



HAL
open science

Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la Seine-Saint-Denis, département résolument urbain, en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des Paysages ?

Quentin Cedelle

► To cite this version:

Quentin Cedelle. Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la Seine-Saint-Denis, département résolument urbain, en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des Paysages ?. Sciences agricoles. 2012. dumas-00763801

HAL Id: dumas-00763801

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00763801>

Submitted on 11 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Bureau des Etudes Générales,
Service des Politiques
Environnementales et de la
Biodiversité,
Direction de la Nature, des Paysages
et de la Biodiversité.

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers

2 rue André le Nôtre - 49045 Angers

Département de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
93003 BOBIGNY cedex - BP 193

Mémoire de Fin d'Etudes

**Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences
Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage**

Année universitaire : 2011 - 2012

Spécialité : Paysage ; Option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

**Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la
Seine-Saint-Denis, département résolument urbain, en déclinant la
démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des Paysages ?**

Par : Quentin CEDELLE



Volet à renseigner par l'enseignant responsable de l'option/spécialisation Bon pour dépôt (version définitive)
Ou son représentant

Date : .../.../... Signature :

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Soutenu à le

Sous la présidence de :

Maître de stage :

Enseignant référent :

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Fiche de diffusion du mémoire

A remplir par l'auteur⁽¹⁾ avec le maître de stage.

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité⁽²⁾ :

➤ Confidentialité absolue : oui non

(ni consultation, ni prêt)

↳ Si oui 1 an 5 ans 10 ans

➤ A l'issue de la période de confidentialité **ou** si le mémoire n'est pas confidentiel, merci de renseigner les éléments suivants :

Référence bibliographique diffusable⁽³⁾ : oui non

Résumé diffusable : oui non

Mémoire consultable sur place : oui non

Reproduction autorisée du mémoire : oui non

Prêt autorisé du mémoire : oui non

.....
Diffusion de la version numérique : oui non

↳ Si oui, l'auteur⁽¹⁾ complète l'autorisation suivante :

Je soussigné(e) _____, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Date : _____ Signature : _____

Rennes/Angers, le

Le maître de stage⁽⁴⁾,

L'auteur⁽¹⁾,

L'enseignant référent,

(1) auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(2) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(3) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.

(4) Signature et cachet de l'organisme.

Table des matières

Introduction.....	1
I. La nécessaire adaptation de la méthode des Atlas des paysages aux spécificités des paysages urbains de la Seine-Saint-Denis.....	5
1) <u>Définitions et méthodologie traditionnelle de réalisation des Atlas des paysages.....</u>	<u>5</u>
a) <i>Confrontation de définitions et concepts avec des ouvrages de référence.....</i>	<i>5</i>
b) <i>Définition de la démarche des Atlas des paysages d'après les documents cadres du Bureau des Paysages et observations personnelles.....</i>	<i>8</i>
2) <u>Les spécificités de la Seine-Saint-Denis amènent à reconsidérer la méthode traditionnelle d'analyse des paysages.....</u>	<u>12</u>
a) <i>La méthodologie fonction des bases identitaires du département : éléments de synthèse d'une bibliographie éparse sur le territoire.....</i>	<i>13</i>
b) <i>D'une identité plus précise, appréhendée en arpentant le territoire et avec des témoignages, se dégagent des enjeux d'adaptation méthodologique.....</i>	<i>18</i>
c) <i>Importance de la prise en compte des spécificités dans l'Atlas.....</i>	<i>19</i>
3) <u>Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale différente pour l'Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis.....</u>	<u>20</u>
a) <i>Pourquoi la méthode « traditionnelle » ne peut s'appliquer sur un territoire dense urbanisé et nécessite des compléments d'adaptation.....</i>	<i>20</i>
b) <i>Moyens d'identification des éléments paysagers et emploi d'outils à adapter à la Seine-Saint-Denis.....</i>	<i>22</i>
c) <i>Exemples d' « Atlas » qui traitent le milieu urbain et manière de le traiter.....</i>	<i>24</i>
II. Comment traiter utilement le milieu urbain avec ses spécificités : enjeux et proposition d'articulation en deux échelles majeures dans l'Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis.....	26
1) <u>Comment le paysage urbain est-il pris en compte dans les documents d'analyse territoriale de l'Île-de-France : identification d'enjeux pour l'Atlas.....</u>	<u>27</u>
a) <i>Prise en compte du paysage par les acteurs et dans les documents d'analyse des territoires voisins, confrontés aux mêmes problématiques urbaines.....</i>	<i>27</i>
b) <i>Enjeux identifiés d'une déclinaison de la méthode des Atlas des paysages pour la Seine-Saint-Denis.....</i>	<i>29</i>
2) <u>Pré-découpage territorial selon plusieurs échelles au sein de l'Atlas.....</u>	<u>30</u>
a) <i>Des entités identifiées à l'échelle régionale.....</i>	<i>30</i>
b) <i>Données géomorphologiques, historiques, qui influencent un premier découpage.....</i>	<i>31</i>
c) <i>Déduction de conseils méthodologiques pour l'Atlas : zones tests, affinage du découpage et franges entre les « morceaux de territoire ».....</i>	<i>34</i>
3) <u>Proposition d'une typologie de situations urbaines, alternative complémentaire aux unités paysagères des Atlas des paysages.....</u>	<u>35</u>
a) <i>Intérêt de la typologie.....</i>	<i>35</i>
b) <i>Choix des situations.....</i>	<i>36</i>
c) <i>Evocation de partenariats envisagés pour l'analyse de situations urbaines.....</i>	<i>40</i>

III. Mise en œuvre méthodologique : déclinaison opérationnelle pour l'Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis.....	41
<u>1) Hiérarchisation des priorités méthodologiques de l'Atlas.....</u>	<u>41</u>
a) <i>La ligne directrice ou politique de l'ouvrage.....</i>	<i>41</i>
b) <i>La forme de l'ouvrage.....</i>	<i>42</i>
c) <i>Les destinataires visés.....</i>	<i>42</i>
d) <i>Le contenu de l'ouvrage.....</i>	<i>42</i>
e) <i>Les limites de l'ouvrage : enjeux ou orientations ?.....</i>	<i>46</i>
f) <i>L'équipe prestataire.....</i>	<i>46</i>
<u>2) Calendrier prévisionnel pour le suivi de l'élaboration de l'Atlas.....</u>	<u>47</u>
a) <i>Comparatif temporel entre des Atlas des paysages limitrophes et interprétation.....</i>	<i>47</i>
b) <i>Budget et montage du projet.....</i>	<i>48</i>
c) <i>Identification d'acteurs et partenaires éventuels.....</i>	<i>48</i>
d) <i>Echéances.....</i>	<i>49</i>
Conclusion.....	50
Bibliographie.....	52
Sitographie.....	52

Glossaire

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

CAUE93 : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Seine-Saint-Denis

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DDT : Direction Départementale des Territoires

DNPB : Direction de la Nature, des Paysages, et de la Biodiversité

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (Région Ile-de-France)

LADYSS : Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces

RN3 : Route Nationale 3

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

SEVES : Schéma de l'Environnement Vert En Seine-Saint-Denis

SIG : Système d'Information Géographique

UT93 : Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis

Liste des illustrations

Page de garde : Photographie du canal de l'Ourcq à Sevran. *Source : illustration personnelle*

Figure 1 : Carte de localisation de la Seine-Saint-Denis. *Source : Wikipedia.org*

Figure 2 : Interdisciplinarité du paysage. *Source : Université de Limoges*

Figure 3 : Articulation des programmes relatifs au paysage. *Source : Eléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de Paysages, LADYSS, 2009*

Figure 4 : Découpage primaire du territoire en deux entités. *Source : Etude paysagère du département de Seine-Saint-Denis, Jacques Sgard, 1999*

Figure 5 : Les 13 unités paysagères de Jacques Sgard. *Source : Etude paysagère du département de Seine-Saint-Denis, Jacques Sgard, 1999*

Figure 6 : Infrastructures au niveau du canal de l'Ourcq. *Source : illustration personnelle*

Figure 7 : Carrefour complexe aux abords de la gare de Sevran. *Source : illustration personnelle*

Figure 8 : Potentialités de développement de la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis. *Source : DNPB, 2011*

Figure 9 : Extrait de la carte de Cassini. *Source : Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis*

Figure 10 : Cartes de corrélation végétation/altitude. *Source : La fabrique du paysage métropolitain, APUR, 2012*

Figure 11 : Carte des unités paysagères de la région Île-de-France. *Source : IAU, Juin 2010*

Figure 12 : Proposition d'unités paysagères pour la Seine-Saint-Denis. *Source : production personnelle*

Figure 13 : Les murs à pêches de Montreuil. *Source : illustration personnelle*

Figure 14 : Le télescopage entre le bâti pavillonnaire/grand ensemble/industriel. *Source : illustration personnelle*

Figure 15 : Représentation type d'une unité paysagère dans l'Atlas. *Source : production personnelle*

Figure 16 : Représentation type d'une situation urbaine dans l'Atlas. *Source : production personnelle*

Tableau 1 : Identifier et caractériser les paysages. *Source : Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère, Thèse de doctorat en géographie, Catherine Caille-Cattin, 2005*

Tableau 2 : Evaluation des dynamiques des paysages. *Source : Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère, Thèse de doctorat en géographie, Catherine Caille-Cattin, 2005*

Tableau 3 : Tableau comparatif des maîtrises d'ouvrages des Atlas franciliens. *Source : production personnelle*

Introduction

D'après la Convention Européenne du Paysage (2000), « Paysage » désigne *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*

On comprend implicitement que cette définition n'exclut aucun espace, fut-il urbain. Plus généralement, la Convention a identifié des objectifs à l'échelle de l'Union pour chaque pays :

- identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;
- analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- en suivre les transformations ;
- qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.

Il semble pertinent de relever les définitions de « paysage » et « urbain » dans des dictionnaires spécialisés pour préciser la large dimension imposée par la Convention Européenne. Ainsi, dans le *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés* (2003), le paysage est défini comme un agencement matériel d'espace – naturel et social – en tant qu'il est appréhendé visuellement, de manière horizontale ou oblique, par un observateur. L'urbain est quant à lui décrit comme un système sociétal regroupant l'ensemble des géotypes caractérisé par le couplage spécifique de la densité et de la diversité. Il sera donc important d'identifier en quoi un paysage présente les caractéristiques de ce couplage avant de le qualifier d'urbain.

En complément, le *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement* (2000) considère le paysage comme une étendue de pays qui se présente à un observateur. L'urbain est caractérisé dans cet ouvrage par opposition à ce qui n'est pas rural : « faute d'un terme meilleur, on peut proposer aujourd'hui¹ d'appeler l'urbain la nouvelle civilisation qui se met en place à l'échelle planétaire, supprimant l' ancestrale différence entre ville et campagne, et pouvant être définie comme le système opératoire, valable et développable en tous lieux, constitué par des réseaux matériels et immatériels ainsi que par des objets techniques et dont la manipulation retentit dans un circuit bouclé sur les rapports que nos sociétés entretiennent avec l'espace, le temps et les hommes ».

On s'aperçoit qu'un paradigme met en avant l'idée que « tout est paysage ». Il est quasiment transposé en un « tout est urbain », avec un paysage qui se souscrit à l'urbanité. Cet aspect urbain global constituerait-il un paysage pour autant ? La densité et la diversité ne doivent pas être un barrage à la lecture des paysages, qui doit pouvoir se faire quelque soit la zone d'observation, quitte considérer plusieurs échelles.

L'une des échelles de lecture des paysages préconisée par la Convention Européenne est l'échelle départementale. Au regard des définitions précédentes et des caractéristiques décrites du milieu urbain, l'on est en droit de se demander si il y a nécessairement paysage dans un département essentiellement urbain.

On peut considérer que le paysage existe en toutes circonstances pour plusieurs raisons. Tout d'abord, si l'on reprend le champ d'application décrit par la Convention Européenne du Paysage (Florence, 2000) :

Sous réserve des dispositions de l'article 15, la présente Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Tout paysage mériterait alors attention. Cependant, si « tout est paysage » ne devient-il pas insaisissable ? Cela génère des difficultés d'analyse pour les décideurs, c'est donc une

¹ Choay F. (1998). *La France au-delà du siècle.*

approche synonyme de risques. D'un autre côté, il est frustrant de se limiter à une définition plus restrictive du paysage compte tenu de son caractère interdisciplinaire.

Par ailleurs, on trouve des endroits peu parcourus ou très privés qui ne correspondent pas à l'idée que l'on se fait du paysage, en raison de leur difficulté d'accès ou du manque d'intérêt affiché pour ces espaces. Cependant il y a aujourd'hui une certaine importance des techniques numériques et interactives, qui rend possible de tout apercevoir ou presque vu du ciel. Les espaces isolés sont par conséquent repérables et pris en compte implicitement dans des intentions d'orientation pour le territoire. Cela n'empêche pas l'existence d'un paysage déstructuré que tout le monde n'identifie pas comme un paysage en tant que tel. Ces observations obligent à une définition ferme dans les ouvrages qui traitent du sujet pour éviter les incompréhensions. La définition de la Convention Européenne répond à ce besoin.

Cette définition ferme ne renvoie pour autant pas aux paysages urbains en particulier, bien qu'ils soient à considérer singulièrement. Une autre approche consiste ainsi à considérer la ville comme une unité paysagère à elle seule, dont les outils d'analyse et les règles restent à construire. Le raisonnement pourrait alors s'inscrire dans la confrontation avec la nature : corrélation de l'occupation des sols et de la géographie par exemple. Les questions d'échelles en milieu urbain sont aussi capitales.

L'outil de référence désigné par la Convention Européenne pour remplir ses missions est l'Atlas des paysages. C'est avant tout un document de connaissance sur un territoire à l'échelle d'un département ou d'une région. Le but est de rendre utile cette connaissance à la fois à l'Etat et aux collectivités territoriales. La description des paysages doit être accompagnée de leurs perceptions et des dynamiques qui régissent le territoire pour former un ouvrage complet et pertinent. Les études ne doivent pas se contenter de dégager des enjeux mais doit également les spatialiser pour rendre leur lecture utile aux acteurs du territoire. Sans aller jusqu'à l'action, les Atlas donnent le contexte préliminaire à l'action sur une autre échelle. La Seine-Saint-Denis est un des départements dont la volonté s'affirme pour la constitution de cet outil de référence.

La Seine-Saint-Denis est un département de la petite couronne de Paris, situé au Nord-est de l'agglomération (voir [figure 1](#)). Le territoire est donc limitrophe avec la capitale, mais aussi avec les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne. Le département a été créé avec ses limites actuelles en 1968 (anciennement composant des départements de la Seine et de Seine-et-Oise²) et a pour préfecture la ville de Bobigny, spatialement au centre du département.

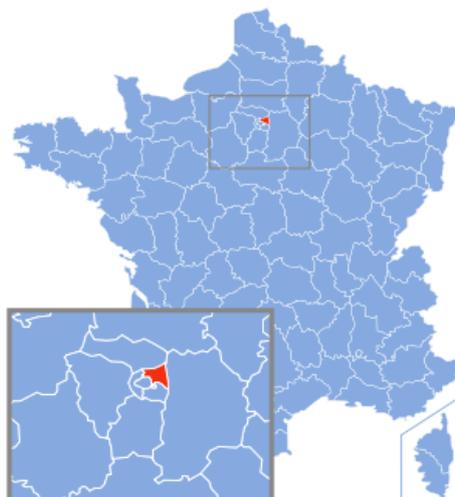


Figure 1 : Carte de localisation de la Seine-Saint-Denis [1]

² Roméra A.-M. (1997). *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*

1,5 millions d'habitants y vivent pour une superficie de 236 km², ce qui en fait un département dense (6424 hab/km²) [1]. 40 communes se situent sur le territoire, avec 5 intercommunalités, ce qui représente un des nombres les plus faibles de communes à l'échelle nationale. Ce paramètre est à prendre en considération tant en termes de paysage que de la possibilité d'implication d'élus pour un projet départemental.

Les paysages de Seine-Saint-Denis sont très urbanisés et hétérogènes, témoins de vagues successives d'urbanisation calquées sur des orientations liées à l'Histoire du département (industrialisation, construction de logements associés, développement des transports, ...) et dus à l'extension de la capitale. Le manque de cohérence entre les différentes entités du territoire départemental est à l'origine d'une difficulté de lecture de ses paysages, c'est pourquoi la réalisation d'un Atlas des paysages est un besoin qui s'exprime pour la connaissance de la Seine-Saint-Denis.

Pour mener à bien le projet départemental d'Atlas des paysages, la maîtrise d'ouvrage est constituée par le Conseil général avec la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB), où le stage de fin d'études est effectué. L'action principale de cette direction est constituée par les problématiques de trames vertes, du niveau scientifique à l'application. Ces enjeux sont formalisés dans son SEVES (Schéma de l'Environnement Vert En Seine-Saint-Denis, 2009) qui caractérise l'Atlas comme un outil utile pour l'aménagement du territoire. Elle est également en charge des parcs départementaux et du réseau Natura 2000 et peut donner des éléments de réflexion sur le Grand Paris.

Le projet de démarche partagée de connaissance des paysages est à un stade très en amont (aucun budget n'est encore attribué) mais il y a une réelle volonté de démarche participative et d'associer les représentants de l'échelle locale (élus, services techniques) dès le début du projet. Cela constitue une approche relativement nouvelle, même à l'échelle nationale. L'objectif de la démarche participative est de cerner les attentes de destinataires larges et les spécificités du département de manière à traiter le paysage urbain. Cela permettra d'élaborer un cahier des charges pertinent pour la future réalisation du projet de connaissance partagée. Tout au long de cette phase amont, une attention particulière reste portée sur certains documents qui pourraient paraître et influencer sur les dynamiques du territoire, comme la nouvelle version du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui vient d'être publiée.

Cette démarche participative est matérialisée par un comité de pilotage, qui s'est réuni pour la première fois en Juillet 2012. Il est constitué par des représentants du Conseil général de Seine-Saint-Denis (DNPB, Direction de l'Aménagement et du Développement, Direction de l'Eau et de l'Assainissement), du CAUE93 (qui assure l'animation autour du projet), de la DRIEA-UT93, de communautés d'agglomérations, de communes, de collectivités à l'échelle régionale (IAU) ou d'autres organismes pour leur expertise (APUR).³

Cette vingtaine de membres s'est à nouveau rencontrée pour un second comité de pilotage en Septembre 2012 qui avait pour but de définir un cycle de séminaires, organisés sur l'année scolaire pour analyser de manière thématique des aspects du territoire et créer ainsi une culture paysagère partagée.

L'objectif pour la maîtrise d'ouvrage est donc de répondre au besoin de connaissances du paysage pour les acteurs du département. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif national de réalisation d'Atlas départementaux, dont la plus grande partie est réalisée ou en cours de réalisation. La plupart des ouvrages parus à ce jour se sont basés sur une méthode d'élaboration commune, même si des divergences subsistent selon les territoires et les bureaux d'études qui traitent les projets. Cette méthode est notamment décrite par le Laboratoire des Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS) et le Bureau des paysages (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). Elle définit des préconisations en termes de forme de l'ouvrage et de son contenu, de

³ Abréviations reprises dans le Glossaire

l'articulation entre ses différentes parties, des limites territoriales et thématiques de l'analyse (unités paysagères), mais aborde très peu la manière de traiter les paysages urbains. Le caractère dense de ces paysages et les dynamiques rapides qui y siègent posent des problèmes quant à l'application d'une telle méthode, notamment en termes d'échelles. Il conviendra donc d'analyser dans quelle mesure cette méthode serait applicable au territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les enjeux de la réalisation de l'Atlas des paysages du département sont multiples : améliorer les connaissances des paysages de la Seine-Saint-Denis, construire ou conforter une culture commune et partagée du Paysage départemental, insuffler la reconnaissance du paysage en milieu urbain aux différents acteurs de l'aménagement et de la vie du territoire, ou encore promouvoir la prise en compte du paysage dans les projets de territoire à différentes échelles, pour traiter efficacement la densité départementale.

En somme, le postulat d'existence d'un paysage urbain n'exempt pas de justifier le caractère urbain du paysage de la Seine-Saint-Denis par l'analyse de sa densité et de sa diversité. La lecture de définitions de référence rend compte de la pluralité des significations possibles des paysages urbains qui doivent être abordées par autant d'outils pour permettre leur lecture.

Au regard de la méthode traditionnelle des Atlas évoquée, l'état d'avancement du projet de connaissances partagées des paysages de la Seine-Saint-Denis permet d'ores et déjà de comprendre que l'application d'une telle analyse territoriale généraliste ne suffira pas à cerner les enjeux autour d'un tel département. Ces considérations amènent donc à se poser la question suivante :

Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la Seine-Saint-Denis, département résolument urbain, en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des paysages ?

Le travail effectué à la DNPB lors du stage concerne quasi-exclusivement le projet d'Atlas des paysages, par le biais de plusieurs approches de la problématique. La première a consisté à rencontrer les différents acteurs du territoire départemental et régional pour leur expérience sur des projets similaires, leur expertise ou leur intention de participation au projet d'Atlas de la Seine-Saint-Denis. Puis, la participation à certaines visites et conférences des ateliers d'urbanisme de Cergy a apporté des notions sur le grand paysage en Ile-de-France⁴. Il a également été question de rechercher une bibliographie pertinente sur le territoire, qui servira de base aux recherches et connaissances pour les phases suivantes du projet. Des visites de certains lieux ciblés sur le département ont quant à elles apporté des éléments de lecture des paysages urbains et une base de connaissance du territoire étudié. Enfin, la participation à l'animation par le biais de l'organisation des comités de pilotages et des séminaires thématiques a permis d'intégrer les premiers éléments de réflexion dans la démarche pratique et globale du projet de connaissances partagées.

Pour répondre à une telle interrogation, il semble tout d'abord essentiel de comprendre la nécessité d'adapter la méthode des Atlas des paysages pour qu'elle corresponde aux paysages urbains de la Seine-Saint-Denis. En effet, à partir de la méthode « classique » des Atlas des paysages, qu'il conviendra de caractériser, et des spécificités identifiées du territoire, l'élaboration d'une méthode d'analyse territoriale différente sera justifiée.

Dans un second temps, le milieu urbain et ses spécificités permettront d'aboutir à des enjeux pour l'Atlas et à une proposition d'articulation de l'ouvrage selon différentes échelles. Cette analyse s'appuiera sur les travaux déjà effectués dans des territoires limitrophes et mettra en avant une proposition de découpage territorial, où viendront s'inscrire des paysages d'une typologie de situations urbaines.

⁴ Thème de cette édition 2012 : *La construction du paysage Métropolitain*

Enfin, ces réflexions permettront de proposer des éléments de mise en œuvre méthodologique sous la forme d'une déclinaison opérationnelle : les priorités pour le futur cahier des charges seront exposées et insérées dans le calendrier du projet.

I. La nécessaire adaptation de la méthode des Atlas des paysages aux spécificités des paysages urbains de la Seine-Saint-Denis

Afin de mieux cerner pourquoi une méthode particulière doit être proposée pour ce projet d'Atlas départemental, confronter les définitions de notions principales et les méthodes employées à ce jour est un préliminaire indispensable. Ainsi, mis-en-parallèle avec les besoins correspondants aux particularités du département, il sera possible d'entrevoir dans quelle mesure l'adaptation devra s'effectuer.

1) Définitions et méthodologie traditionnelle de réalisation des Atlas des paysages

a) *Confrontation de définitions et concepts avec des ouvrages de référence*

L'approche étymologique du mot Paysage doit permettre de cerner l'évolution de cet objet et l'évolution de la conscience du paysage. L'étymologie du terme semble bien établie [2]. Paysage puise sa racine dans le *pagus* latin, terme signifiant « canton rural » dérivé lui-même du verbe *pangere*, « ficher en terre une borne ». *Pagus* peut ainsi être traduit par « petit pays délimité ». Le suffixe –age désigne, après un verbe, une action ; après un nom de personne, un état ; après un nom de chose inanimée, une collection. L'idée de paysage, « action de produire du pays » ne peut être qu'anachronisme au XVI^e siècle. Seule la valeur « collection » semble s'accorder au sens donné actuellement à « paysage », assemblage d'objets que présente un pays ou assemblage de pays. Un sens figuré que l'on retrouve dans « paysage politique » ou « paysage social » dérive d'une telle valeur.

Comment cette collection d'images peut-elle se retrouver aujourd'hui, à l'heure où les paysages sont bousculés et subissent des mutations extrêmement rapides ? Certains Atlas départementaux disposent encore de territoires lisibles à analyser, surtout en milieu rural. En revanche, dans le cas d'un département comme la Seine-Saint-Denis, les traces de paysages typiques ne correspondent pas à l'idée commune de ce qui figurerait dans un « répertoire des paysages ». Une extension de la « collection » de paysages serait donc à envisager, où les paysages urbains tiendraient une place toute particulière. En effet, comment laisser pour compte ces espaces de vie où la majorité de la population mondiale vit aujourd'hui ?

On peut ajouter qu'à ce jour, la temporalité du paysage n'est jamais évoquée dans les exemples associés aux définitions générales. Or, le paysage change avec le temps, selon l'heure, la saison, la météo ou l'éclairage. Cet aspect est valable à la fois pour l'ancienne « collection » de paysages que pour des milieux urbains à considérer autrement.

Rares sont les études qui, traitant d'une des nombreuses problématiques paysagères, en géographie, écologie, sociologie ou économie, ne mettent pas en exergue le flou qui accompagne l'usage du terme "paysage". L'auteur se voit alors dans l'obligation de comparer entre elles les multiples définitions de l'ensemble des publications, de retenir celle qui lui semble la plus appropriée pour sa thématique, voire d'en proposer une énième. La énième définition proposée n'aura comme conséquence que d'augmenter la sensation de confusion.

Les premiers exemples de ce constat sont ce mémoire de fin d'études et le futur Atlas des paysages départemental. En effet, pour prendre en compte la thématique d'Atlas des paysages urbains, un retour sur différentes définitions dans des ouvrages spécialisés a été fait en introduction, et cette argumentation en cours fait partie d'un travail étymologique. La

raison pour laquelle autant d'importance est attachée à ces termes de la problématique est bien la difficulté de cerner l'objet « paysage » en général, et encore plus quand il est associé à « Atlas » dans un milieu urbanisé comme la Seine-Saint-Denis. Cet objet tient ses caractéristiques des limites de ses composantes qui restent la plupart du temps floues ou à traiter en épaisseur. L'Atlas renvoie quant à lui à la notion d'exhaustivité qu'il est difficile d'assurer dans un territoire très dense et complexe, au risque d'apporter de la confusion à l'ouvrage. De la même façon, les Atlas des paysages limitrophes présentent souvent un volet introductif de définitions visant à éclaircir les mots-clés de la réflexion, et le comité de pilotage du projet de connaissance partagée de Seine-Saint-Denis porte très en amont une réflexion particulière sur la définition des paysages urbanisés. Cependant, il est important de noter que depuis la Convention Européenne du paysage, la définition qui y a été établie sert souvent de référence ferme et plus précise, qui s'impose par son statut aux Etats et à leurs collectivités.

Cette collection d'images et de définitions renvoie à des représentations mentales. **Notion artistique, le paysage et son esthétique s'inscrivent dans une logique d'action, c'est l'aménagement du territoire.** De plus, la pluralité des démarches engage dans la pratique paysagère d'autres disciplines multiples : la géographie, l'écologie, l'agronomie, la littérature et les arts plastiques, l'architecture et l'urbanisme, l'histoire et l'archéologie, la sociologie, l'économie et le droit. En outre du travail récurrent sur les définitions du paysage, ces champs disciplinaires apportent des précisions sur le concept de paysage et permettent de classer les éléments constitutifs des collections en sous-catégories thématiques. En effet, chaque discipline analyse les paysages de leur propre point de vue en traitant des problématiques qui leurs sont liées, mais peuvent être complémentaires pour qualifier la globalité d'un territoire et des perceptions dont il fait l'objet comme l'illustre la figure 2.

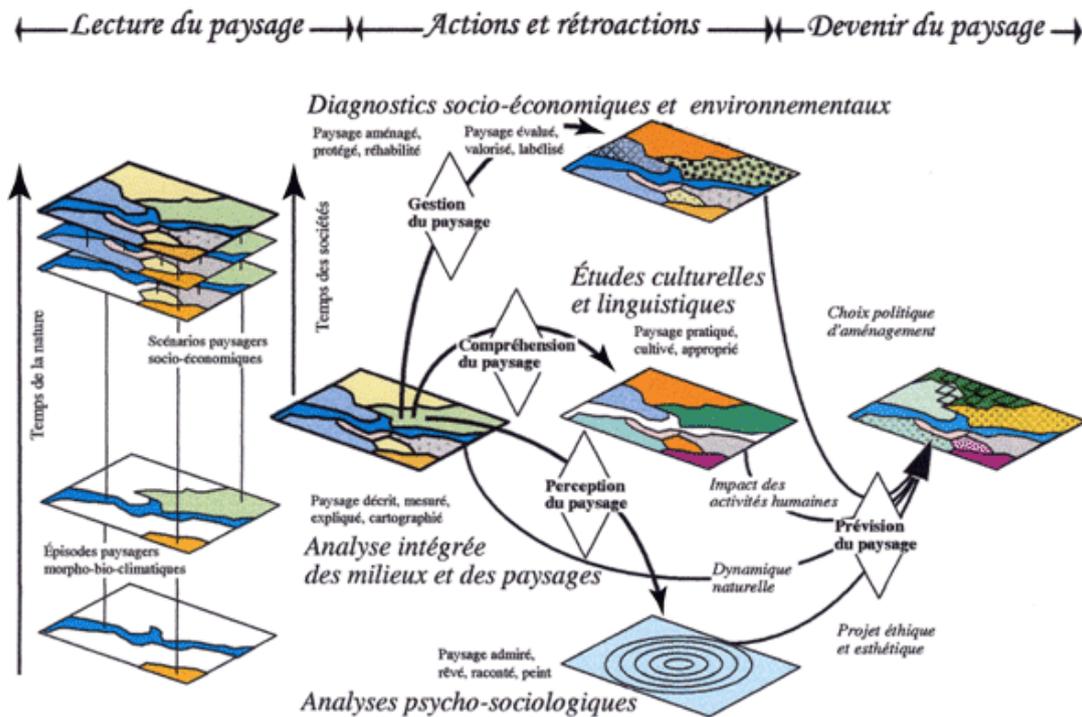


Figure 2 : Interdisciplinarité du paysage

La définition récente du *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés* (2003) n'est pas polémique puisqu'elle ne nie pas l'existence d'un paysage. Cette définition engage le paysage dans le champ de la géographie culturelle, elle est adaptée aux problématiques concernant entre autres, le patrimoine et l'identité.

D'autres définitions se composent du terme paysage et sont pertinentes à évoquer. Par exemple, dans *l'Atlas des paysages du Val d'Oise* (2010), l'« analyse d'un paysage » y est décrite comme l'« examen d'un paysage dans l'objectif d'expliquer les raisons qui sont à l'origine de leur présence et de leur évolution passée et prévisible. L'analyse paysagère est à la fois objective selon les méthodes géographiques, sensibles, mais aussi subjectives en tenant compte des représentations sociales et culturelles. » Cette expression révèle en réalité les objectifs d'un Atlas départemental au sens de la Convention Européenne. La connaissance reste le maître mot, et ce à partir des traces du passé jusqu'à l'anticipation sur l'évolution de dynamiques parfois en cours. De plus, les deux dimensions du paysage, pratique (objectif) par la connaissance du terrain, et artistique (représentations) par le recueil de témoignages, sont comprises dans cette analyse. De la même façon, « caractère paysager » y est présenté comme « désignant les qualités ou les défauts des paysages autant liés à leur morphologie, qu'aux symboles qu'ils véhiculent. » La dualité du paysage s'exprime même dans le jugement que l'on porte sur ses composantes.

Par ailleurs, la notion de « Diagnostic paysager » est présentée dans l'ouvrage du Val d'Oise comme un « Constat portant sur l'ensemble des caractères d'un paysage donné, incluant la dimension d'usage économique, social, culturel, destiné à poser les bases d'une réflexion en vue d'un projet d'aménagement. Le diagnostic fait appel aux approches géographiques, sociologiques et historiques de la réalité d'un paysage considéré. » On peut retenir ici que dès la phase d'analyse et de connaissances prônée par les Atlas départementaux, la notion d'action à travers l'aménagement du territoire est incluse dans la réflexion. On peut y voir ici une volonté de production d'un outil utile voire une incitation à l'utilisation de l'Atlas par les aménageurs. Cela reste un objectif dans le cas de l'Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis, dont la large utilisation et l'utilité par rapport à ces paysages spécifiques est un objectif cerné dès l'amont du projet. Ces aspects pratiques mettent en exergue l'intérêt de réaliser cet ouvrage pour le département de Seine-Saint-Denis.

Augustin Berque met également le lien entre les « collections » de paysages qui peuvent être décrites dans les Atlas et la volonté de se servir de ces réflexions, il déclare : « Les paysages sont des images qui motivent les usages ».

« Paysage » fait même l'objet de néologismes multiples, comme le « Tiers-Paysage » prôné par Gilles Clément. Etant défini comme « fragment indécidé du jardin planétaire, le Tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme. Ces marges rassemblent une diversité biologique qui n'est pas à ce jour répertoriée comme richesse. »

On comprend dans son *Manifeste du Tiers-Paysage* (2004) que ce terme, construit par opposition au paysage au sens propre en est en réalité une composante. Considéré comme sans échelle, **cela renvoie une fois de plus à l'idée que « Tout est paysage », même si sa représentation dépend des possibilités d'en fixer les limites géographiques.**

Si l'on se penche sur l'étymologie de Urbain [3], le terme vient du *Latin urbanus, de urbs, ville, de urvare ou urbare, tracer le sillon, faire la délimitation religieuse.* La dimension de limite est une fois de plus importante parce qu'elle confère au paysage un aspect ordonné et précis. C'est donc une différence fondamentale entre les paysages ruraux et urbains qui peut se traduire dans les **Atlas de paysages, puisque les délimitations d'unités paysagères considérées comme floues dans la plupart des ouvrages ne sont sans doute pas adaptées à la ville et ses situations.** Dans le cas de la Seine-Saint-Denis, c'est donc plutôt et uniquement aux marges du département que les limites paysagères sont à considérer plus largement, avec certains espaces limitrophes du territoire.

D'après le *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés* (2003), la ville est, dans son principe même, une option spatiale, un acte géographique. Il s'agit en effet de créer une situation, impliquant une société dans son ensemble, dans laquelle la coprésence permet de tendre vers des distances égales à zéro, vers un espace à zéro dimension, conçu sur le modèle géographique du point. Cette tendance à la réduction fonctionne du point de vue

fonctionnel et parfois des dynamiques, mais ne peut objectivement convenir spatialement. L'étalement urbain inversement proportionnel à la concentration de l'influence sur les métropoles justifie seul cette contradiction géographique. **De toute évidence, un problème d'échelle est cerné pour traiter des paysages urbains et doit être considéré de manière spécifique dans les Atlas de paysages urbanisés.**

En complément, le *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement* (2000), soulève la difficulté de trouver un critère universel et satisfaisant pour établir la différence entre village et ville par exemple. **Le seuil de population, la gamme d'activités, le caractère de l'habitat sont tour à tour invoqués pour justifier cette différence, sans qu'une notion n'apparaisse comme une référence indiscutable, tant les particularités sont multiples selon les espaces considérés.**

Comme il est rappelé en introduction, le couplage densité/diversité des formes urbaines et des manières de les percevoir reste un des moyens de caractérisation pertinente des paysages urbains. En effet, la densité permet de construire une approche relationnelle de la différenciation de l'espace. La diversité, quant à elle, représente le rapport entre le niveau d'hétérogénéité des réalités coprésentes dans un espace donné et celui existant dans un espace englobant qui sert de référent. La question réside donc dans cet espace référent, qui ne doit pas être le même en espace rural qu'en espace urbain. Ainsi, si l'on parle de « diversité » en Seine-Saint-Denis, **il est nécessaire d'identifier les causes de cette appellation par rapport à des espaces de référence et d'en souligner les composantes pour pouvoir élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée.**

b) Définition de la démarche des Atlas des paysages d'après les documents cadres du Bureau des Paysages et observations personnelles

Tout comme les notions autour du terme « paysage », les manières d'aborder les Atlas pourraient être multiples, hétérogènes voire confuses et sans cohérence entre les départements. Dans le but de cadrer les travaux qui devaient être produits (voir [figure 3](#)), et dans le souci d'une cohérence entre les territoires, le Bureau des paysages⁵ a fait intervenir le LADYSS pour l'élaboration d'une *Méthode pour les Atlas de paysages*. Parue en 1994, elle présente la démarche de création des Atlas départementaux. Pas moins de 70 Atlas ont été réalisés entre 1994 et 2009, ce qui a permis de tirer des recommandations et des points à améliorer dans les ouvrages, qui figurent dans des *Eléments de réactualisation de la méthode pour les Atlas*, document élaboré en 2009. Il est utile de se pencher sur les éléments importants de méthodologie décrits par cette méthode.



Figure 3 : Articulation des programmes relatifs au paysage

⁵ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

> Pourquoi réaliser des Atlas des paysages ?

L'intégralité du territoire cible doit être traité sans exclure un type de paysage, qu'il soit remarquable ou quotidien, rural ou urbain. Là encore, cette volonté illustre le postulat appuyé par la Convention qui ne considère pas d'espaces comme exclus du paysage. Des unités paysagères doivent décomposer le territoire de manière unique et doivent être décrites précisément. Des enjeux peuvent même être identifiés à l'échelle des unités avant d'être appliqués et synthétisés sur le département.

La méthode décrite attache une importance particulière au vocabulaire à employer dans les Atlas et ne manque pas de s'appuyer sur la Convention pour les principaux concepts. Des distinctions sont faites entre **unités paysagères, structures paysagères et éléments de paysage**, termes qui figurent dans la loi Paysage de 1993. Ainsi, les **unités paysagères sont définies comme un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée**. Elles sont distinctes les unes des autres par des différences d'organisation des caractères qui les composent : les **structures paysagères**. Ces structures participent à l'identification d'un paysage : ce sont des systèmes formés par les interrelations entre des éléments de paysage et leurs perceptions par les populations. Ces éléments de paysages, dernier maillon de la chaîne à l'échelle la plus petite, sont des objets matériels qui composent les structures (Arbre, bâtiment, ...) perçus à travers des filtres socioculturels.

Ces explications sont indispensables en introduction de tout Atlas pour comprendre les objets qui sont traités dans le contenu des ouvrages. Cependant, malgré cette démarche d'homogénéisation, les unités peuvent être de taille et de nature très variables entre différents territoires. L'approche de la maîtrise d'œuvre en charge de chaque étude joue aussi sur la façon de délimiter l'espace, et l'interprétation de l'agencement de certaines caractéristiques comporte une part de subjectivité. **Enfin, la différence de densité par exemple entre un espace rural et un espace urbain justifie des approches différentes selon les échelles considérées.**

Les démarches pluridisciplinaires sont privilégiées dans les *éléments pour la réalisation des Atlas de paysages*, et ce à partir de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, la démarche en cours dans le département de Seine-Saint-Denis, telle qu'elle a été décrite en introduction, répond à ces critères. La cohérence nationale est assurée par les services de l'Etat (DRIEA – UT93), l'ancrage au territoire par la participation du CAUE93 et de représentants de communes au comité de pilotage. La vision partagée du territoire assure une cohérence dans le portage des politiques publiques par le Conseil général de Seine-Saint-Denis.

De la même façon, une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire montre souvent de meilleures productions. Le paysage, comme les définitions précédemment évoquées le soulignent, traite d'aspects géographiques, géologiques, économiques, écologiques, sociaux, ... qui sont tout autant d'expertises à solliciter pour l'élaboration d'un document pertinent. La coordination entre les participants peut allonger la durée des études mais reste un moyen de diffusion efficace puisqu'en lien avec différents champs d'application.

> Le contenu des Atlas des paysages

Le contenu des Atlas lui-même est le sujet de recommandations dans la description de la méthode des Atlas, puisque certains aspects restent négligés dans bon nombre d'ouvrages. En ce qui concerne l'introduction, tout comme dans ce mémoire de fin d'études, la définition de termes fondamentaux est exigée, ainsi que l'explication du contexte de l'étude et des collectivités qui ont participé à la maîtrise d'ouvrage et au comité de pilotage. L'inscription dans le cadre de la Convention Européenne est également fortement recommandée. La méthodologie utilisée doit être présentée dès le début de l'ouvrage, ce qui semble d'autant

plus pertinent si elle comporte des spécificités liées à la nature du territoire analysé (outils d'appréhension des paysages urbains par exemple).

La méthode du Bureau des paysages préconise de faire figurer une première partie générale sur le territoire, avec des repères et des traits caractéristiques qui touchent à la géologie ou à l'hydrographie par exemple. Des données historiques ou économiques y trouvent également leur place et l'ensemble accompagne une carte des unités paysagères au 1/100000.

Les différentes unités paysagères sont traitées dans le corps de l'Atlas et ne sont pas nécessairement homogènes en interne. Elles traduisent plutôt l'unicité des paysages dans ce que l'association de structures paysagères a d'unique. La synthèse des caractéristiques physiques, sociales, et des dynamiques reste un des points les plus délicats dans l'élaboration d'un Atlas, du fait que les zonages ne se superposent pas nécessairement.

La méthode insiste sur le fait qu'une unité ne peut être éclatée en plusieurs zones sur le territoire, mais doit simplement se différencier des unités environnantes. De plus, les limites départementales ne coïncident pas systématiquement avec les unités paysagères et l'Atlas ne doit donc pas se restreindre à son espace administratif. La consultation d'Atlas des paysages des départements limitrophes, lorsqu'ils existent, permet la continuité des espaces analysés et la cohérence entre les territoires prônée par les directives Européennes et nationales. **Dans le cas de la Seine-Saint-Denis, un regard particulier devra être porté aux Atlas du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne aux marges du département.**

La consultation du terrain et de personnes ressources est essentielle pour identifier le découpage le mieux argumenté et pour constituer des unités qui ne se réduisent pas à des micro-paysages (simples sites) par exemple.

Tout comme les notions de vocabulaire, l'appellation des unités a toute son importance. Les dénominations choisies pour les unités s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. En effet, c'est une manière d'intégrer la dimension sociale aux paysages tout en permettant leur identification singulière quelle que soit l'échelle de description. Les communes concernées ont la nécessité de valider les appellations qui les concernent.

En termes de paysages urbains, outre le fait qu'ils sont sous-représentés, ressort de la méthode l'idée que ce qui importe est de les resituer dans leur paysage d'ancrage à grande échelle. Cela passe notamment par l'étude des covisibilités entre les zones urbaines et leur environnement. De même, le traitement des dynamiques en zones périurbaines constituent un des aspects à approfondir. Aucune allusion dans cette méthode n'est faite à propos du caractère inadéquat de la méthode générale à des zones denses et très urbaines comme en Seine-Saint-Denis.

Les représentations sociales sont aussi mentionnées par la méthode comme élément indispensable, à recueillir par l'analyse de représentations et au travers de questionnaires. Cependant, les processus d'enquêtes sont coûteux en temps et en argent pour la maîtrise d'ouvrage et l'utilisation des données collectées doivent être anticipées pour évoquer des informations pertinentes dans l'Atlas. Par ailleurs, un modèle d'enquête est proposé dans la méthode des Atlas, qui correspondrait assez mal aux attentes vis-à-vis de l'Atlas. Cet avis est partagé par de nombreuses collectivités d'Ile-de-France et d'autres régions, qui ont du reformuler un questionnaire plus adapté à leurs problématiques locales, pour toucher les destinataires des sondages. Dans le cas du projet pour la Seine-Saint-Denis, la volonté de recueillir particulièrement les perceptions des élus pourra amener à élaborer un questionnaire différent et adapté.

Les dynamiques paysagères sont également décrites de telle sorte qu'elles occupent une place importante dans les Atlas de paysages. La description de leur nature, ampleur, rythmes et causes contribuent à identifier des enjeux pour les territoires. Elles se manifestent par l'apparition, la disparition ou la modification d'éléments de paysage. Certaines sont signifiantes et d'autres insignifiantes en terme de paysage. Il est pertinent d'analyser dans

quelle mesure il est envisageable d'influer sur ces évolutions en Seine-Saint-Denis, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique.

> Les outils utilisés dans les Atlas des paysages

Les échelles qui concernent les dynamiques sont temporelles et spatiales. L'accent est mis sur les échelles de temps récentes qui renvoient à des enjeux actuels. Spatialement, une attention est suggérée pour distinguer les dynamiques au sein de l'unité par rapport à celles qui sont interterritoriales. L'analyse sur le terrain est prônée pour traiter de ces échelles, de manière à s'affranchir de la contrainte de disponibilité de données qui tend à orienter les analyses initialement. Le recours au SIG et à des observatoires photographiques permettraient de corréler les données de terrain entre elles et de vérifier leur cohérence. L'animation numérique est citée comme outil à explorer dans la représentation des dynamiques.

En termes de cartographie, la représentation des unités paysagères est imposée, l'échelle recommandée est celle du 1/100 000. Il serait possible de faire figurer des limites floues entre unités paysagères qui se chevauchent. Dans tous les cas, l'utilisation de logiciels de dessin vectoriel est préconisée par la méthode des Atlas. Cette carte des unités peut être intéressante en termes d'aménagement si elle était convertie en couche SIG.

Les photographies doivent être prises « à hauteur d'Homme » pour rendre compte de la dimension de perception. Les photographies aériennes sont également pertinentes. Dans tous les cas, le recours à l'outil photographique est plus complet s'il est utilisé pendant des saisons différentes. L'ensemble des photos qui ne sont pas utilisées dans l'Atlas peuvent être regroupées dans une photothèque organisée. Il reste important que la taille et la résolution des photographies en fassent des outils exploitables.

Le bloc-diagramme est un autre outil à considérer, tant qu'il montre les caractéristiques types du paysage de l'unité. Il pourrait aussi illustrer des dynamiques voire être conçu en modélisation 3D. Des utilisations novatrices et adaptées aux paysages urbains restent à identifier.

La diffusion numérique du document est aujourd'hui essentielle, à minima sous forme de PDF (bien qu'il représente un manque d'interactivité). Les Atlas doivent être appropriés par des lecteurs et non limités à la maîtrise d'ouvrage, l'extraction du contenu ne doit donc pas être verrouillée. Dans l'idéal, l'Atlas serait publié à la fois dans un ouvrage papier (diffusion large), dans une version numérique interactive, dans un rendu de type PDF, et pour finir dans une version de vulgarisation de type plaquette. Ces recommandations posent la question de la production d'Atlas sous formes différentes, adaptées en fonction des destinataires visés. Ils restent à identifier pour le projet de connaissance partagée sur la Seine-Saint-Denis, et seront fonction du budget alloué à sa réalisation.

L'aspect juridique doit être présent dès le cahier des charges : les restrictions à la libre réutilisation des informations ou des images doivent figurer dans l'Atlas. Les auteurs des documents et illustrations doivent être identifiés et les conditions d'utilisation de leur production explicités.

On peut résumer le protocole méthodologique inspiré par la *Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification* (1994) d'Yves Luginbuhl (voir tableau 1) pour identifier et caractériser les paysages :

Identifier et caractériser les paysages		
<i>Objectifs</i>	<i>Méthodologie</i>	<i>Restitution des données</i>
Identifier les unités paysagères	- Observation sur le terrain à partir d'itinéraires - Interprétation de la cartographie existante	- Cartographies différenciées - Rapport écrit proposant une lecture à plusieurs entrées de l'état actuel des paysages
Localiser les sites et paysages « institutionnalisés »	Inventaire des sites et paysages protégés au titre de la législation existante	- Schémas et croquis des grandes caractéristiques des paysages
Identifier des représentations iconographiques des paysages	Recherche dans les arts visuels, les cartes postales, guides touristiques	- Collection de photographies
Identifier les paysages d'intérêt local	Enquête auprès des communes	

Tableau 1 : Identifier et caractériser les paysages

De la même façon, on peut proposer le protocole méthodologique pour évaluer les dynamiques paysagères dans le tableau 2 :

Evaluation des dynamiques des paysages		
<i>Objectifs</i>	<i>Méthodologie</i>	<i>Restitution des données</i>
Identifier les signes visibles d'évolution des paysages	Observation sur le terrain Constitution d'une première typologie des transformations	Cartographies différenciées des évolutions
Mettre à jour les tendances d'évolution	Interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation du sol	Synthèse cartographique des pressions
Identifier les projets individuels et collectifs existants sur les communes	Enquête communale	Rapport interprétatif des évolutions et pressions
Vérifier et préciser les évolutions des paysages	Entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés	

Tableau 2 : Evaluation des dynamiques des paysages

La méthode définie par les documents cadres du bureau des paysages posent les conditions minimales attendues en termes de contenu de l'Atlas, de découpage en unités paysagères, de représentations sociales, de dynamiques paysagères, d'échelles, de représentation ou de diffusion. Cependant, il convient de caractériser les spécificités départementales pour évaluer la pertinence de cette méthode généraliste au regard de son application pour la Seine-Saint-Denis.

2) Les spécificités de la Seine-Saint-Denis amènent à reconsidérer la méthode traditionnelle d'analyse des paysages

D'emblée, des caractéristiques semblent se discerner à la première approche globale du territoire. En effet, le relief y est assez peu marqué, excepté aux marges du département. Il permet néanmoins de scinder en deux le territoire avec une partie relativement plate au Nord et quelques plateaux au Sud. Un autre élément, hydrologique cette fois, marque cette

séparation Nord-Sud : c'est le canal de l'Ourcq qui traverse le territoire d'Est en Ouest jusqu'à Paris. Comme pour le relief, le reste du réseau hydrographique est situé pour l'essentiel aux marges avec la Seine et le Canal Saint-Denis (Nord-ouest), la Marne et le Canal de Chelles (Sud-est).

Un des éléments les plus marquants du paysage du département reste les infrastructures de transport, témoins d'un paysage de transition entre Paris et la Province ou encore entre l'urbain, le périurbain et le rural. Ils sont multiples (emprises ferroviaires, aéroports du Bourget et de Roissy Charles De Gaulle, Périphérique, Francilienne, autoroutes A1 et A3) et marquent le territoire tant par leur emprise que par leur fonction.

Dans ce contexte dense et urbain, il existe néanmoins des éléments de référence dans le paysage : la Basilique de Saint-Denis, le Stade de France, les Marchés aux puces, le Musée de l'air, la Cité des sciences de La Villette pour citer les exemples les plus marquants.

Cependant, pour cerner l'identité d'un territoire, il est nécessaire d'approfondir la réflexion au-delà des idées reçues que confère une première appropriation.

Dans *l'Atlas des paysages du Val d'Oise* (2010), on y trouve notamment en préambule la définition d' « identité ou typicité paysagère » :

Un paysage s'identifie par les caractéristiques des éléments naturels, culturels, historiques, sociaux et symboliques existants dans l'esprit de l'observateur à partir de la transmission des héritages de sa culture. L'histoire montre que les valeurs paysagères et l'appréhension d'un certain type d'environnement naturel relève de l'appréciation qu'en ont faites d'abord les esthètes, les écrivains, les artistes. Cette identité permet de la distinguer des autres ou de l'apparenter à un type particulier. C'est le contraire de la banalisation.

Ainsi, dans le but de distinguer les attentes pour le futur Atlas des paysages du département de ceux de la méthode généraliste, il est capital d'en cerner son identité.

a) La méthodologie fonction des bases identitaires du département : éléments de synthèse d'une bibliographie éparse sur le territoire

Il existe à ce jour peu d'études paysagères globales sur le département, en dépit d'une multitude de réflexions portées à des échelles plus petites, mais qui ne sont pas concertées pour être complémentaires. Néanmoins, des éléments récurrents reviennent dans la détermination et la qualification des paysages de Seine-Saint-Denis, quelle que soit l'échelle de portée des études.

En termes d'articulation entre ensembles paysagers, la première spécificité décrite sur le territoire est son découpage en deux entités (voir [figure 4](#)), avec au Nord du canal de l'Ourcq un relief inexistant et une occupation très hétérogène du sol (activités, grands ensembles, infrastructures), et au Sud un territoire plus marqué par le relief de plateaux, avec un tissu plus homogène et une fonction résidentielle plus ancrée.

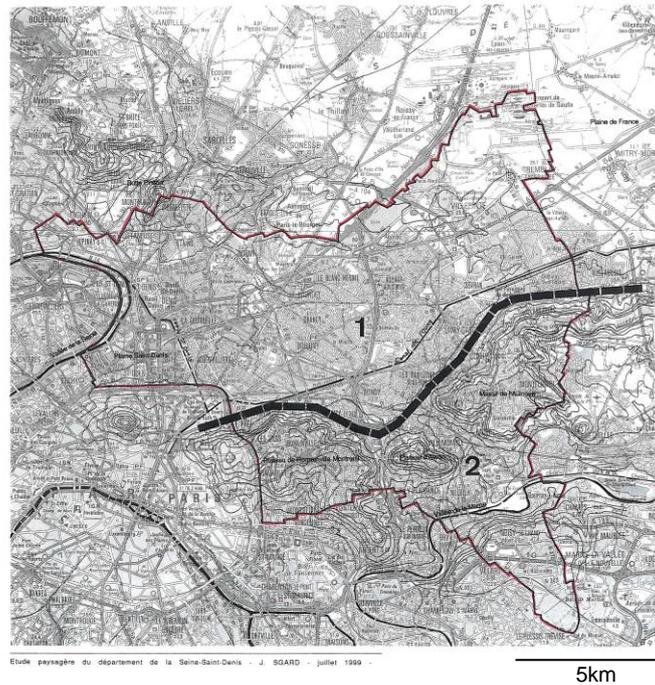


Figure 4 : Découpage primaire du territoire en deux entités

Dans son étude paysagère du département de 1999, Jacques Sgard est un des premiers auteurs à identifier des unités paysagères, au nombre de treize (figure 5). On y trouve Saint-Denis, les faubourgs, les coteaux de Romainville-Montreuil, une zone mixte centrale, une nappe pavillonnaire, la frange urbaine nord, la zone aéroportuaire, une zone mixte pavillonnaire-collectif, la vallée de la Marne, la ville nouvelle de Marne la Vallée, le massif de l'Aulnoye, la vallée de la Seine et l'ouverture sur l'espace agricole. Même si de nouvelles dynamiques régissent le département, cette proposition est encore aujourd'hui loin d'être obsolète et constitue une base de réflexion pour affiner dans un second temps l'analyse du territoire.

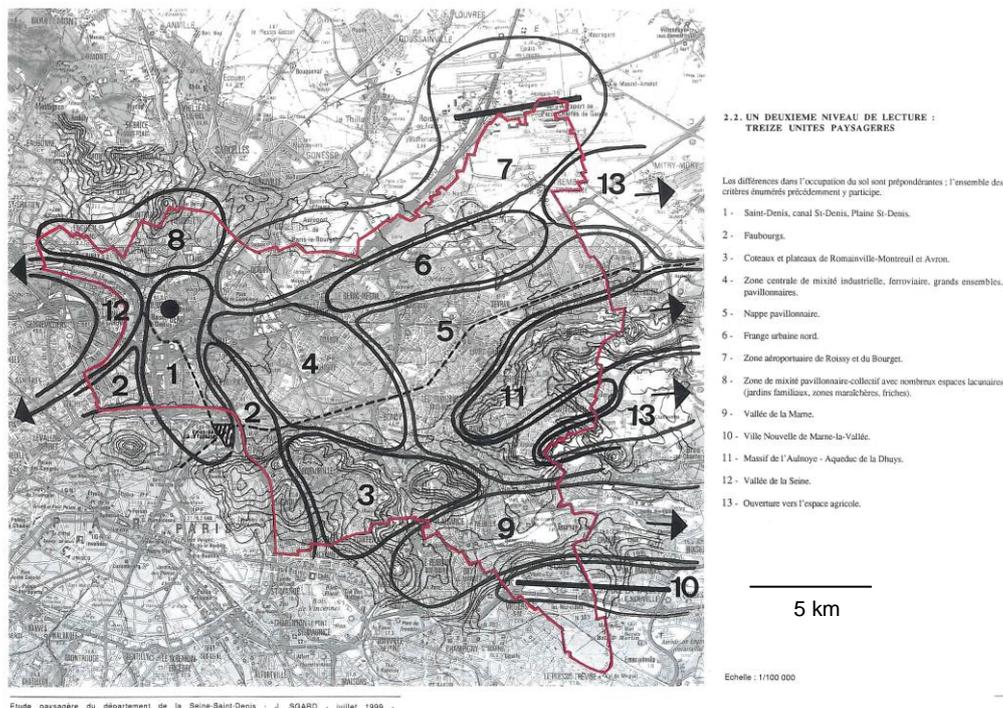


Figure 5 : Les 13 unités paysagères de Jacques Sgard

Jean-Pierre Lomont, dans son étude *Structure urbaine et grand paysage en Seine-Saint-Denis* (2000), va plus loin en superposant au découpage primaire dû au relief deux couronnes qui s'articulent concentriquement autour de Paris. La première, proche de Paris, représente un tissu multifonctionnel, alors que c'est schématiquement une nappe pavillonnaire qui constitue la seconde quand on s'éloigne de la capitale. Il identifie ensuite 5 unités qui se rapprochent de certaines décrites par Jacques Sgard, plutôt situées aux marges du département (Plaine Saint-Denis industrielle par exemple). L'espace central est qualifié d'« interstitiel » et nécessite un zoom à une échelle plus précise. Le centre du département apparaît donc paradoxalement comme l'espace le plus difficile à identifier en dépit d'éléments qui le traversent comme le Canal de l'Ourcq et la RN3. Des « petits centres urbains » composent cet espace central avec des qualités de rayonnement local mais mal insérés dans la logique départementale. En effet, les grands pôles ne diffusent pas sur le tissu environnant. A l'échelle de cette entité paysagère de petits centres, l'autoroute Francilienne relie néanmoins la ceinture de centralités aux départements voisins, juste sur l'articulation entre le tissu dense de première couronne et la nappe pavillonnaire. Le cœur du département est à la croisée de deux axes majeurs (RN3/Canal et ligne des petits centres) mais subit surtout des conséquences de fragmentations. En effet, les infrastructures de transports marquent considérablement le paysage du département dans cette zone (Bobigny, Bondy, Noisy). Cependant, on peut étendre cette valeur identitaire de coupures à l'ensemble du département.

La situation géographique particulière du territoire (première couronne de Paris) en fait un espace morcelé par les infrastructures et autres éléments de coupures (figures 6 et 7). C'est une des idées récurrentes de la bibliographie produite sur la Seine-Saint-Denis. On peut recenser les causes du morcellement : le relief et les secteurs de forte pente (Plateaux Sud), le réseau hydrographique (Canaux, Seine, Marne), le réseau ferré et les emprises ferroviaires (Faisceaux RER B, D, E), les autoroutes et axes de type autoroutier (A86, A3, A1, ...), les emprises aéroportuaires (Bourget et Charles de Gaulle), les grandes emprises bâties (Plaine Saint-Denis) et les emprises monofonctionnelles relevant d'une problématique plus locale.



Figures 6 et 7 : Infrastructures au niveau du canal de l'Ourcq, et Carrefour complexe aux abords de la gare de Sevran

L'ensemble de ces causes pourraient être traitées en tant que centralités et points de connexion au sein du territoire mais la plupart du temps, l'emprise de ces infrastructures est imposante, peu franchissable en sécurité et isole des quartiers situés de part et d'autre des aménagements. Paradoxalement, ces éléments qui sont un obstacle à la cohérence du territoire en sont un élément récurrent caractéristique. Le département est en quelque sorte « identifiable par son manque d'unité ». Par ailleurs, il est fréquemment constaté que les franchissements qui permettent de s'affranchir de ces coupures souffrent de la pauvre qualité des espaces publics.

Des ouvrages annexes sont généralement liés aux infrastructures et contribuent au morcellement du territoire : murs anti-bruits, merlons et remblais, ... Ils cachent parfois des éléments inesthétiques mais renforcent leur présence vue de l'extérieur et occultent les rares éléments de repères dans le paysage. **Globalement, les co-visibilités sont souvent**

évoquées pour le fait qu'elles n'ont pas été prises en compte dans la construction du département.

Les parcs départementaux sont également des espaces qui sont mal reliés au tissu environnant. En dépit de la création accrue de ces espaces de respiration dans le tissu dense du département, il est fréquent de trouver des études et réflexions sur l'inefficacité de leur insertion paysagère. Néanmoins, des projets comme le « Chemin des parcs » qui sont en cours tenteront de recréer une trame significative et porteuse d'identité sur le territoire. D'autres espaces non-construits sont fréquemment identifiés : friches, délaissés ou espaces inaccessibles. On peut citer l'exemple de la corniche des forts qui a fait l'objet de plusieurs réflexions. Cet arc historique implanté sur les coteaux de Romainville n'est plus utilisé pour l'activité militaire des forts mais n'en fait pas pour autant un élément de repère. En effet, la photographie aérienne reste le meilleur moyen de les identifier alors qu'un symbole historique et paysager fort émane d'une telle connectique, implanté sur un des rares éléments de relief départemental.

Potentialités de développement de la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis

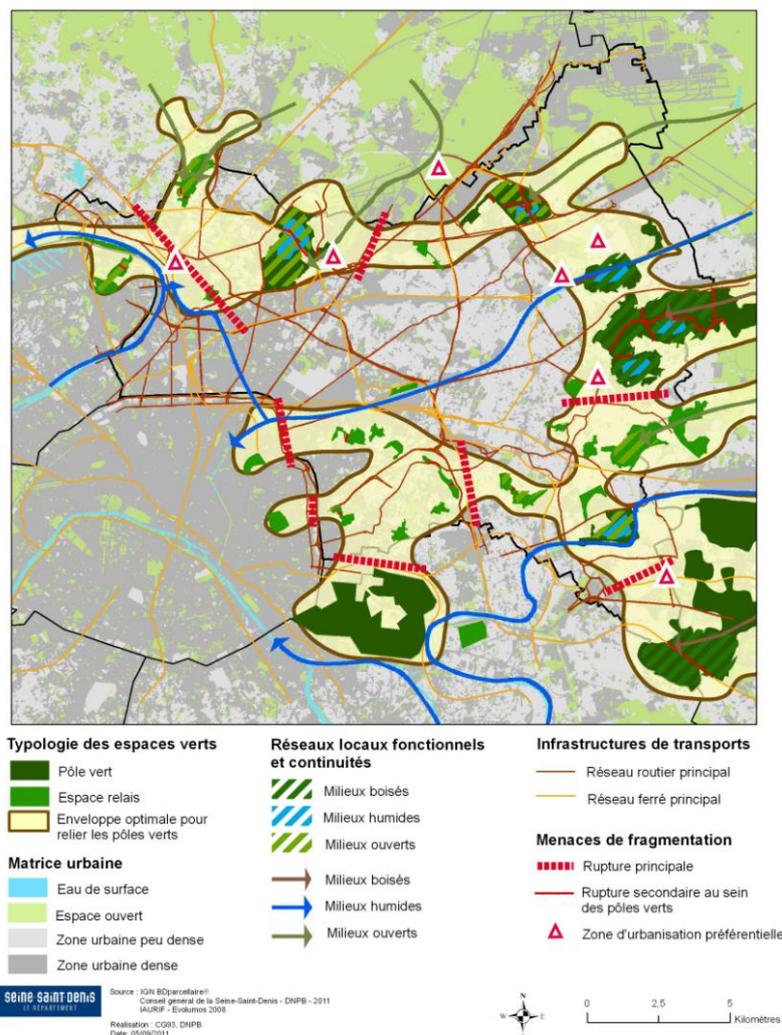


Figure 8 : Potentialités de développement de la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis

Ainsi, l'image du département reste souvent celle de potentialités (figure 8), tant en termes de connectivités à établir, de dynamisme lié à la proximité de Paris, d'éléments patrimoniaux à révéler, de qualité des espaces publics à améliorer, mais qui ne sont globalement pas exploitées, en dépit de leur identification dans des études à petite

échelle. Le manque de transversalité et d'étude globale joue certainement dans le manque de lisibilité. L'Atlas des paysages pourraient pallier à ce manquement pour générer une dynamique nouvelle d'intérêt pour les paysages départementaux et l'insertion dans le territoire à grande échelle.

Plus généralement, lorsqu'on établit une recherche sur le terme « Seine-Saint-Denis », les plus nombreux résultats conduisent sur des sites institutionnels faisant à la fois la promotion du département et œuvrant pour son développement, généralement économique et culturel. En second lieu viennent les références aux événements culturels. Les sites de l'Etat arrivent en troisième position. Loin de la stigmatisation du département par les phénomènes de chômage et de difficultés économiques, d'immigration, et de violences urbaines et ethniques, un fort investissement a été concédé pour changer cette image. La Seine-Saint-Denis est devenue un label d'innovation, de créativité et de développement économique et culturel.

L'ensemble de la culture alternative portée par les pratiques musicales, physiques ou artistiques est dématérialisée et déterritorialisée du département. Alors même que leurs origines et sources identitaires affirmés se trouvent dans le simple nombre départemental « 93 ».⁶

L'image du département a également été marquée par la politique volontariste autour des espaces verts et des parcs urbains. En effet, le département fut un pionnier du développement d'espaces de respiration dans la première couronne de Paris, en accordant aussi une importance à la biodiversité. Par ailleurs, les seuls sites Natura 2000 de première couronne se trouvent en Seine-Saint-Denis. La création de grands parcs départementaux (Georges Valbon, Parc du Sausset) a créé une dynamique en proposant d'autres paysages aux habitants de la banlieue parisienne. La politique du département a ensuite pu se diversifier pour prendre en compte la gestion de parcs plus urbains et moins grands, mais toujours aussi importants dans l'articulation des paysages du département (Parc Jean Moulin les Guilands, Parc de la Haute-Ile, ...).

Enfin, certains éléments constitutifs du paysage du département illustrent particulièrement ses spécificités. C'est le cas de la nappe pavillonnaire qui s'étale surtout au centre du département. Pour affiner l'image d'apparence homogène de cette sorte d'unité paysagère qui semble préétablie, on peut s'appuyer sur un Atlas des quartiers pavillonnaires du département réalisé par la DRIEA UT93 en 2011.

Voir Annexe I : Exemple d'une page de l'Atlas des quartiers pavillonnaires de Seine-Saint-Denis (ville d'Aulnay-sous-Bois).

Dans ce document, chaque quartier à vocation pavillonnaire est décrit selon des critères objectifs mais pas seulement. Regroupés par communes, chaque quartier est analysé en termes de bâti, morphologie urbaine, environnement urbain, appropriation, mutation et ambiance. Ces éléments sont à reprendre pour toute analyse territoriale ultérieure visant à déterminer des sous-unités pour l'Atlas des paysages.

La préfecture du département, la ville de Bobigny, représente également un exemple plus local des problématiques paysagères de Seine-Saint-Denis. La ville est en marge des grands pôles de développement prioritaires, contrairement aux autres préfectures de la petite couronne (Nanterre, Créteil). La ville est cernée par d'importantes infrastructures, son accès et le plan de circulation n'apparaît pas clairement. La cohérence de la ville reste à imaginer, autour de la dalle de la préfecture qui n'est pas reliée à son tissu environnant : zone pavillonnaire, activités, tissu industriel ancien, parc départemental de la Bergère, canal de l'Ourcq. Cette diversité des fonctions en un espace réduit et sans connectivité entre eux est à l'image du département.

Ces éléments de bibliographie constituent un premier socle sur lequel les réflexions sur les spécificités du département peuvent venir s'appuyer.

⁶ Michel S. (2009). *La Seine-Saint-Denis, une scène de débat pour la définition d'une politique patrimoniale métropolitaine*. Projet de fin d'études (Architecte-Urbaniste)

b) *D'une identité plus précise, appréhendée en arpentant le territoire et avec des témoignages, se dégagent des enjeux d'adaptation méthodologique*

D'après des visites réalisées dans certains lieux charnières du territoire départemental (Canal des l'Ourcq, parcs départementaux, butte Pinson), la bibliographie analysée et les points de vue recueillis auprès d'acteurs territoriaux (IAU, APUR, services départementaux), on peut proposer une première identification des spécificités du département autour desquelles l'Atlas devra s'élaborer. Les différents points se succèdent, partant du grand paysage vers des espaces à plus petite échelle, sans oublier les spécificités indirectement liées comme l'image ou la perception.

La **géomorphologie** n'est pas très marquée et ne joue un rôle majeur qu'aux marges du département. Il est donc difficile de baser le découpage territorial uniquement en fonction du relief. Cependant, les entités existantes déjà rares ne sont pas toutes mises en valeur, les points de repères et d'appel sont parfois ignorés au profit de mutations rapides. Le **rapport à l'eau** est rarement une évidence dans ce département plutôt fluvial.

L'**échelle** d'une telle étude ne peut être appréhendée de manière mono spécifique compte tenu de la densité du bâti et des infrastructures du département. Cette densité se traduit également par une série de télescopages entre des formes, des usages, et des enjeux sociaux qui se juxtaposent de manière incohérente. Cette mixité générale se traduit jusqu'aux problématiques de gouvernance qui régissent l'évolution du territoire.

De nombreuses **dynamiques** régissent le territoire, autant destructrices (grands ensembles) que créatrices (Grand Paris, ...). En résulte une constante transformation qui essaye toujours de répondre aux enjeux actuels ou du futur proche sans vision à long terme. On distingue ce qu'on pourrait qualifier de « Pas de temps »⁷, illustrés par la brutalité de changement d'un certain nombre d'espaces en un temps court. Cela entraîne des modifications sur les lisières ou encore les rentes foncières, comme aux portes de Paris.

On remarque l'existence d'espaces de convivialité de petite surface (terrains de sports, lieux de rassemblements, ...) à considérer pour leur **fonction sociale**, ils apportent de la cohérence là où le territoire en manque. Dans le même registre, les espaces **éphémères/temporaires** (exemple des marchés) répondent de manière compensatoire au manque d'espaces morphologiquement attractifs. L'absence de cœurs de ville et la dilution dans le tissu urbain accentuent ce phénomène. En Seine-Saint-Denis particulièrement, des éléments peuvent ainsi être qualifiés d'identitaires alors qu'ils ne sont pas considérés comme tels sur d'autres territoires. Dans ce territoire densément peuplé, les opportunités de communication entre milieux sociaux et culturels différents sont paradoxalement plutôt rares ou peu saisies, d'où la considération pertinente de paysages « **transgénérationnels** » comme certains squares ou places publiques requalifiées.

Les **espaces verts** peuvent s'inscrire également dans cette considération puisque le rapport à la nature est relativement différent sur le territoire, puisqu'il **découle du social**. En effet, plus que la dimension sportive ou végétale que peut représenter un tel type d'espace, ce sont avant tout des espaces de mixité qui répondent à des besoins pour ainsi dire vitaux en termes de respiration dans l'espace urbain, qui sont partagés par les habitants.

On ne peut s'empêcher d'identifier une contiguïté de paysages « synchronisés » en Seine-Saint-Denis. Elle correspond à des **vagues successives d'aménagement** qui ont été régies par l'histoire de la région, et qui s'est constituée selon des orientations dues à l'implantation des dynamiques territoriales. Ainsi, certaines trames sont héritées de la période rurale du département (voir [figure 9](#)), la révolution industrielle a transformé profondément les grands axes et aménagé des zones entières du territoire (avec les infrastructures et les logements associés), l'après-guerre a comblé les espaces vacants avec des logements sociaux ou

⁷ Propos recueillis auprès d'Eric Canobbio, enseignant-chercheur en géographie (Paris VIII)

pavillonnaires. Globalement, on peut dire que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la ville moderne a été produite dans l'ignorance des métabolismes urbains, sa connaissance n'étant pas indispensable quand la société se prétendait maître de la nature et quand la ville comptait sur la captation de ressources du monde entier, en particulier en matière d'énergie et de ressources naturelles, pour fonctionner⁸. Aujourd'hui, la tendance est plutôt de restructurer l'espace dans le respect de la biodiversité⁹.

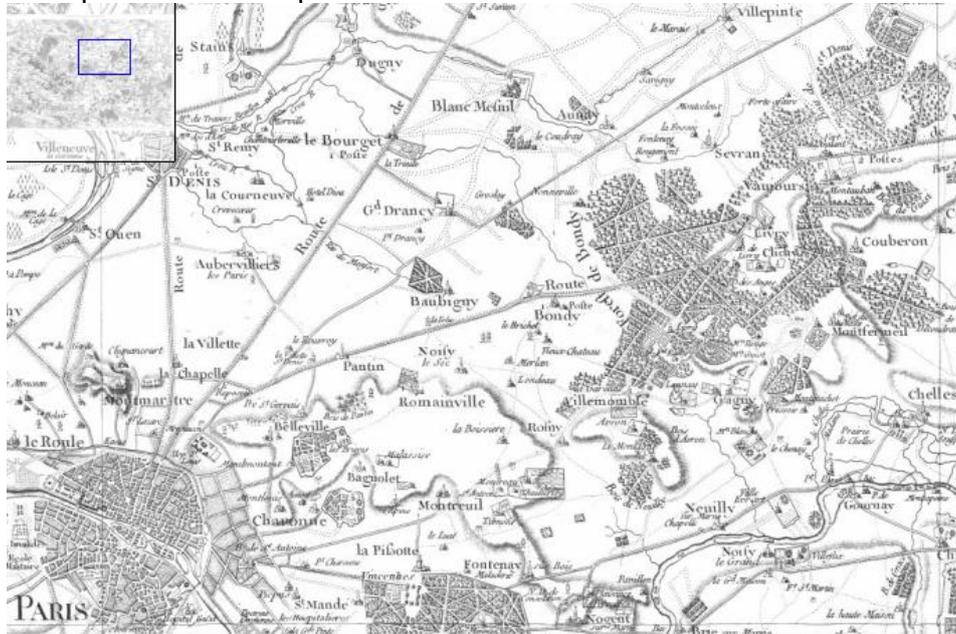


Figure 9 : Extrait de la carte de Cassini (1756) [4]

Le département est **également singulier par son image**, qui réunit les caractéristiques d'une mixité source d'impulsions, mais souvent décrié pour des problèmes locaux dus à la croissance démographique par exemple.

Néanmoins, les politiques en matière d'espaces verts ont donné une vision du département souvent plus positive, le présentant comme un pionnier des revendicateurs de la nature en ville. La Seine-Saint-Denis doit aussi être considérée comme l'un des acteurs principaux du Grand Paris, qui accueillera des infrastructures et des dynamiques résultantes du projet.

Enfin, le territoire se distingue en tant qu'objet puisque sa perception par ses propres habitants est rendue délicate par sa complexité de lecture. Ainsi, le paysage a relativement du mal à être identifié ou approprié par les gens qui le traversent, si tant est qu'il est même fréquent de pouvoir douter de l'existence d'un paysage urbain et d'une identité propre. C'est là que réside toute la spécificité de cet espace : les critères qui lui permettent de se distinguer sont les mêmes que ceux qui le rendent opaque à l'identification.

c) Importance de la prise en compte des spécificités dans l'Atlas

Les spécificités dégagées ne constituent pas uniquement une base de connaissances pour le projet de connaissance partagée du département. Au-delà, ces réflexions doivent guider l'élaboration même du futur ouvrage en prenant en compte ces éléments dès le cahier des charges.

La raison invoquée est simplement l'adaptation de la production au territoire sur lequel il porte plutôt que le suivi systématique d'une méthode généraliste. D'emblée, on peut penser que tous les départements sont différents et qu'une adaptation est toujours nécessaire en termes d'analyse territoriale. La force de cette proposition est multipliée en Seine-Saint-

⁸ Sgard J. (1999). *Etude paysagère du département de la Seine-Saint-Denis*

⁹ Calame P. (2012). *Les réflexions tirées des Ateliers de Cergy*

Denis lorsqu'on observe les spécificités tant au niveau des échelles et des dynamiques, que de la densité et de la diversité, des composantes urbaines et des populations qui la traversent.

L'élaboration d'une méthode généraliste a été permise par des retours d'expérience sur des Atlas antérieurs, où certains manquements ont été constatés. La difficulté qui réside dans l'analyse des paysages urbains est le caractère nouveau de l'intérêt porté à l'insertion de ces paysages métropolitains à grande échelle.

Il n'est pas rare de constater dans des démarches similaires à celle de la Seine-Saint-Denis que la mauvaise définition des objectifs peut à la fois résider dans le manque d'analyse préliminaire et territorialisée, et peut affecter l'ensemble du travail qui en découle. Par la suite, la mauvaise adaptation peut se traduire par des coûts supplémentaires et non-prévus, des retards dans le calendrier de la commande, des mésententes avec la maîtrise d'œuvre, un manque de pertinence de l'ouvrage, voire à terme à la faible utilisation de la production par les destinataires envisagés.

Par ailleurs, l'élaboration de ce travail préliminaire est un vecteur de compréhension pour la maîtrise d'ouvrage, ce qui a le mérite d'impliquer les acteurs locaux dans une phase très précoce du projet. Cela incite alors les acteurs à accompagner le projet tout au long de son élaboration et à apporter leur expérience locale : l'Atlas ne s'en trouve qu'enrichi. Ainsi, la démarche prospective de l'Atlas compterait tout autant que l'objet de production lui-même, puisqu'un des objectifs à terme n'est autre que la prise de conscience des problématiques paysagères en milieu urbain. Enfin, l'ouverture de l'Atlas dans la constitution de son cahier des charges en fonction des spécificités départementales est un des moyens de répondre à la diversité du territoire, en impliquant ainsi les facettes plurielles qui régissent ses fonctionnements et ses dynamiques d'aménagement.

Après avoir analysé l'intérêt de l'adaptation de la méthodologie, cerner les causes et les objets qui diffèrent mènera l'identification de méthodes d'appréhension adaptées aux espaces considérés.

3) Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale différente pour l'Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis ?

a) Pourquoi la méthode « traditionnelle » ne peut s'appliquer sur un territoire dense urbanisé et nécessite des compléments d'adaptation

Tout d'abord, comme le suggère la méthode traditionnelle des Atlas, la fonction principale de l'ouvrage doit être celle de la connaissance du territoire. Cependant, à l'heure où les transformations sont rapides (caractéristiques en changement perpétuel), que le paysage métropolitain déjà peu lisible est sujet à disparaître derrière des aménagements pensés dans l'urgence de leur besoin (logement), se pose ici la question d'un ouvrage qui a vocation à ne pas se limiter à la connaissance et à des grands enjeux. En effet, il peut être question de dépasser le cadre de l'Atlas en proposant des schémas d'action plus concrets, quitte à faire figurer ces réflexions dans un ouvrage annexe ou complémentaire à l'ouvrage principal. Cela augmenterait ostensiblement le nombre de destinataires potentiels à l'ouvrage tout en garantissant un usage qui n'aurait rien d'obsolète. **L'identification de nouvelles limites à l'ouvrage est donc une première adaptation à considérer.**

Les subdivisions préconisées et rigoureuses en unités paysagères, structures paysagères, et éléments paysagers ne doivent pas exclure des légères modifications dans leur caractérisation, l'important étant de rappeler les significations précises auxquelles elles renvoient en introduction de l'ouvrage. De plus, le manque d'éléments géographiques de repère contribue à la remise en cause de la notion **d'unité paysagère et les nombreuses coupures** à l'échelle départementale morcellent l'espace de manière différente. **La notion**

même d'unité paysagère « continue » mériterait éventuellement une déclinaison pour certaines catégories d'espaces de discontinuité.

Le recours à une équipe pluridisciplinaire devra se faire aussi en fonction des spécificités départementales. Il est ainsi vivement recommandé (par la maîtrise d'ouvrage de la réactualisation de l'Atlas des Yvelines) d'avoir recours à des prestataires capables d'appréhender ces paysages particuliers que sont les paysages urbains. Pour leur accroche au grand paysage en milieu urbain, les urbanistes ou les architectes semblent tout indiqués. Les paysagistes ne sont pas toujours à même de traiter seuls ces problématiques, ce qui a d'ailleurs été constaté dans le travail en cours sur le département des Yvelines. L'adaptation de l'analyse territoriale, qui dépend de la composition de la maîtrise d'œuvre, en fonction des futurs équipements du Grand Paris est aussi essentielle pour l'Atlas de Seine-Saint-Denis, de telle sorte que l'anticipation permette aux analyses de rester pertinentes en dépit des transformations profondes à venir.

Autre adaptation nécessaire en ce qui concerne la carte des unités paysagères : imposée à l'échelle de 1/100 000 dans la méthode des Atlas, il est tout à fait probable que ce choix ne **permette pas de distinguer convenablement les éléments qui seront identifiés dans le découpage territorial**. Après plusieurs essais c'est avant tout l'échelle la plus pertinente qui doit être sélectionnée en dépit d'une préconisation par défaut calquée sur d'autres types de paysages.

En ce qui concerne la toponymie des unités paysagères, l'Atlas de Seine-Saint-Denis devra faire un effort supplémentaire d'adaptation compte tenu du manque de lisibilité de ses paysages. Les appellations seront d'autant plus importantes qu'elles apporteront les connaissances **qui manquent aujourd'hui pour forger une identité**. De plus, il a été constaté dans le département que plusieurs dénominations de communautés d'agglomérations n'illustrent pas les spécificités du territoire (Plaine Commune, Est Ensemble, ...), la tendance de ce risque est donc bien présente.

Les dynamiques qui agissent au niveau des **franges de l'agglomération doivent être traitées de manière différente voire indépendante**. Les espaces agricoles proches de l'urbanisation aujourd'hui n'apparaissent que comme une valeur d'ajustement des besoins de la ville, espaces en attente d'une évolution imminente. Le caractère très instable de la formation de ces espaces rend leur lecture complexe et impose des prises de position soit en termes d'anticipation ou soit en termes de préservation, de manière à redonner du sens aux paysages et à leur lecture.

En termes de représentations sociales, il n'y a aucune allusion aux particularités des paysages urbains qui sont avant tout des territoires de transit et de mouvements de populations. Il est par conséquent moins aisé d'y recueillir des avis avec des visions d'ensemble des dynamiques territoriales puisque certaines personnes ne font que traverser le territoire ou d'autres le quittent rapidement. La diversité culturelle aussi est parfois un obstacle au partage d'une vision commune, mais représente pourtant une source de diversité des points de vue qui peut être très enrichissante en termes d'analyse. **Un moyen d'aborder les perceptions des paysages à travers ces filtres pourrait être une adaptation pertinente de la méthode des Atlas. Cependant, d'autres alternatives plus concises méritent d'être creusées comme la sélection de destinataires particuliers à des questionnaires (les élus par exemple).**

Pour traiter des dynamiques paysagères, **la concentration sur des échelles de temps plus courtes sera indispensable pour identifier les bouleversements rapides**. Comme évoqué précédemment, les projets à venir porteurs de potentiel paysager ne sont pas à négliger (exemple du Grand Paris).

La prise de photographies du territoire doit être adaptée aux cadres de lecture des habitants et des usagers de la Seine-Saint-Denis. Dans ce cas, ce n'est pas forcément la « hauteur d'Homme » qui doit être préconisée mais les fenêtres ouvertes depuis les espaces les plus fréquentés comme les infrastructures de transports par exemple (autoroutes, voies ferrées).

Les volumes urbains et les éléments de l'occupation du sol peuvent être représentés en épaisseur et rendre ainsi compte des problématiques de covisibilités et de relation au grand paysage, grâce à des blocs-diagrammes.

La question des formes de l'Atlas produit est également dépendante des spécificités départementales. Les problèmes identitaires liés aux difficultés de dégager des caractéristiques paysagères mènent à penser que certains destinataires sont à viser plus particulièrement (élus, scolaires, grand public, professionnels). Ainsi, le choix des formes de production ne sera forcément conforme à la méthode générale des Atlas mais pourra donner naissance à des modes de représentations simplifiées ou déclinées de l'ouvrage principal.

Enfin, le choix de la maîtrise d'ouvrage répondra à une exigence supplémentaire compte tenu de l'image du département. En effet, il est nécessaire de considérer le degré de subjectivité des prestataires pressentis pour s'assurer que le sujet sera traité en toute objectivité pour ne pas nuire à la production. On peut penser ici à un prestataire qui se focaliserait sur les incohérences du territoire de telle sorte qu'une image négative soit entretenue (ce qui est le contraire des objectifs de l'Atlas), ou même qu'un regard trop bienveillant soit en décalage avec la réalité et que la production perde en crédibilité.

Pour toutes ces raisons, la méthode générale des Atlas n'est pas à calquer sur les processus qui régissent les paysages urbains, mais dans tous les cas, l'identification des aspects du territoire doit permettre d'en cerner les spécificités pour adapter la méthodologie.

b) Moyens d'identification des éléments paysagers et emploi d'outils à adapter à la Seine-Saint-Denis

Non seulement la méthodologie de l'Atlas des paysages doit être adaptée, mais c'est également la manière de collecter les informations et de constituer la base de connaissances qui doit correspondre et s'inscrire dans une nouvelle façon d'aborder les territoires denses et urbains.

On peut ainsi avoir recours à ce que Bernard Lassus appelle l'« Analyse Inventive » dans *Mouvance* : elle consiste à dépasser l'ignorance première, en vue d'approcher le site dans sa singularité et ses potentialités. D'abord en adoptant l'« attention flottante » : s'imprégner, au cours de longues visites à diverses heures et par tous les temps, du site et de ses alentours, « faire l'éponge » de sol à ciel presque jusqu'à l'ennui. Puis chercher des points de vue préférentiels, déceler les micro-paysages et les perspectives qui les lient, repérer puis tester les échelles visuelles et tactiles...tout en consultant ses mémoires, lieux-dits, contes et légendes locales, les histoires, l'Histoire. Analyser l'existant, c'est aussi découvrir dans l'usage même des lieux ce qui a été occulté par l'usure du quotidien, et est en train de disparaître. Il nous faut tout autant amener au visible les traces de nouvelles pratiques, non encore identifiées ; ainsi, porter le non-visible au visible puis à l'évident. Puis il faut engager d'autres approches ou les mener suivant les circonstances, donc entamer des recherches et des études pour d'autres hypothèses. Celles-ci sélectionnées, précisées, testées, deviennent de nouvelles orientations.

Derrière ces termes se cache l'idée de « **promenades urbaines** » qui sont sans doute une des meilleures manières de s'imprégner du paysage, a fortiori en milieu urbain. En effet, plusieurs maîtrises d'ouvrage d'Atlas départementaux ont déjà eu recours à ce procédé pour impliquer les comités techniques et même les comités de pilotage des projets. Arpenter le territoire cible de l'analyse permet à l'ensemble des groupes de travail d'avoir une vision

commune tout en argumentant autour de leurs divergences. Les élus ou les urbanistes souffrent parfois d'une méconnaissance du territoire par manque de temps pour l'explorer, et ce type de démarche pourrait être un trait d'union entre les communes et la démarche de connaissance partagée. De plus, la cartographie ou les photographies aériennes ne permettent pas toujours de rendre compte des notions d'échelle, surtout en milieu urbain. Ces « promenades » sont donc une nécessité dans différentes phases d'élaboration du projet d'Atlas, pour que le cahier des charges soit le plus précis et adapté possible aux spécificités locales. Des profils de participants variés peuvent même être envisagés. Par la suite, la maîtrise d'œuvre doit aussi y avoir recours car l'analyse très fine du terrain est un des outils principaux pour trancher sur le découpage en unités paysagères.

D'autres **approches plus artistiques** pourraient également aider à l'appréhension de territoires à la lecture complexe. En Seine-Saint-Denis, de nombreux artistes sont implantés et leur vision du territoire peut apporter des angles de vues inventifs à exploiter pour traiter des représentations du paysage urbain. Le **land' art** par exemple est une discipline qui permet un rapport particulier entre le support du paysage et la créativité d'origine anthropique.

En termes de perception, les **enquêtes** auprès de ceux qui vivent le territoire ont déjà été évoquées. Si elles sont adaptées à la population, aussi bien sur le plan culturel que sur celui des destinataires et de l'intérêt de leur point de vue, c'est aussi une manière de collecter des informations sur les ambiances, ressentis, besoins qui s'expriment et qui ne sont pas toujours visible par la cartographie ou même lors de phases d'exploration.

Comme dans tout Atlas départemental, les connaissances se construisent également à partir d'une **bibliographie**, dont certains éléments ont déjà été évoqués. Cependant, Il y a dans le cas de la Seine-Saint-Denis une complémentarité à trouver entre des documents d'analyse globale, les études à échelle locale, les Atlas des départements limitrophes, les thèses sur des thématiques particulières, ... De plus, certains éléments du territoire font régulièrement l'objet d'études avec des redondances qui peuvent manquer de pertinence. C'est le cas du canal de l'Ourcq par exemple qui fait l'objet de considérations multiples mais néanmoins avec des approches différentes. Le prestataire du projet devrait pouvoir synthétiser l'ensemble des aspects qui caractérisent chaque lieu pour en cerner tous les tenants et les aboutissants. La multiplicité de réflexions sur un espace particulier est également une manière de prendre conscience qu'il est un élément fort du territoire, cela peut également **orienter le découpage en unités paysagères**. Le canal de l'Ourcq en est encore une illustration.

Par ailleurs, des **outils novateurs** peuvent permettre la lecture des paysages de Seine-Saint-Denis. Certains d'entre eux sont exposés dans *La fabrique du paysage métropolitain*, document publié par l'APUR. Il propose une topologie de paysages métropolitains et une **analyse de situations depuis un axe structurant** (autoroute) à travers la cartographie et l'interprétation de photos. Cet outil est adapté de part ses points de prises d'information qui illustrent les paysages du quotidien. On recense également des présentations de cartes qui illustrent différentes occupations du sol, et surtout un assemblage autour de ces cartes pour mettre en avant des **corrélations entre données descriptives** (voir [figure 10](#)). L'intérêt de cette démarche réside dans sa capacité à regrouper des critères parfois non corrélés en apparence.

On note que les travaux de l'APUR présentent également l'intérêt de traiter ces problématiques à une échelle plus large (régionale), ce qui permet de mettre en relation la lecture des paysages de Seine-Saint-Denis en continuité avec les départements limitrophes.

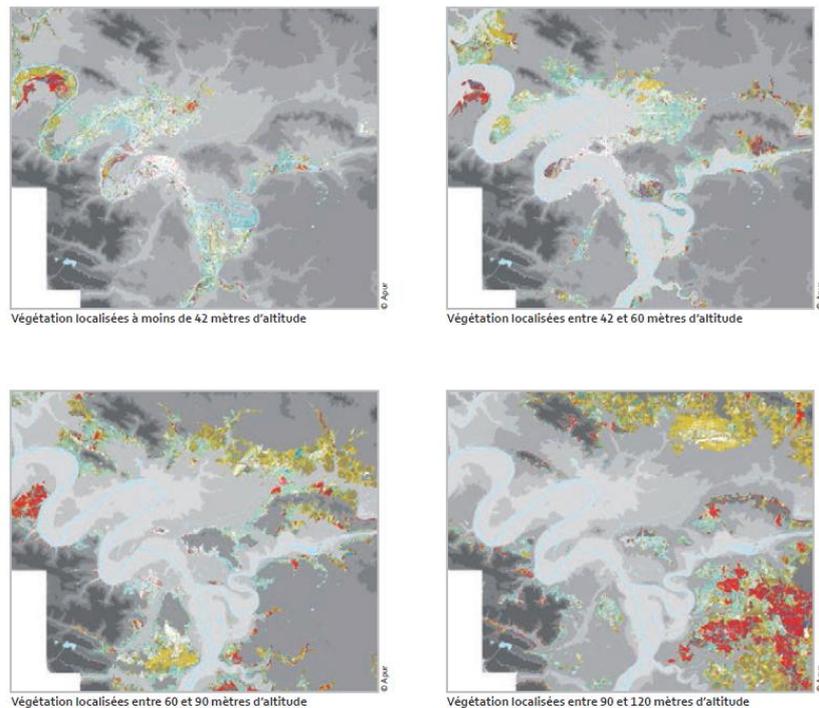


Figure 10 : Cartes de corrélation végétation/altitude

D'autres outils issus de la technologie moderne sont également à envisager pour leur capacité à visualiser les éléments recherchés plus simplement. L'IAU a notamment développé des outils de représentations tridimensionnelles qui se basent sur l'incrustation géospécifique et des montages vidéo. Cela permet de **modéliser des nouveaux projets dans le tissu urbain**, avec des mouvements de caméra pour apprécier les zones de visibilité. Il est possible d'envisager des contributions ce type d'institut pour proposer une aide au bureau d'étude en termes d'outils de représentations.

Les outils de **comparaisons photographiques** sont un autre moyen de rendre compte des dynamiques paysagères et des mutations rapides des paysages urbains. Sur le principe des démarches de l'observatoire photographique des paysages, qui comparent des photographies prises avec précision en respectant des distances et des angles identiques pour deux clichés à deux dates déterminées, la notion de paysages en mouvement peut être appréhendée.

Enfin, les photographies prises depuis des points de vue, ne donnent qu'une idée approximative de la réalité, car elle est toujours moins précise que l'œil, qui peut voir des détails très fins sur les points qu'il focalise. Les **photographies « Gigapixel »** (mosaïque de photos de très haute définition avec accès rapide via une photo d'assemblage de définition moindre) permettraient à l'observateur de zoomer où il veut, comme dans la réalité. C'est donc un outil de plus à considérer, particulièrement dans le cadre d'une production numérique.

Les moyens d'identification des paysages ne sont pas le seul levier sur lequel agir pour adapter les méthodes d'analyse territoriale aux paysages fortement urbanisés. Le document produit pour la connaissance partagée peut très bien s'illustrer par sa forme et ses objectifs, de nombreuses variations de documents qui s'apparentent à un Atlas existent déjà.

c) Exemples d' « Atlas » qui traitent le milieu urbain et manière de le traiter

Bien que sous-estimés dans la plupart Atlas départementaux, les paysages urbains profitent d'un regain d'intérêt soit par l'essor de nouveaux projets dans des départements fortement

urbanisés (Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine), soit par la réactualisation d'anciens Atlas pour la prise en compte des aspects liés à l'urbanisation (Val d'Oise, Yvelines, Seine-et-Marne). Cette prise de conscience des paysages urbains intervient après le constat des échecs ou de l'incapacité de traiter les zones urbanisées à l'échelle du grand paysage lors de la deuxième partie du 20^{ème} siècle. Cela a pu conduire à des incohérences qui représentent aujourd'hui des opportunités pour leur reconsidération dans des espaces potentiellement dynamiques (futur périmètre du Grand Paris). On note que selon les territoires et les maîtrises d'ouvrage, des appellations de travaux, liées à leurs objectifs, peuvent porter des intitulés différents qui reflètent une fois de plus la complexité de traiter des paysages urbains, dans le même temps que les capacités d'approches diversifiées dues au caractère interdisciplinaire des problématiques urbaines.

Le Département de l'Essonne a choisi de traiter ses paysages par un *Guide des paysages urbains et naturels*, élaboré entre 2007 et 2011. Après l'échec d'un premier prestataire, une vision plus précise est apportée. **La forme « Atlas » ne serait pas assez dynamique (jugée comme une prise de photo à un instant précis), alors qu'il y a une volonté de lier le paysage à l'aménagement.** L'objectif n'était pas de créer une politique publique mais de s'intégrer dans une somme de réflexions (développement durable, ...). L'Atlas est considéré comme figé alors que des préconisations fonctionnent comme un aiguillage, à la fois aide-mémoire ou conseil de lien entre plusieurs thématiques par exemple. Etablir des enjeux a été jugé trop vague comme limite de réflexion dans le guide des paysages de l'Essonne. Dans tous les cas, la prise de conscience d'aborder le paysage en amont est réelle.

Le corps du Guide est divisé en 5 tomes : le premier constitue le diagnostic, le second aborde des préconisations et les 3 derniers sont des déclinaisons locales plus poussées sur des sites à enjeux forts. L'objectif n'était pas de mettre « sous cloche » les paysages remarquables mais de travailler au niveau des interfaces. La vision du département se faisait par ses infrastructures essentiellement alors qu'il existe une dimension dissimulée. C'est pourquoi la prise de connaissance du terrain par les pilotes a été importante.

Les Départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, les deux plus urbanisées d'Ile-de-France rentrent à leur tour dans la démarche de production d'un outil de connaissance partagée de leurs paysages urbains. Les projets sont dans une phase très en amont et la manière de traiter les objets n'est pas encore déterminée, mais ils témoignent de la volonté de prise en compte de ces territoires.

Le Département du Val d'Oise est quand à lui dans une phase d'actualisation de son Atlas des paysages pour devenir disponible sous forme numérisée et interactive. Le cahier des charges avait clairement défini la prise en compte de l'urbain et du rural sur un même niveau d'importance dans l'Atlas initial. Une importance particulière est accordée aux franges urbaines qui sont traitées doublement dans les unités à tendance rurales et urbaines. L'actualisation apportera une plus-value à l'ouvrage. Les élus en sont la cible principale et la nouvelle version sera mise en ligne. Pour une simplification de l'ouvrage papier au volume conséquent et dense, des grandes idées seront tirées de chaque unité paysagère et résumées.

Le Département des Yvelines est également dans une phase de réactualisation pour numériser des informations mais aussi pour redonner de l'importance aux paysages urbains qui y siègent. En effet, La première version de l'Atlas a été produite avant la Convention Européenne du paysage, elle ne la prenait donc pas en compte en ce qui concerne de la diversité des paysages à aborder (paysages dégradées, du quotidien, urbains). Le choix d'éviter les paysages en bordure de l'agglomération parisienne était à l'époque lié à la politique de l'ouvrage, qui visait plutôt à qualifier les Yvelines comme un territoire « agréable

à vivre ». Cependant, **des menaces cernent aujourd'hui le territoire, c'est pourquoi il est important de traiter tous ces paysages pour en préserver certains.**

Le Département de Seine-et-Marne n'est pas en reste avec la finalisation d'un *Recueil de paysages urbains* qui va venir compléter l'Atlas des paysages publié en 2007. La division aura finalement permis de diriger chacun vers ses compétences (architectes et urbanistes pour le recueil urbain). La production de l'ouvrage en tant que tel n'était pas prévue dans un premier marché, la restitution faisait l'objet d'une seconde étape. La différence fondamentale, outre les objets traités, entre le Recueil et l'Atlas concerne l'échelle. Le Recueil urbain est au 10000^{ème} et détient un caractère exploratoire (Atlas au 25000^{ème} et difficilement plus précis, cela permet à la fois la lecture des centres anciens et des quartiers plus contemporains). Il y a globalement moins de « devoir » de production sur le Recueil que sur l'Atlas. Le choix s'est porté de telle manière à prendre en compte l'agglomération de Paris et les agglomérations principales (Melun, Meaux), les villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Sénart), et quelques villes rurales (afin de garder l'analyse valable pour l'ensemble du département).

Pour être tout à fait complet, les appellations des Atlas en France peuvent prendre encore d'autres intitulés pour correspondre à leurs propres attentes et à la manière de traiter leurs paysages, qu'ils soient urbains ou ruraux. On peut citer quelques exemples : document de référence, connaissance et valorisation, inventaire, carte des paysages, reconnaissance sociale, diagnostic paysager, analyse et enjeux, les entités paysagères, les sous-entités paysagères, les paysages de demain, les chemins du paysage, ... pour la plupart de ces travaux, leur appellation et leur analyse critique (points positifs et négatifs) se trouvent dans *l'Analyse sélective des Atlas de Paysage*, rapport établi par le LADYSS en 2009 pour le ministère de l'Ecologie.

Voir Annexe II : Exemple de l'analyse de l'Atlas des paysages des Yvelines par le LADYSS

On peut dire que le choix de l'intitulé de l'ouvrage de connaissance partagé est à considérer : Atlas, guide, recueil, ... Il reste important de ne pas lui conférer un caractère bloquant. **Le nom doit parler sans être réducteur, quitte à ce qu'il évolue ultérieurement.** Le terme Atlas peut à la fois susciter des craintes dans la maîtrise d'ouvrage tout en étant un vecteur de signification, servant ainsi de repère aux acteurs du projet comme en externe.

La position des spécificités de la Seine-Saint-Denis par rapport aux éléments méthodologiques d'ordre général a permis de comprendre la nécessité d'adaptation de ces méthodes pour ce territoire fortement urbanisé. Malgré tout, la diversité existe tant dans la manière de traiter ces espaces que dans la forme et les objectifs des documents qui s'y rapportent et qui ont été produits sur d'autres territoires. L'analyse critique des traitements des paysages urbains et particulièrement des dispositions de la Seine-Saint-Denis devraient permettre d'identifier des enjeux et des hypothèses de découpage territorial en fonction des échelles urbaines.

II. Comment traiter utilement le milieu urbain avec ses spécificités : enjeux et proposition d'articulation en deux échelles majeures dans l'Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis

Afin de dégager des enjeux d'une déclinaison de la méthode des Atlas des paysages, il est utile de se pencher sur les documents d'analyse territoriale des départements d'Ile-de-France, puisqu'ils sont plus ou moins profondément affectés par les mêmes problématiques urbaines que la Seine-Saint-Denis. Les retours effectués sur les études déjà établies permettent d'éviter les erreurs méthodologiques et apportent ainsi une valeur ajoutée à la réflexion.

1) Comment le paysage urbain est-il pris en compte dans les documents d'analyse territoriale de l'Ile-de-France : identification d'enjeux pour l'Atlas

a) *Prise en compte du paysage par les acteurs et dans les documents d'analyse des territoires voisins, confrontés aux mêmes problématiques urbaines*

De nombreux entretiens ont été effectués au cours du stage de fin d'études, auprès d'acteurs de collectivités ou d'organismes qui traitent du paysage en Ile-de-France, à propos de leurs productions. La plupart participent à des processus de réalisation d'Atlas, de réactualisation d'Atlas ou de production d'outils d'analyse des paysages urbains. Des idées récurrentes sont partagées, de manière interdépartementale et interdisciplinaire, en ce qui concerne les paysages et le retour de leur traitement dans des ouvrages d'analyse. Certains éléments sont donc tirés d'expériences positives alors que d'autres sont constatés comme des manquements qui se sont fait ressentir à travers plusieurs projets. On peut globalement répertorier 4 grands types d'observations qui touchent à : l'analyse du territoire, la caractérisation des paysages urbains et des zones d'études, la méthodologie de l'Atlas et l'utilisation de l'Atlas.

Tout d'abord en termes d'**analyse du territoire**, on peut rappeler deux éléments évoqués dans des paragraphes précédents : les spécificités des paysages urbains restent à cerner à l'aide de moyens adaptés comme des cycles d'ateliers de réflexion ou des promenades urbaines. Cependant, certaines spécificités de Seine-Saint-Denis sont déjà identifiées au cours des réflexions en termes de géomorphologie, rapport à l'eau, échelles, dynamiques, espaces de convivialité, notion d'éphémère, rapport à la nature, contiguïté de paysages synchronisés, image du département et de son identité paradoxale.

On peut ajouter à cela l'importance de temporalités qui sont souvent négligées avec l'importance de visions nocturnes, ou à différentes heures de la journée en fonction des dynamiques liées à l'heure de la journée (sorties des écoles, fermeture de magasins, marchés, stationnements). Les paysages sont également à traiter en fonction des saisons qui sont à la fois responsables de changements esthétiques (feuillages des arbres) comme de dynamiques (vacances d'été, météo, fréquence des transports).

L'image du département renvoie quand à elle généralement à une politique mise en avant par la gouvernance, voire à l'échec d'une politique lorsqu'elle est négative. Les Atlas de paysages traitent de l'image du département en fonction de ses caractéristiques, des volontés de la maîtrise d'ouvrage en termes de communication, et de la maîtrise d'œuvre qui travaille avec ses propres filtres de subjectivité liés à sa culture et son expérience.

Enfin, les échelles des départements urbains sont préconisées pour leur approche qui se veut plurielle, avec des capacités de zooms entre les différents cadres de lecture.

Dans un deuxième temps, la **caractérisation des paysages urbains** et des zones d'études amènent systématiquement à considérer les paysages au-delà des limites territoriales et administratives des départements. Cela fait avant tout partie des objectifs pertinents décrits par la Convention Européenne du paysage.

En ce qui concerne la Seine-Saint-Denis, des unités paysagères préétablies semblent se dégager des réflexions des utilisateurs du territoire. L'importance des canaux (Ourcq voire Saint-Denis et Chelles) relative à leur potentialité de continuité à travers des espaces fragmentés en ferait des espaces à considérer à part entière. Les franges urbaines sont quant à elles systématiquement identifiées comme des paysages à enjeux forts aux caractéristiques particulières et aux potentialités inexploitées. L'ensemble de ces considérations et des autres espaces sont tout de même régis par des logiques d'échelle plus large comme le rapport à la géomorphologie, la géologie, l'hydrographie.

Les **aspects méthodologiques** des Atlas ne sont pas en reste avec des interprétations qui se recoupent à travers plusieurs ouvrages et témoignages. Il s'agit d'un objet de

connaissances avant tout, qui fait la synthèse d'un corpus d'informations collectées, pour une utilisation dans les documents de programmation territoriaux.

Deux grands types d'Atlas sont généralement identifiables, ceux à vocation de communication et d'autres, plus techniques pour optimiser l'utilisation par les acteurs de l'aménagement du territoire. L'Atlas de Seine-et-Marne est un exemple d'ouvrage communicatif mais encore peu utilisé par la maîtrise d'œuvre en général. Initialement, l'ambition peut amener à remplir les deux types d'objectifs mais il faut garder à l'esprit qu'un parti pris émerge indirectement de la maîtrise d'ouvrage, et qu'il reste délicat de remplir des objectifs qui peuvent rentrer en contradiction. En effet, les ouvrages communicatifs sont souvent plus efficaces donc moins précis et moins techniques. Il n'est cependant pas obsolète d'orienter des réflexions sur des possibles compromis entre les méthodes et des déclinaisons de l'Atlas en fonction de ses vocations.

Les Atlas présentent généralement une ligne directrice identifiable qui laisse entrevoir leurs champs d'applications et leur utilité. Il s'agit la plupart du temps de faire la promotion d'un des aspects du département, qui est en principe révélé par l'ouvrage alors qu'il est méconnu. Les paysages dégradés peuvent faire l'objet d'une approche particulière lorsqu'ils sont abordés. Ils peuvent très bien être mis en opposition aux paysages « indemnes » pour révéler des menaces et suggérer des actions. Il est aussi important que le bureau d'études reste impartial sur la manière de montrer ces paysages dégradés. Il peut être préférable d'éviter des tournures de phrases trop négatives. Dans tous les cas, ces précisions sont d'autant plus pertinentes lorsqu'elles figurent dans le cahier des charges.

La question des destinataires fait également débat pour chaque ouvrage. Ils peuvent aussi bien concerner des élus, des scolaires, des artistes, des espaces techniques, des aménageurs, ... La volonté affichée est souvent ambitieuse dans le début des démarches de projet et a tendance à se restreindre avec l'avancement de la production, qui rend compte des difficultés pour toucher tous les publics.

La capacité de transversalité (interdisciplinaire, multi acteurs, multi échelles) reste un des facteurs décrit et observé comme proportionnel à la qualité de l'ouvrage. En effet, il est d'autant plus complet, précis, concerté et peut être utilisé par un plus grand nombre de destinataires.

L'établissement de « zones tests » permet quant à lui d'optimiser le rendu final de l'ouvrage, que ce soit en terme d'analyse (méthode d'identification à tester), de pertinence du découpage territorial (unités et sous-unités), ou de l'efficacité de la production en termes de communication (cartographie, choix des couleurs, type de document).

Les perceptions des paysages peuvent être recueillies par des questionnaires mais il semble pertinent de privilégier les élus. Gardons à l'esprit que ces démarches sont chronophages et coûteuses.

Pour l'analyse des paysages urbains, des partenariats sont pertinents et envisageables avec des ressources liées à la recherche, dans notre démarche l'Université de Saint-Denis et le LADYSS. Ils peuvent apporter un regard différent par le biais des étudiants ou des chercheurs, ce qui représente à la fois des compléments et un gain de temps pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. L'avantage de ces démarches est qu'elles sont réciproquement profitables et elles posent les bases d'une future diffusion élargie de l'Atlas.

Quel que soit le territoire et le projet concerné, les témoignages insistent sur l'importance capitale du cahier des charges et de l'appel d'offre qui va conduire au choix du bureau d'études. La constitution de l'équipe elle-même en dépend et doit être prise en compte dans toute sa diversité pour produire l'analyse la plus adaptée et complète possible. C'est pourquoi des premières bases de recommandations pour le cahier des charges seront établies dans la dernière partie de ce mémoire.

Les démarches participatives de type « atelier », distingués par thème ou par commune, sont revendiquées par les acteurs de la région qui y ont eu recours, et même par les collectivités qui ont fait le choix regretté de ne pas employer ces processus. Cette démarche est déjà en cours dans la phase très en amont du projet de connaissance partagée de la Seine-Saint-Denis avec l'organisation de séminaires qui traitent de différentes thématiques

liées aux paysages du département. Cependant, le processus pourrait s'accroître parallèlement à l'avancement futur du projet pour y associer les communes par exemple. Pour finir de traiter les recommandations méthodologiques, le développement d'outils innovants peut passer par des contributions d'organismes comme l'APUR (*La fabrique du paysage métropolitain*, 2012) ou l'Université Paris VIII.

L'**utilisation de l'Atlas** est le dernier volet qui évoque des thématiques communes recueillies dans les témoignages et les ouvrages qui traitent du territoire francilien. La forme de l'Atlas est un des éléments qui fait à la fois l'unanimité et qui suscite le plus de débats. En réalité, **l'objectif idéal est reconnu, il s'agit de la production conjointe d'un Atlas numérique interactif, d'un ouvrage papier, voire d'une plaquette pour sa vulgarisation.** Cependant, les problématiques budgétaires des collectivités imposent fréquemment de faire des choix auxquels la manière d'y répondre varie en fonction de la maîtrise d'ouvrage et de l'équipe prestataire. La solution réside peut-être dans un système de tranches successives, où des déclinaisons seraient réalisées suivant le rythme du projet et dans un ordre de priorités établi. Ce système pourrait à la fois permettre d'être ambitieux sur les déclinaisons mais présente le risque de manquer de porter l'ensemble des démarches à leur issue en cas de dispersion. De la forme de l'Atlas dépendra également les types de représentations sélectionnées, en fonction des déclinaisons, puisque le caractère plus ou moins sélectif du contenu amène à reconsidérer ses visuels.

La capitalisation future de l'Atlas est un élément qui peut être considéré au regard des premiers retours d'expérience sur les analyses de territoires déjà effectuées. Lorsque l'ouvrage est considéré comme un succès, il n'est pas rare qu'il soit à l'origine de d'initiatives à plus long terme sur les paysages départementaux (création d'observatoires du paysage, cycle de rencontres, ...). Si cette dimension est évoquée suffisamment en amont, des références peuvent y être faites voire appuyées dans l'Atlas des paysages, ce qui ne manquerait pas de « poser la première pierre » pour l'ensemble de ces objectifs. Par ailleurs, la réutilisation de données qui figureraient dans l'Atlas peut se faire sous différentes formes avec pour la plus pertinente, la création de couches SIG qui prennent en compte les unités paysagères et des éléments spécifiques de cartographie analysés dans l'ouvrage.

L'ensemble de ces premières réflexions tirées de territoires aux problématiques communes, associées aux spécificités entrevues de la Seine-Saint-Denis et à la méthodologie à adapter, doivent permettre d'identifier des enjeux à la nouvelle démarche en cours.

b) Enjeux identifiés d'une déclinaison de la méthode des Atlas des paysages pour la Seine-Saint-Denis

Le maître mot des enjeux identifiés de la déclinaison méthodologique est la pondération. En effet, pour promouvoir la prise en compte du paysage dans les projets de territoire, le caractère technique des informations ne devra pas être éludé au profit des aspects de communication, qui restent pour autant un enjeu majeur pour la visibilité du travail produit. Cela passera également par une mise en lumière des qualités du département, à travers un regard positif sur sa diversité. Les dysfonctionnements ne doivent cependant pas être ignorés pour que l'ouvrage garde toute sa crédibilité. Dans tous les cas, c'est l'ensemble des espaces du département qui doivent être considérés, à toutes les temporalités d'observation.

Les limites de réflexion n'ont pas d'intérêt à rester vagues, que ce soit dans la fixation du cadre d'analyse en introduction de l'Atlas, et même pendant les phases d'élaboration, mais seront plus pertinentes si elles sont larges et ajustées. La précision de l'ouvrage ne doit pas empêcher non plus de proposer des grandes orientations pour le territoire, au fait des mutations qui vont intervenir dans un futur proche et des dynamiques à court terme.

Qui que soit le prestataire, un enjeu fort sera de ne pas abandonner les démarches de travail entamées pour porter le projet par tranches successives vers des produits finis

communicables. Le soin de constituer une équipe prestataire complémentaire dont chaque membre a un rôle et chaque contribution apporte une plus-value portera l'ensemble du projet.

Les subdivisions du territoire ont pour enjeu d'être suffisamment larges pour identifier des caractéristiques communes aux paysages, mais suffisamment précises pour s'adapter à la petite superficie du département, à ses fractures et ses paysages « synchronisés ». Le découpage devra également combiner efficacement les aspects géomorphologiques souvent dissimulés et les nombreuses composantes de l'occupation du sol.

La carte des unités paysagères aura notamment un enjeu en termes de toponymie pour redonner du sens aux localités, tout en proposant une échelle pertinente, comme par exemple de telle sorte à se représenter des distances parcourables à pied facilement.

L'adaptation de la méthode aura également pour enjeu de prendre en compte les élus et communes, quitte à les faire participer à des réflexions thématiques. D'une manière générale, il faudrait veiller à recueillir des témoignages pertinents sans handicaper la progression des travaux.

L'analyse reposant sur l'identification de données, l'interactivité des outils pourra à la fois proposer de nouvelles notions liées aux paysages urbains mais aussi être matérialisée au sein de l'Atlas en ligne pour une meilleure appropriation.

Enfin, les enjeux de reconnaissance du paysage, la création d'une culture partagée et de connaissances seront insufflés par une dynamique lancée avec la capitalisation de l'Atlas.

Le paysage urbain abordé par les territoires limitrophes à la Seine-Saint-Denis a notamment permis d'identifier des enjeux, qui nécessitent d'être territorialisés. Le premier moyen pour y parvenir est de se pencher sur des entités qui se détachent et peuvent d'ores et déjà se présenter comme des groupes de paysages pressentis.

2) Pré-découpage territorial selon plusieurs échelles au sein de l'Atlas

Le découpage territorial se traduira à terme par l'élaboration de la carte des unités paysagères dans l'Atlas des paysages. Cependant, de nombreux allers et retours devront être effectués, à partir des bases posées par le comité de pilotage du projet, entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe prestataire qui abordera le territoire par ses propres filtres de lecture.

a) Des entités identifiées à l'échelle régionale

Afin de déterminer des ensembles paysagers à l'échelle départementale, il est pertinent de commencer par appréhender les entités identifiées à l'échelle régionale, voire plus précisément au Nord et au Nord-est de l'agglomération parisienne.

Un travail sur ces aspects a déjà été effectué grâce à l'expertise de l'IAU, en Juin 2010 (voir figure 11). Il a par ailleurs abouti à une carte qui représente les grandes unités géomorphologiques sur lesquelles des grands paysages traditionnels peuvent venir s'appuyer. A ce propos, plusieurs analyses territoriales, comme l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne, se sont basées sur le travail de l'IAU pour établir les limites de leurs unités paysagères.

Cependant, il n'est pas rare que le découpage à tendance géomorphologique de l'IAU ne coïncide pas totalement avec les observations des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre, c'est pourquoi il est fréquemment procédé à des ajustements. L'intérêt réside aussi dans le fait qu'ils sont réciproquement profitables puisque l'IAU a été amené à faire des

modifications dans sa proposition de cartographie, en fonction des travaux départementaux dont l'institut a pris connaissance.

Pour le cas de la Seine-Saint-Denis, a fortiori des changements doivent s'opérer puisque les entités géomorphologiques sont très peu visibles de par la densité et les dynamiques qui régissent le territoire. Cependant, les données de l'IAU constituent une première base de réflexion.

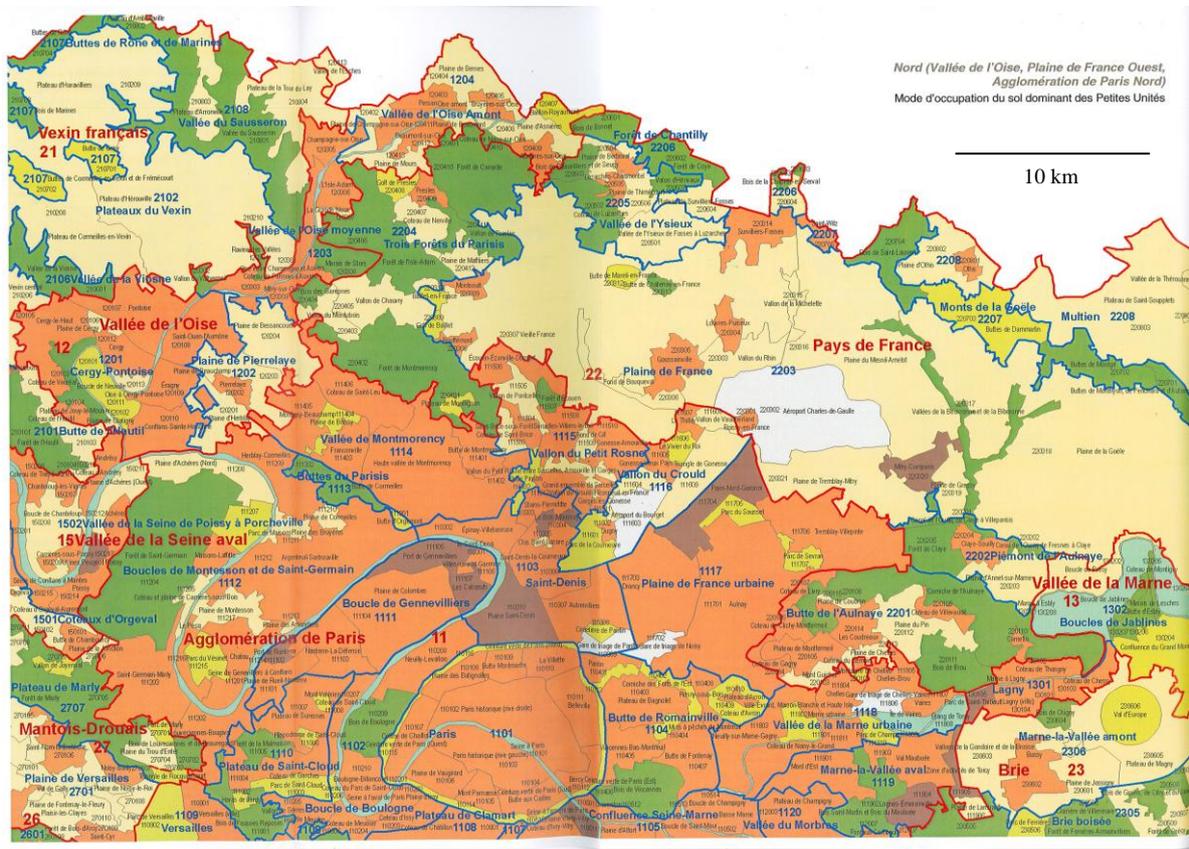


Figure 11 : Carte des unités paysagères de la région Île-de-France

Ainsi on peut lire sur cette carte que la Seine-Saint-Denis se situe principalement à cheval sur l'agglomération de Paris et le Pays de France, ce qui illustre bien sa situation périphérique de la métropole et son ouverture sur l'espace agricole au Nord.

Plus précisément, on distingue au Sud les entités de relief du département (butte de Romainville et butte de l'Aulnoye) et la petite partie du territoire incluse dans la vallée de la Marne. On note ici que les limites administratives ne coïncident pas avec les logiques paysagères. Au centre du département, Saint-Denis (ville historique) et la Plaine de France urbaine illustrent la périurbanisation de Paris dans le département. Enfin au Nord, le Vallon du Crould et la Plaine de France met en exergue la transition vers l'espace agricole.

Il est important de rappeler qu'en dépit de la représentation de ces éléments, les limites paysagères sont rarement nettes et souvent plus représentatives lorsqu'elles sont considérées en épaisseur.

b) Données géomorphologiques, historiques, qui influencent un premier découpage

Si l'on devait opérer un découpage territorial en fonction de la géomorphologie uniquement, nul doute qu'il se rapprocherait de la carte établie à l'échelle régionale par l'IAU. On peut tout de même apporter quelques précisions à l'échelle départementale. Ainsi, **le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et la vallée de la Seine peuvent être considérés comme des unités paysagères à part entière**, d'autant plus que le réseau hydrographique visible du département est ailleurs très peu marqué. Elles viennent s'ajouter aux éléments relief

décrits précédemment (Romainville, Aulnoye) ainsi qu'à la vallée de la Marne. Le reste du département est morphologiquement uniforme sur la Plaine de France urbaine. Cependant, cela n'en fait pas une entité paysagère homogène pour autant.

Les données historiques permettent d'affiner le découpage territorial « brut » issu de l'analyse géomorphologique, particulièrement au niveau de la Plaine de France. En effet, même si la géographie y est homogène, la création de paysages « synchronisés » par vagues successives au cours de l'Histoire permet d'en discerner des parties différentes. La plus ancienne est certainement la plus complexe à identifier. Au centre du département, il y a eu un héritage de l'habitat groupé caractéristique de l'activité agricole du département jusqu'à la révolution industrielle. Des petits centre-bourgs constituaient des pôles locaux où l'influence de Paris n'était pas encore prégnante. Cependant, **l'urbanisation due à l'expansion de la capitale et à l'essor de l'industrie et du transport, ainsi que le recul de l'activité agricole, a conduit à combler les vides entre les centres anciens. De telle sorte qu'aujourd'hui les traces historiques des activités et de l'habitat dans ces zones ont été noyées dans un magma de dynamiques et d'occupations du sol hétérogènes (grands ensembles, pavillonnaire, industrie), implantées successivement suivant les besoins des époques, et très fragmenté par des infrastructures de transports.**

Un autre héritage est constitué par le centre-ville de Saint-Denis, reconnu pour son patrimoine historique ancien. On pourrait faire l'hypothèse de considérer la ville comme une unité paysagère à part entière pour ces aspects et pour la concentration de dynamiques autour de la ville (tourisme, transports, activités).

D'autres zones sont plus marquées du fait de leur activité et des aménagements caractéristiques d'une époque précise. C'est le cas pour l'habitat typique des faubourgs aux portes de Paris. Longtemps coupée par le périphérique, cette zone d'habitat a tendance à se reconverter avec de nouvelles dynamiques sociales (dans le même temps, populations recherchant la proximité de Paris et habitats précaires) et en raison de l'englobement dans la métropole qui sera concrétisé par le projet du Grand Paris, qui transformera ses zones en « extensions de quartiers » parisiens.

La Plaine Saint-Denis, située entre la ville historique et Paris eut un essor et des aménagements qui ont émergé après la révolution industrielle et elle a longtemps été une entité caractéristique du développement du territoire. Le développement de cette zone a pu se faire selon l'axe du Canal Saint-Denis. Aujourd'hui, les dynamiques ont changé mais en font toujours une entité discernable. La Plaine Saint-Denis se tourne vers une reconversion, avec l'aménagement de transports, de zones de bureaux voire mixtes avec du résidentiel, processus initié par le projet du Stade de France qui a émergé depuis une quinzaine d'années. **Même si des réflexions ont été portées sur l'espace public, on peut déplorer le manque d'insertion de cette zone au grand paysage en dépit des prises de conscience actuelles.**

De la même façon, on peut rattacher les vestiges de l'industrie de la ville de Pantin qui se sont quant à eux développés selon l'axe du canal de l'Ourcq. Les caractéristiques passées et les projets destinés à cette zone sont comparables à celles de la Plaine Saint-Denis, et la convergence des deux espaces au bassin de la Villette peut en constitué un point de rattachement spatial.

L'Est du département a lui vu s'implanter une grande nappe pavillonnaire d'apparence homogène à l'échelle départementale, pour accompagner en termes d'habitat les transformations et l'essor du territoire lors du siècle dernier. Ce type d'habitat a aussi pu répondre à des besoins de propriété, de sécurité et d'éloignement de la capitale qui ont marqué la deuxième partie du 20^{ème} siècle. Cependant, il restera important de se pencher sur ce tissu particulier qui est beaucoup moins homogène à l'échelle locale.

Toujours dans cette logique de constitution de paysages successifs, l'essor de l'aéroport Charles de Gaulle dans les années 70 a ainsi constitué un espace caractéristique aux marges du Nord du département, associé aux paysages construits plus anciens de l'aéroport du Bourget (années 1930). Les infrastructures qui l'accompagnent ont ainsi tissé un lien sur l'ensemble de la frange Nord qui est maintenant identifiable par une ambiance homogène d'espaces ouverts sur des infrastructures, où l'on devine derrière l'espace agricole.

Au Nord de Saint-Denis, un arc est constitué par un tissu composite d'urbanisation récente, à forte densité d'habitat social. Il est coupé par les infrastructures mais comporte deux universités et une ouverture sur la Seine.

Enfin, on peut évoquer l'espace départemental au Sud de la Marne, qu'il faut sans doute considérer au-delà des limites territoriales comme une partie de l'unité paysagère rattachée à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée¹⁰.

L'ensemble de ces paysages se rapprochent ainsi de la définition d' « unité de paysage » décrite dans *l'Atlas des paysages du Val d'Oise* (2010) : ce sont des « parties de pays présentant suffisamment de caractères homogènes d'ambiance. »

Pour conclure, une carte résumant les réflexions portées sur les aspects morphologiques et historiques de constitution du territoire a pu être établie (figure 12) pour proposer des unités paysagères pressenties.

Proposition d'unités paysagères pour la Seine-Saint-Denis

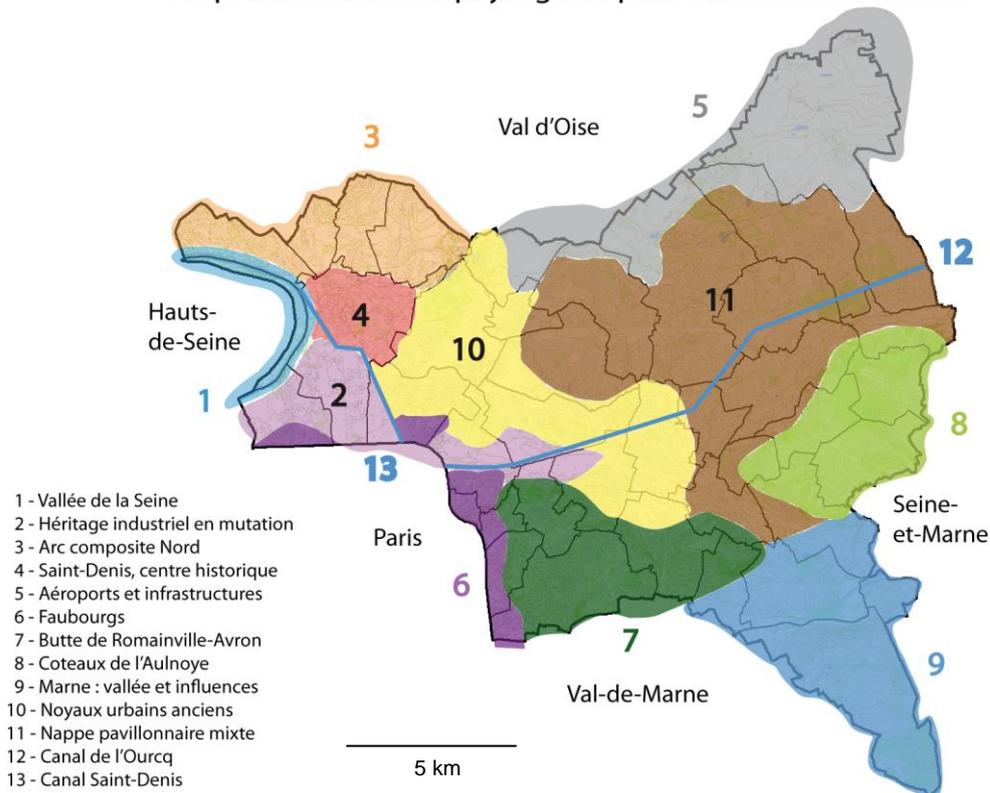


Figure 12 : Proposition d'unités paysagères pour la Seine-Saint-Denis

¹⁰ Conseil général de Seine-et-Marne (2007). *Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne*

c) Déduction de conseils méthodologiques pour l'Atlas : zones tests, affinage du découpage et franges entre les « morceaux de territoire »

On note que dans certains cas, des unités paysagères suggérées recoupent les données géographiques et d'ambiance paysagère. C'est le cas pour les éléments du réseau hydrographique qu'il faut considérer de manière totalement différente. A la fois marque de rupture entre les entités environnantes et marque d'unité en leur sein, on peut considérer les canaux comme des unités qui viennent s'apposer par-dessus le schéma territorial de fond. De plus, ces espaces sont potentiellement porteurs de convivialité par leurs usages (promenade, sports) bien qu'encore mal intégrés au territoire. Il s'agit en outre de s'affranchir du problème que peut poser l'impératif d'unités paysagères continues sur ce type de territoire.

C'est également le cas du tissu faubourien dont la logique se superpose avec l'unité que constituerait la butte de Romainville au Sud ou les anciennes zones industrielles (Pantin, Plaine Saint-Denis) au Nord. Il faut là encore allier la géomorphologie et l'ambiance paysagère qui dépend aussi de l'occupation du sol. **Ainsi, des faubourgs implantés sur des pentes (Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Bagnolet) n'ont pas la même vocation paysagère que ces mêmes faubourgs dans la plaine urbanisée d'Aubervilliers. Pour les usagers, ce n'est pas non plus le même cadre d'observation, qui découle des moyens de locomotion empruntés, eux-mêmes dépendant des pentes (tendance à privilégier la voiture et les bus plutôt que la marche ou le vélo en zones pentues). Une « double unité paysagère » peut ainsi être constituée, dont l'alliage de traits de caractère en font une entité autonome, bien que liée par ses deux composantes.**

La problématique reste la même pour le tissu pavillonnaire du centre et de l'Est du département. Une partie de cet habitat se situe sur le plateau et les coteaux de la butte de l'Aulnoye alors qu'une autre partie est implantée sur la plaine urbanisée. Il est important de noter que l'uniformisation de l'occupation du sol a progressivement gommé les signes géomorphologiques, ce qui a contribué à la systématisation vécue et observée par les usagers des paysages départementaux. Pour ces raisons et particulièrement à propos du pavillonnaire homogène, il pourrait être pertinent de séparer ce tissu en entités qui se calquent sur la géographie, de manière à lui redonner toute son importance en vue de capitalisation de l'Atlas des paysages. En effet, bien que la phase du projet semble lointaine, les réflexions qui s'y réfèrent peuvent d'ores et déjà orienter les choix d'analyse et d'enjeux départementaux à travers le découpage spatial.

L'ébauche d'un tel morcellement du territoire devrait permettre d'identifier des zones tests, dont l'intérêt est essentiel pour jauger le premier choix du mode de représentations. Ces zones tests peuvent être constituées par les unités de paysages pressenties. Afin de vérifier leur pertinence, la maîtrise d'ouvrage voire la maîtrise d'œuvre pourra analyser l'espace sélectionné et proposer un traitement en termes d'échelle et de représentation type qui figurerait dans l'Atlas (cartographie, photographies, photomontages, point de vue des élus et regards portés sur le territoire). En fonction des manques constatés ou de la pertinence du cadre de lecture, le prestataire pourrait ajuster les limites et la taille de l'unité paysagère, voire en fusionner ou en scinder certaines.

Cependant, la détermination de zones au paysage identitaire peut aller au-delà de ces propositions. On le comprend à la lecture de la définition d'« entité paysagère » dans le glossaire spécialisé *Mouvance* (1999) : c'est le résultat d'une négociation entre les diverses échelles d'entités qui ont émergé de l'analyse inventive et qui ne se recoupent pas nécessairement en tant qu'échelles. Une première situation, provisoire, pourrait s'apparenter à la géomorphologie. Mais nous pourrions aussi retenir plusieurs facteurs. L'entité devient alors le lieu de plusieurs fractions. Nous voyons alors que nous pourrions l'aménager non seulement à partir de son espace concret, visible (entité cernable comme le bois), mais aussi à partir de ses espaces imaginaires, en constatant, dès le départ, que toutes les fractions et

leurs entités internes et/ou externes, sont à égalité. Il s'agit donc d'organiser, à partir d'un ou deux dénominateurs communs, quelques passerelles de cohérences, par exemple par le sens, entre des discontinuités de sens : « l'Hétérodite ». **On introduit, de ce fait, la profondeur de cette surface, qui, par les choix opérés, peut devenir stratification de temporalités différentes et donc de paysages différents : un paysage « mille-feuille ».**

Cette dimension plus complexe des **unités paysagères à échelle plus fine** amènent à considérer un niveau de lecture supérieur aux unités. Ce paysage « mille-feuille » serait en quelque sorte un panel de situations qui se réfèrent aux paysages du quotidien, beaucoup plus parlants pour les acteurs de la Seine-Saint-Denis compte tenu de la densité et de la superficie du département. Il sera ainsi plus aisé de recueillir des témoignages pertinents sur la perception de ces paysages à « échelle d'Homme ». Cette dimension ne retire rien aux unités décrites précédemment mais viennent simplement les compléter pour les enrichir à travers une nouvelle grille de lecture.

3) Proposition d'une typologie de situations urbaines, alternative complémentaire aux unités paysagères des Atlas des paysages

Les unités paysagères aux frontières floues et qui se superposent amènent à considérer une alternative en matière de découpage territorial des milieux urbains. **Le phénomène est accentué par les coupures liées aux infrastructures qui scindent les unités du territoire et rendent nécessaire un niveau de lecture approfondi.**

a) Intérêt de la typologie

Les situations urbaines du paysage « mille-feuille » ont un intérêt à être présentées sous la forme d'une typologie. En effet, le terme typologie, qui s'emploie presque toujours au figuré, désigne généralement tout être concret, réel ou imaginaire, qui est représentatif d'une classe d'êtres et finalement d'un schéma général de structure¹¹.

Or, c'est bien de structure que l'Atlas départemental aura besoin pour traiter plusieurs échelles et des « classes » de paysages en restant cohérent.

De plus, la référence à des situations de ce type permet de s'affranchir du problème de continuités paysagères en décrivant des espaces paysagers discontinus, puisque la densité, la diversité et de nombreuses coupures altèrent les prises en compte du grand paysage des unités à l'échelle départementale. La typologie peut également contribuer à une meilleure appréhension des perceptions de ces paysages puisque l'échelle d'analyse est davantage à portée des usagers.

Cette raison pratique n'est pas la seule puisque l'Atlas aura également vocation à alimenter des politiques sectorielles de l'aménagement du territoire. Malgré la compartimentation de la description, il faut garder à l'esprit que ces espaces sont contigus et entretiennent des relations étroites même si parfois hétéroclites et incohérentes. C'est ainsi que s'exercera un des enjeux principaux de L'Atlas, **à savoir centrer les problématiques de l'aménagement spatial sur la relation entre les espaces plus qu'aux espaces eux-mêmes. Cet enjeu pourra s'appuyer sur la perception des connectivités par les usagers qui transitent entre les espaces.** C'est donc une réflexion dont la forme pourrait centrer l'attention sur **les marges et les coutures à établir au sein du département, suite à l'interprétation de l'outil de connaissance partagée.**

Deux échelles d'observations sont à privilégier pour ces situations urbaines¹² : à l'échelle de l'agglomération et à l'intérieur des tissus urbains. Dans le premier cas, il semble pertinent de repérer les vues sur la ville et depuis la ville, de considérer le site d'implantation, les interfaces de l'agglomération et l'âge des formes urbaines. Du point de vue interne, un

¹¹ Merlin P. et Choay F. (2000). *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*

¹² DDT des Yvelines (2011). *CCTP : Révision de l'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*

rappel historique de constitution des tissus ainsi que des éléments d'identité et d'organisation guidera chaque situation.

Cette double observation devrait mettre en évidence les éléments marquants supports d'identité en Seine-Saint-Denis : les franges urbaines et les lieux d'observations privilégiés (paysage offert aux usagers des transports en commun par exemple), la qualité des espaces périurbains, le rapport ville-nature, les périodes de constitution de la ville, l'organisation des structures paysagères urbaines et les sites patrimoniaux urbains.

Ainsi, à partir d'observations de terrain, de témoignages recueillis auprès de chercheurs, de propositions établies sur les franges urbaines de départements voisins et de réflexions personnelles, il est possible de répertorier plusieurs catégories de situations urbaines.

b) Choix des situations

On peut établir une proposition de typologie regroupée en 5 groupements de situations urbaines : les **paysages bâtis** ; les paysages de **l'espace public** ; les paysages **d'infrastructures et de déplacements** ; les espaces de **nature, d'ouverture sur le grand paysage ou sur les espaces agricoles** ; les **paysages immatériels**.

Il reste important de noter que ces choix ne sont pas exhaustifs et qu'ils pourront être discutés tout au long de la phase d'élaboration du cahier des charges (comité de pilotage), voire par l'équipe prestataire si les modifications sont argumentées et apportent une plus-value à cette première caractérisation. De plus, certaines situations urbaines peuvent être considérées dans deux ou plusieurs catégories, dans ce cas deux solutions se présentent : ou bien faire figurer la dite situation dans chaque partie (quitte à n'exposer que les caractéristiques propres à la catégorie), ou bien opter pour la catégorie la plus représentative et effectuer des renvois à l'occasion de son inscription au sein d'une autre catégorie. Par exemple, les arbres d'alignements, peuvent tout aussi bien s'inscrire dans les « paysages de l'espace public », dans « les espaces de nature » en tant qu'élément végétal, ou encore dans les « paysages de déplacements » comme accompagnement de la voirie.

> Les paysages bâtis

Dans cette catégorie de situations figurent à la fois des espaces d'habitat, d'activités ou de patrimoine. Elle pourrait donc se composer du patrimoine architectural et urbain (Camp de déportation de Drancy, Murs à pêches de Montreuil visibles sur la [figure 13](#), ...) ainsi que des connotations mémorielles que les habitants leur associent ; des grands types d'habitat comme sur la [figure 14](#) (Nappe pavillonnaire et lotissements, grands ensembles d'habitat collectif, Cité-jardin, rénovations urbaines) et des dynamiques sociales qui y sont associées ; de bâti industriel, que ce soit en termes d'héritage de perceptions ou de dynamiques contemporaines comme à la Plaine Saint-Denis ou à Pantin.



Figures 13 et 14 : Les murs à pêches de Montreuil, et le télescopage entre le bâti pavillonnaire/grand ensemble/industriel

La limite de ces zones avec l'espace rural, les fronts urbains, méritent également d'être considérés indépendamment. Il sera intéressant de comprendre quelles ont été les motivations des habitants qui se sont installés aux franges, s'ils connaissent réellement ce paysage et comment ils se l'approprient. Les unités commerciales (supermarchés, centres commerciaux) font partie intégrante de ces paysages bâtis, au même titre que des « pôles de savoir » (campus universitaires, groupes scolaires) ou des « pôles de santé » (complexes hospitaliers comme à Maison-Blanche et Ville-Evrard).

La Corniche des forts est une situation urbaine toute particulière au département qui peut figurer dans plusieurs catégories de situations, dont celle des paysages bâtis, pour leur singularité et leur potentiel paysager à ce jour inexploité, en raison de leur défaut de perceptibilité.

Les lieux de culte et leurs aménagements associés (parvis, ...) ont également une influence sur le territoire et constituent une situation urbaine de premier ordre dans un département qui prône la mixité culturelle.

Enfin, une réouverture à une échelle plus large peut amener à considérer le télescopage des échelles (association insolite de situations décrites précédemment) pour rendre compte de l'articulation de ces paysages bâtis dans la diversité et parfois l'incongruité, jusque dans leurs usages.

> Les paysages de l'espace public

Il s'agit du vide qui structure les volumes pleins du bâti, qui conditionne la perception des villes comme lieux, et c'est le vide qui, par les pratiques collectives qu'il accueille et qu'il suscite, caractérise un espace urbain. L'espace public est au cœur de l'expression de la qualité de vie en ville, à la base de la structure des paysages urbains et de leur conception¹³.

Au sein de cette catégorie, on peut prendre en compte les espaces publics valorisés, les différentes places et rues qui marquent une identité particulière à l'échelle locale, les parkings et les aménagements qui leur sont liés, les paysages sportifs et ludiques (gymnases, complexes, piscines, terrains de proximité, les jeux pour enfants). Chaque type d'aménagement est le centre de regards qui diffèrent selon que les usagers transitent par ces espaces ou les utilisent pour leur besoin personnel. La considération de l'ensemble des publics qui utilisent ces espaces pourra amener, par l'aménagement du territoire, à un meilleur partage de ces portions de territoire sans laisser pour compte une partie des usagers.

Les bancs publics voire l'ensemble du mobilier urbain pourraient faire l'objet d'une analyse particulière : leur présence révélerait les espaces à vocation de contemplation, repos, convivialité potentielles (ou d'ailleurs inexploitées si l'utilisation est faible), leur manque serait également à interpréter (Est-il justifié ? Faut-il le remettre en cause ?).

La caractérisation des continuités potentielles, en termes de fonctionnalités ou de trames paysagères, pourrait quant à elle faire le lien avec les futures utilisations de l'Atlas et son rôle dans l'aménagement du territoire.

Enfin, les campements de populations marginales sont plutôt à répertorier dans la catégorie de l'espace public que dans celui du bâti compte tenu de la fragilité de leur habitat et de leurs sites d'implantation. Le regard porté par les habitants sur ces populations est souvent négatif et participe aux clivages culturels du territoire, qui pourraient être atténués par des aménagements du territoire qui considèreraient l'ensemble de leurs usagers.

¹³ *Recueil des paysages urbains de Seine-et-Marne*. Document interne provisoire.

> Les paysages d'infrastructures et de déplacements

L'analyse des spécificités de la Seine-Saint-Denis amène à considérer ces espaces comme entités à part entière qui régissent l'image, la perception et le fonctionnement du département. Ils comportent la particularité d'occulter parfois d'autres paysages du fait de leur dimensionnement. On peut y répertorier l'ensemble de la voirie (autoroutes, routes nationales, voies historiques héritées, routes en ville, entrées de ville), les faisceaux ferroviaires, les zones aéroportuaires, les pistes cyclables et cheminements doux, les franchissements (ponts, tunnels, viaducs), les aménagements fluviaux (berges, écluses, bassins) et les lignes électriques.

> Les espaces de nature, d'ouverture sur le grand paysage ou sur les espaces agricoles

Dans le contexte d'un département dense et périurbain, ces espaces non-construits prennent d'autant plus d'importance que l'on peut choisir de les regrouper malgré leurs différences. Au sein de cette partie pourraient être analysés les sites d'implantation (socle naturel) des zones urbanisées, qui sont souvent effacés au profit de l'urbanisation et où les logiques d'implantation ne sont pas respectées. L'ancrage à cette charpente naturelle peut ainsi soulever des problématiques en termes d'aménagement du territoire. De plus, le rapport à la nature est différent en Seine-Saint-Denis puisqu'il découle du social. Ces espaces sont porteurs de convivialité ou représentent des respirations parfois vitales dans le quotidien des habitants.

Les paysages forestiers constituent un autre type d'espace inclus dans cette catégorie, il s'agit essentiellement pour le département des reliques de la forêt de Bondy. L'évolution de la masse boisée pourrait être étudiée à partir de cartes anciennes (Voir Annexe III : Carte des Chasses). Le rayonnement de ces espaces a ainsi fortement diminué au fil des siècles, si bien qu'ils sont aujourd'hui très peu perceptibles en dehors des quartiers limitrophes. Leur importance dans les problématiques de trames vertes à l'échelle départementale mériterait d'être soulignée.

Les parcs départementaux constituent un élément de premier ordre de la typologie, en raison des politiques dynamiques menées par la gouvernance, mais aussi de la composition de la maîtrise d'ouvrage, puisque la DNPB est en charge de la gestion de ses parcs départementaux. Cependant, l'Atlas de la Seine-Saint-Denis ne doit pas être un Atlas de ses espaces verts et les parcs départementaux sont essentiellement à traiter dans leurs insertions dans le tissu urbain, qui restent aujourd'hui peu perceptibles. Généralement, les problématiques d'entrées de parcs et de connexion avec leur environnement perdurent malgré le développement des parcs en interne.

Les arbres d'alignement peuvent également être traités au sein de cette partie pour l'accompagnement végétal des trames qu'ils proposent.

Une autre idée qui peut émerger est la prise de conscience de l'importance des belvédères sur le territoire. Tout d'abord parce qu'ils sont rares dans un département en partie plat et de faible altitude, mais aussi car ils peuvent permettre une lecture du territoire là où l'urbanisation la rend difficile. Cet intérêt a notamment émergé d'une rencontre du *Club des paysagistes franciliens* qui s'est tenu en Octobre 2012 à l'IAU. Ces problématiques vont être développées à l'échelle régionale, mais il semble pertinent de profiter de certains belvédères offerts en Seine-Saint-Denis par les reliefs situés aux marges du département. On peut faire l'hypothèse d'autres points de vue au sein du département et qui restent pour le moment méconnus du fait de difficultés d'accès par exemple (Corniche des Forts). Certaines infrastructures de transports (franchissements) ont l'avantage de pouvoir offrir ce genre d'ouverture sur le paysage à plus grande échelle, mais le manque de sécurité pour les usagers ne permet que trop rarement de profiter de ces opportunités.

Comme le démontre l'APUR dans son étude *Situation et perspectives de la nature à Paris*, les cimetières sont un autre composant de l'espace public qui a toute son importance en tant qu'espace de respiration dans un environnement dense et urbain. Ils ont un potentiel dans l'optique de trames écologiques en voie de constitution dans le département. Leur superficie peut être importante et en font des situations urbaines particulières à ne pas négliger. En Seine-Saint-Denis, les cimetières aux portes de Paris sont remarquables par leur superficie et leur implantation (cimetières parisiens de Saint-Ouen et de Pantin-Bobigny). Les regards portés par les usagers sur ces paysages ne sont pas encore liés à leurs potentialités paysagères.

Le caractère urbanisé du département n'empêche pas d'y trouver des reliques des paysages ruraux comme à Sevrans ou à Gagny, où un projet écologique, paysager et agricole est à l'étude sur le site du Mont Guichet, à la frontière du département. Ce type d'espace a ainsi la capacité d'assurer une transition entre le milieu urbain et le milieu rural, voire même ici entre deux départements voisins.

De plus, on constate des paysages agricoles à certaines marges du département comme à Tremblay-en-France qui font office d'ouverture sur les paysages ruraux de la Plaine de France. Parfois, les paysages agricoles sont perceptibles en filigrane des infrastructures de transports (aéroports du Bourget et Charles de Gaulle).

Enfin, certains espaces non-construits rentrent également dans cette catégorie, ce sont les paysages de reconquête et de requalification. Les friches, les espaces inconstructibles, les anciennes carrières (parfois danger d'effondrement), les zones inondables ou les opportunités foncières témoignent d'espaces à considérer comme autant d'interruptions de la densité urbaine et d'espaces à forts enjeux pour des futures constitutions de trames vertes et bleues dans le département. Cependant, ils restent aujourd'hui méconnus ou ils ne sont pas considérés comme un élément du paysage départemental car ils ne sont pas entretenus, pas accessibles ou ne correspondent pas à l'idée que les usagers se font du « paysage ».

> Les paysages immatériels

Cette dernière catégorie abrite des approches d'angles différents, dont le cadre de lecture varie en fonction de l'observateur et de ses filtres d'interprétation culturels. Certains espaces peuvent figurer dans cette catégorie ainsi que dans des paysages matériels cités précédemment, mais la redondance n'est pas forcément un handicap à l'interprétation puisque les paysages sont généralement pluriels et non exhaustifs.

Il semble tout d'abord pertinent de se pencher sur les paysages du quotidien puisque la Seine-Saint-Denis est un territoire d'habitat et de transit pour beaucoup d'habitants ou d'utilisateurs de transports. Ainsi, il serait intéressant de considérer l'échelle du quartier avec les déplacements effectués en moyenne par des foyers types. Cela permettrait de se rendre compte quel est le paysage le plus exposé aux habitants. De la même façon, le paysage offert à la vue d'un utilisateur d'un moyen de transport représente la portion de territoire exposée à un grand nombre de franciliens. Une analyse des temps de parcours entre le domicile et le moyen de transport le plus proche rendrait compte de la desserte et par conséquent du niveau d'inclusion dans le territoire de plusieurs quartiers d'habitat. Les jardins ouvriers sont d'autres espaces à rattacher à ces paysages du quotidien, puisque leur usage de proximité en font un vecteur de micro-dynamiques locales.

Les paysages de l'éphémère pourraient constituer une autre particularité des départements urbanisés. En effet, des événements qui n'auraient sans doute pas tant d'importance dans des territoires moins denses jouent en Seine-Saint-Denis un rôle dans la constitution des paysages urbains. C'est le cas des marchés, des friches ou des jardins éphémères qui

peuvent marquer le territoire par leur présence mais aussi par les mouvements de populations qu'ils génèrent.

On peut par extension considérer des paysages transgénérationnels et de convivialité qui sont en réalité des lieux de rassemblement comme des squares de proximité, des jeux pour enfants, des terrains de pétanque, ...

Il faudra également traiter avec prudence le sujet des paysages de la relégation (quartiers précarité, isolats de nature, ...), qu'il faudra traiter objectivement sans attiser les critiques qui existent déjà quant à l'image du département.

Le paysage administratif du département (communes, intercommunalités, ...) pourra faire l'objet d'une composante immatérielle des paysages départementaux puisque les orientations d'aménagements du territoire dépendent des gouvernances et des collectivités.

Les paysages en mutation ne sont quant à eux pas encore matérialisés mais ils sont à prendre en compte pour le futur visage du département, et l'Atlas se doit de ne pas rester une photographie figée du territoire, mais plutôt d'anticiper sur ses évolutions. Ainsi, une attention particulière sera portée aux futurs pôles gares du Grand Paris par exemple.

Les paysages culturels sont un autre angle d'approche qui peut être pertinent en termes de patrimoine et de perception de certains lieux. On peut penser aux cinémas de quartiers (souvent sujets à la démolition ou au passage au numérique), ou encore aux espaces fréquentés par les peintres de la fin de 19^{ème} siècle, qui ont donc été des objets artistiques témoins d'une époque révolue, dont les traces sont parfois délicates à retrouver (Vallée de la Marne, Ile-Saint-Denis, Pierrefitte, Montfermeil, Epinay-sur-Seine)¹⁴.

Enfin, il est possible d'envisager d'évoquer des paysages utopiques pour le département. L'intérêt de les faire figurer dans l'atlas serait d'apporter une typologie utopique (par exemple : département sans CO2, sans voiture, hypothèse d'autosuffisance alimentaire). Cela pourrait créer d'autres questions sur des problématiques ciblées, où l'on change complètement de système de références ou de paradigme. On peut y voir une opportunité de briser des barrières, ce qui peut donner naissance à de nouvelles méthodes d'analyses plus qu'à des réelles préconisations sur le territoire.

c) Evocation de partenariats envisagés pour l'analyse de situations urbaines

Pour l'analyse de certaines situations urbaines proposées, il peut y avoir un intérêt à avoir recours à des partenariats avec des pôles de recherche ou d'enseignement. Il est même double puisqu'il permet à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre de bénéficier de la production d'acteurs ou de futurs acteurs du territoire, ce qui représente aussi un gain de temps, tout en apportant un sujet de travail et de réflexion pertinent aux partenaires.

Plusieurs collaborations se sont déjà déroulées et pourraient progressivement se mettre en place dans le cadre du projet de connaissance partagée. La première, avec l'Université Paris VIII et plus particulièrement Eric Canobbio (enseignant chercheur en géographie au sein de cette Université), qui propose le travail d'étudiants pour analyser des situations urbaines. Les situations urbaines sont souvent décrites à partir d'exemples (paysages éphémères, ...), de synonymes (scène d'action urbaine) ou de paramètres (temps), mais une définition plus ferme basée sur un choix reste à établir. Trois à quatre thématiques pourraient être abordées pour la fin de l'année scolaire 2012-2013 : les marges périurbaines, les paysages de l'éphémère, les micro-paysages de convivialité, les paysages culturels à travers des focus (cinémas de quartier). Un travail sera nécessaire pour élaborer une lettre de mission partagée entre l'Université Paris VIII et la DNPB, afin qu'un groupe de travail démarre en Novembre 2012 et les deux autres en Février 2013.

¹⁴ Sgard J. (1999). *Etude paysagère du département de la Seine-Saint-Denis*

D'autres opportunités, moins formalisées, peuvent également être évoquées. C'est le cas d'un « projet blanc » qui ferait appel aux compétences du LADYSS pour lancer un programme de recherche, sur des situations urbaines précises par exemple.

Certaines situations urbaines comme les « belvédères » font déjà l'objet de recensement et d'analyse comme à l'IAU par exemple (présentation du travail en cours lors de la réunion du *Club des Paysagistes franciliens*). Un partenariat est sans doute envisageable pour traiter conjointement des cas particuliers qui s'appliquent à la Seine-Saint-Denis.

Même si elle peut paraître contradictoire avec des objectifs de la maîtrise d'ouvrage, il ne faut pas autant fermer définitivement la porte à des possibilités de recours à du mécénat, puisque des aménagements en termes de construction sont en jeu et que le budget attribué à l'Atlas déterminera en partie sa qualité.

Afin de traiter efficacement le milieu urbain de la Seine-Saint-Denis, les enjeux identifiés grâce aux départements limitrophes et à la méthode traditionnelle des Atlas sont à adapter au territoire par un découpage pertinent. A partir de l'échelle régionale est progressivement décliné des unités paysagères à l'échelle du département, qui sont complétées par une typologie de situations urbaines à une échelle encore plus fine. Ce cadre établi est le préalable à une série de conseils méthodologiques opérationnels qui s'insèrent dans ce schéma général.

III. Mise en œuvre méthodologique : déclinaison opérationnelle pour l'Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis

Les observations générales sur les paysages urbains et les Atlas des paysages, ainsi que les réflexions territorialisées sur les spécificités du département et la déclinaison d'articulations, permettent d'aboutir à des propositions concrètes pressenties et jugées pertinentes pour le futur Atlas des paysages. Elles sont à la fois qualifiées (méthodologie) et quantifiées (estimations).

1) Hiérarchisation des priorités méthodologiques de l'Atlas

Pour résumer certaines réflexions établies précédemment et les matérialiser d'un point de vue de mise en œuvre méthodologique, elles sont hiérarchisées et enrichies par des éléments complémentaires.

L'impératif utilisé pour ces préconisations est relatif et sujet à des évolutions et des améliorations que pourraient venir apporter le comité de pilotage dans l'organisation de ses séminaires thématiques, la rédaction du cahier des charges définitif, et les prises de position de la maîtrise d'œuvre.

a) La ligne directrice ou politique de l'ouvrage

Afin d'apporter de la cohérence à l'ensemble de l'ouvrage, une ligne directrice doit porter le projet et être représentative des missions de la maîtrise d'ouvrage. Même si elle n'est pas clairement identifiée aujourd'hui, plusieurs pistes semblent se dégager : l'importance de l'insertion des espaces non-construits dans la densité départementale, l'accent à mettre sur le rattachement de l'occupation du sol à la charpente naturelle et la révélation du grand paysage, le traitement impératif des coupures pour redonner une cohérence départementale, les usages des espaces non-construits (espaces verts, espaces publics, friches)... Bien que multiples, ces prises de position ne sont pas incompatibles et l'on peut très bien envisager qu'elles s'appliquent chacune à sa propre échelle. Afin de jouer avec ce paradoxe d'une idée forte qui serait plurielle, la constitution de groupes de travail différents au sein du comité de

pilotage permettrait de creuser chaque hypothèse tout en apportant des éléments d'interprétations thématiques sur le territoire. Il resterait toutefois possible de mettre l'accent sur une problématique particulière, dont la pertinence ferait l'unanimité.

b) La forme de l'ouvrage

Cette question interpelle la maîtrise d'ouvrage très en amont, qui est consciente du rôle déterminant et de la conduite qui sera guidée par le type de production visée.

Un Atlas en ligne est la première priorité à établir, pour ses facultés interactives, de consultation gratuite et aisée. Une maquette du site internet pourra être établie dans un premier temps avant la validation par le comité de suivi du projet. Dans tous les cas, L'écran d'accueil du site devra prévoir plusieurs entrées possibles, en fonction des publics visés, et notamment une entrée par commune.

En fonction du budget qui sera alloué au projet de connaissance partagée, d'autres formes pourront venir compléter la production, notamment l'élaboration d'un ouvrage papier. Il sera nécessaire de quantifier son édition en fonction des destinataires pertinents. D'autres déclinaisons pourraient aussi venir s'ajouter à ces deux formats traditionnels, comme la production de plaquettes personnalisées pour chaque commune, la simplification de l'analyse dans un ouvrage qui vise des destinataires différents. L'important est de fixer les intentions de manière réaliste en fonction du budget, d'organiser les productions en tranches successives, tout en gardant une équipe pilote dont l'intérêt pour la globalité du projet est avérée.

c) Les destinataires visés

Cette problématique est également à considérer dans une phase très en amont pour guider l'élaboration de l'ouvrage. La difficulté réside dans la pondération à trouver entre l'ambition et le réalisme que l'on veut lui porter.

La priorité reste de toucher les élus et les acteurs de l'aménagement, qui pourront donner suite aux réflexions portées dans l'Atlas et ainsi lui conférer le rôle de catalyseur d'actions territoriales raisonnées du point de vue paysager. C'est pourquoi la production d'ouvrage papier et d'une plaquette déclinée à l'intention des communes (élus et services techniques) prend tout son sens.

Cependant, afin de sensibiliser les habitants (associations, usagers des transports, comités de voisinage, ...) aux questions de paysage, il reste important de veiller au caractère synthétique et communicatif, a minima de la version « grand public » disponible en ligne.

D'ordre moins prioritaire, il ne faut pas exclure pour autant des réflexions de déclinaisons qui pourraient être produites pour des scolaires (classes de seconde par exemple). Cela permettrait d'insuffler une culture paysagère et un intérêt dès la phase de formation de la jeunesse de Seine-Saint-Denis. Ce genre de démarche peut être créateur de dynamiques voire de vocations sur le territoire.

d) Le contenu de l'ouvrage

D'un point de vue interne, l'ouvrage devra comporter une introduction qui définit clairement les limites territoriales et de réflexion de l'Atlas, des références aux documents cadres comme la Convention Européenne du paysage, un glossaire des termes généraux ou techniques, ainsi qu'un index des communes traitées dans l'ouvrage. La méthodologie générale doit être présentée ainsi que la manière dont seront traités les jeux d'échelles. Une courte référence pourra être faite aux « paléo-paysages », témoins de sauts temporels et détectables par des objets références (traces d'anciennes rivières, anciennes vignes, ...).

La carte des unités paysagères devra faire l'objet d'un souci de qualité et d'efficacité de représentation particulier. Comme expliqué précédemment, des unités peuvent avoir des limites floues, se chevaucher, mais doivent rester continues. La toponymie des unités tiendra un rôle majeur pour l'appropriation des espaces et devra évoquer des représentations pertinentes du passé et du présent. Des zooms doivent pouvoir s'établir ainsi qu'une interactivité créative pour renvoyer au paysage de l'unité et des communes. L'échelle privilégiée pourra être au 1/5000 ou au 1/10000 (au niveau de chaque unité), cela permettrait la description d'unités paysagères décrites pour elles-mêmes en se représentant des espaces parcourables à pied facilement par exemple. Le choix s'effectuera après des tests de représentations sur plusieurs unités paysagères (sélection d'unités de taille différente). Il y aura ultérieurement une nécessité d'intégrer la carte comme fond au SIG des partenaires.

L'ouvrage comportera ensuite une analyse en deux parties qui correspond au deux échelles de traitement des paysages : les unités paysagères et les situations urbaines. D'une manière générale, pour ces deux parties, il est recommandé de varier les supports de représentations et d'aller au-delà de la cartographie et des photographies. Elles doivent être néanmoins d'une grande qualité communicative. Les blocs-diagrammes peuvent être utilisés à l'échelle départementale (objectifs différents) ou à échelle locale pour tenir compte des volumes du bâti et des visibilitées. D'autres outils (voir partenariats), qui plus est pour la version en ligne (vidéos de témoignages, ...) sont à ajouter à la démarche.

La trame de base d'une unité paysagère devra donc comprendre les éléments suivants : une carte de situation de la zone au sein du département ; un texte introductif de présentation, associé à une photo ou à un croquis représentatif ; une carte sensible de l'unité paysagère ; la description des limites de la zone avec les entités voisines ; une carte du relief et une ou plusieurs coupes légendées permettant de comprendre la topographie et la structure du territoire lorsqu'elle est jugée pertinente ; environ dix photos caractéristiques légendées illustrant les textes ; une description et analyse des structures et motifs paysagers de l'unité. Le bureau d'étude pourra faire des propositions complémentaires à cette liste.

On peut proposer la représentation type d'une double page succincte (site internet par exemple) d'une unité paysagère sur la figure 15 :

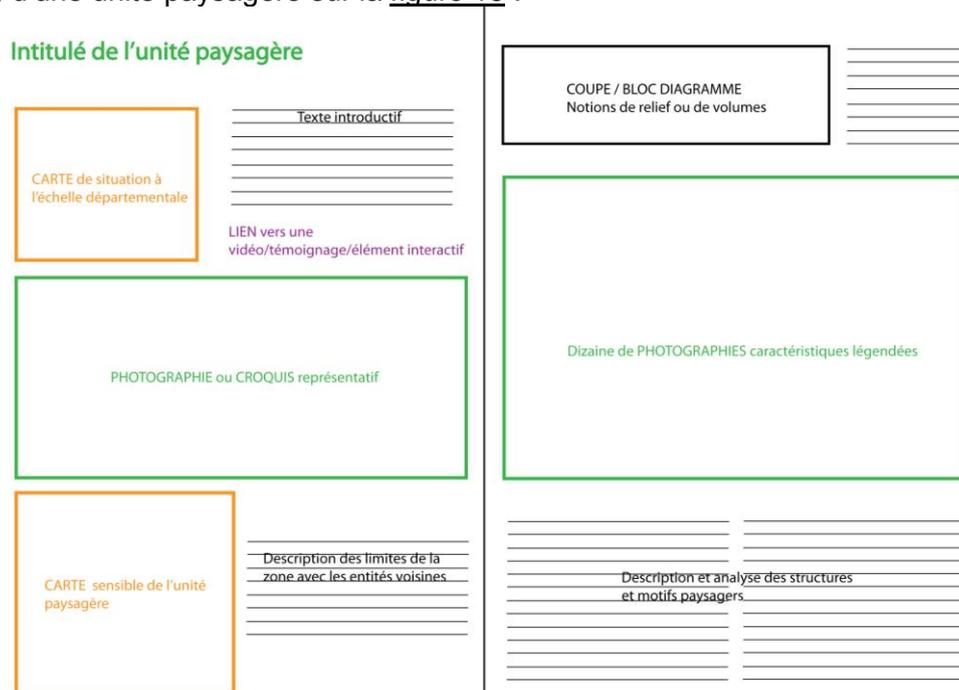


Figure 15 : Représentation type d'une unité paysagère dans l'Atlas

Suivant les mêmes caractéristiques, les situations urbaines pourront être complétées par les éléments suivants dus à leurs spécificités : une lecture à l'échelle de l'agglomération (repérage des panoramas majeurs sur la ville) avec l'analyse du site d'implantation, de la typologie des franges urbaines et de l'entre-urbain de la ville métropolitaine, l'analyse et la caractérisation des âges des formes urbaines, une lecture à l'intérieur des tissus urbains (rappel historique de constitution des tissus, définition de quelques éléments d'identité et d'organisation) ; une approche zoomée qui met en évidence les éléments supports d'identité comme la qualité des franges urbaines et des lieux de perceptions privilégiés sur la ville, la qualité des espaces périurbains constituant des limites peu franches avec l'espace agricole, le rapport ville-nature sur les territoires métropolitains, la typologie des différents tissus urbains porteurs des périodes de constitution de la ville, l'organisation des grandes structures paysagères urbaines, et les sites patrimoniaux urbains.

La représentation type d'une situation urbaine peut être établie selon les mêmes critères sur la figure 16 :

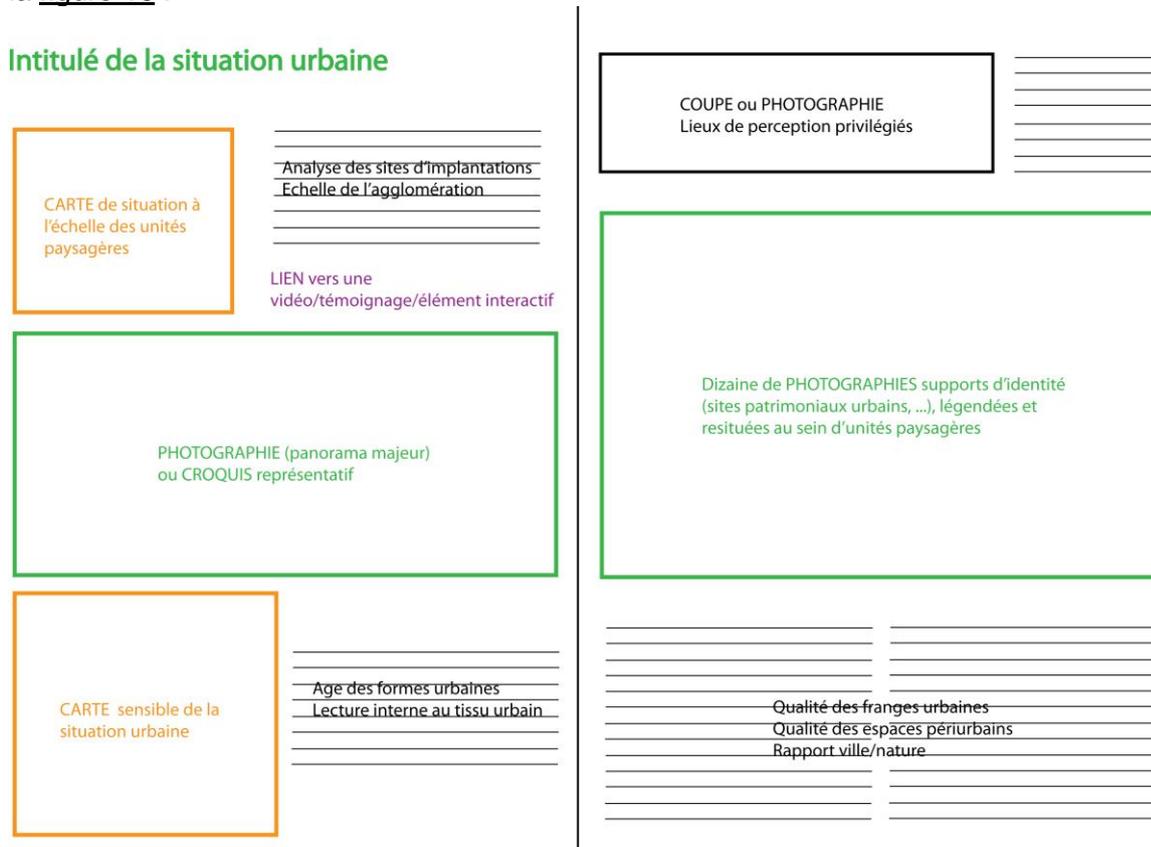


Figure 16 : Représentation type d'une situation urbaine dans l'Atlas

Enfin, les enjeux rattachés à l'unité paysagère et à prendre en compte en matière d'urbanisme, d'aménagement et de gestion seront abordés dans une dernière partie. Comme évoqué précédemment, ces aspects doivent bien rester à l'échelle d'enjeux sans dépasser le cadre des missions de l'Atlas des paysages.

De manière générale, les aspects de temporalités devront être traités conjointement aux aspects géographiques et paysagers. Ainsi, les différences selon les saisons, les heures de la journée et l'aspect nocturne des unités paysagères et des situations urbaines devront être abordées.

Les questions de propriétés intellectuelles ne doivent pas être négligées par l'équipe prestataire qui devra veiller à utiliser des illustrations et des figures dont elle dispose des droits. Le planning prévisionnel que proposera la maîtrise d'œuvre devra insérer cette

dimension qui peut être chronophage. En tant que documents publics, les atlas de paysages doivent être accessibles à tous, avec le moins de restrictions possibles. La réutilisation du contenu doit, notamment, être autorisée et facilitée pour tous, pour toutes les utilisations, sous réserve de citation de l'auteur. L'autorisation de libre réutilisation du contenu et les éventuelles restrictions doivent être explicitées dans le document lui-même. Ceci implique qu'une personne désirant réutiliser le contenu de l'atlas ne devra pas nécessairement demander une autorisation des auteurs ou des maîtres d'ouvrage.

Le volume de l'ouvrage devra être à la fois suffisamment conséquent pour être complet et diversifié dans ses approches, mais restreint pour rester synthétique, appréhendable facilement dans sa version numérique comme papier.

Le traitement des échelles constitue certainement un aspect des plus délicats dans la mise-en-œuvre méthodologique. D'après les réflexions menées, il semble indispensable de les maintenir à l'état pluriel, avec d'une part des unités paysagères à l'échelle départementale, et d'autre part le recours à la typologie urbaine décrite précédemment.

L'échelle plus large basée sur les données géomorphologiques et d'occupation du sol ne peut se suffire à elle-même et est complétée avec pertinence par l'analyse thématique plus fine de dynamiques internes et d'ambiances liées à la densité départementale.

Par ailleurs, l'équipe prestataire devra commencer par proposer la réalisation complète d'une unité paysagère qui pourra être discutée et validée par le comité de suivi du projet avant d'être généralisée à l'ensemble des unités. Le processus sera volontairement le même pour la première situation urbaine.

Il conviendra donc de partir de l'échelle large et commune des paysages dans une première partie, avant de la compléter par la description détaillée de la typologie dans un second temps. Pour chaque situation thématique, une cartographie (échelle départementale, voire pour chaque unité paysagère) des éléments discontinus devront être mis en parallèle de photographies qui en illustrent les éléments caractéristiques. Afin d'effectuer un retour à l'échelle géographique pour resituer les situations urbaines dans leur contexte, les photographies devront être légendées précisément et une liste des unités paysagères qui abritent les situations thématiques devront être énumérées de manière systématique.

Ces jeux d'échelle devront s'opérer de manière interactive sur la version numérisée de l'Atlas en ligne.

La perception de ceux qui vivent le territoire doit être traitée de manière efficace pour garder tout son intérêt. C'est pourquoi le choix se porte sur la confection de questionnaires pour les élus locaux. L'intitulé de tels questionnaires pourrait être « Quel est le paysage de votre commune ? », ce qui a le mérite d'apporter des réponses territorialisées et des points de vue avisés sur les dynamiques qui agissent à l'échelle locale. La transmission de ces réflexions pourrait insuffler la prise en compte du paysage dans les communes (services techniques), tout en rapprochant les élus des habitants (intérêt porté par l'élu pour répondre au questionnaire et consultation de l'Atlas en ligne par les habitants). Cependant, il reste prudent d'annoncer aux élus que le retour ou l'utilisation de leurs propos recueillis ne sera pas pour autant systématique.

En traitant des paysages du quotidien avec par exemple le temps de trajet moyen effectué depuis les zones d'habitat privilégiées, la représentation de ces dynamiques sera un moyen indirect de prendre en considération le paysage vécu à l'échelle locale, sans pour autant avoir recours à des questionnaires coûteux et chronophages.

Par ailleurs, il est envisageable de prendre en compte la perception des habitants à travers la sélection aléatoire de sites et dont l'analyse pourrait s'insérer dans le traitement des situations urbaines. Par exemple, les paysages sportifs ou les paysages culturels pourront être enrichis par la vision qu'en ont leurs usagers.

La perception des paysages dégradés sera un point délicat à traiter objectivement pour ne pas conférer un caractère trop pessimiste à l'ouvrage. Il faut garder à l'idée que l'Atlas est un outil de « promotion » du territoire tout autant qu'un outil d'aménagement du territoire. Le paysage a un caractère performatif : on valorise certains de ses aspects en les évoquant. C'est ainsi à travers des Atlas que des éléments récurrents des paysages français ont suscité des regains d'intérêt (Frênes têtards en Pays de la Loire, Terrils du Nord de la France).

La perception d'autres acteurs de la vie départementale comme les collèges pourra être prise en compte conjointement à l'avancement des tranches successives du projet associé (déclinaison de l'Atlas pour les scolaires).

e) Les limites de l'ouvrage : enjeux ou orientations ?

La forte mutabilité du territoire, les perspectives d'évolution à court terme avec les aménagements du Grand Paris, ainsi que les vocations premières des Atlas de paysages amènent à considérer les préconisations d'actions comme au-delà des objectifs du projet de connaissance partagée prioritaire. Cependant, elles peuvent faire l'objet d'une tranche ultérieure de réalisation et apparaître dans un ouvrage annexe à l'Atlas, comportant moins de contraintes de représentations.

En revanche, il semble pertinent d'établir des enjeux globaux départementaux en se focalisant avec anticipation sur les futures mutations du territoire envisagées. Ils permettraient ainsi un guidage de référence pour les politiques d'aménagement du territoire tout en restant suffisamment souples.

f) L'équipe prestataire

Avant même que l'appel d'offre soit lancé, des qualités particulières recherchées doivent être énumérées dans le cahier des charges pour que les réponses à l'offre soit adaptées au travail à effectuer. L'équipe sélectionnée devra être avant tout capable de traiter des problématiques urbaines par ses compétences internes, ce que n'est pas toujours le cas des paysagistes qui ont été en charge de documents d'analyse territoriale en Ile-de-France et sur le territoire national. De plus, elle devra être pluridisciplinaire avec dans l'idéal un paysagiste, un Webmaster associé pour le travail numérique, un photographe professionnel, des compétences en cartographie, un sociologue, un graphiste, un architecte, un urbaniste, un écologue, ... Les champs disciplinaires les plus variés et pertinents dans leur démarche sont autant d'atouts sélectifs pour les équipes qui seront candidates.

Enfin, il est important que le bureau d'études reste impartial, notamment sur la manière de montrer les paysages dégradés. Il est donc préférable d'éviter des tournures de phrases trop négatives.

Des réunions préparatoires entre le prestataire et la maîtrise d'ouvrage devront s'échelonner pour forger une vision commune du territoire en présentant les travaux du comité de pilotage (séminaires thématiques), sans pour autant influencer le regard extérieur recherché par la consultation.

L'ensemble de ces préconisations doit s'insérer dans une démarche globale financière et temporelle, pour être identifiée par la maîtrise d'ouvrage dans sa globalité et aboutir à un cahier des charges précis à transmettre à la future équipe prestataire.

2) Calendrier prévisionnel pour le suivi de l'élaboration de l'Atlas

Après avoir effectué un premier cadrage méthodologique qui pourrait servir de cadre à l'élaboration d'un cahier des charges, il est nécessaire d'aborder des éléments temporels financiers pour situer le projet dans son ensemble.

a) Comparatif temporel entre des Atlas des paysages limitrophes et interprétation

Afin d'élaborer un calendrier global et pour chaque phase de l'Atlas des paysages, on peut comparer les démarches employées par les départements voisins à l'origine d'analyse de paysages urbanisés (tableau 3). Une pondération sera nécessaire en fonction de la somme débloquée, de la superficie du département en question, du taux d'urbanisation, du nombre de communes et de la densité. Un tableau comparatif peut ainsi être constitué :

Département	Temps (années)	Budget (€)	Superficie (km ²)	Taux d'urbanisation (%)	Densité (hab/km ²)	Communes
77 (recueil urbain)	2	90 000	5915	80	222	514
78	2 (CCTP) +2 (étude)	200 000	2284	93,2	616	262
91	4 (1,5 étude + délais validation)	130 000	1804	95,2	670	196
95	2,5	185 000	1246	95,4	938	185
93	-	-	236	100	6424	40

Tableau 3 : Tableau comparatif des maîtrises d'ouvrages des Atlas franciliens

On constate que le temps consacré aux projets d'Atlas est proportionnel à la superficie, au taux d'urbanisation et au nombre de communes de chaque département [5]. Cependant, la Seine-Saint-Denis (93) est dans une situation particulière puisque sa densité n'a rien de comparable aux départements de la deuxième couronne de l'agglomération parisienne. En revanche, sa faible superficie et son nombre restreint de communes (40) compensent la difficulté générée par l'urbanisation dense du département pour l'analyser.

Par ailleurs, l'exemple de l'Essonne (91) montre l'importance à accorder aux délais de validation qui peuvent presque doubler la durée totale de production d'ouvrage.

Ainsi, on peut s'essayer à estimer la durée globale du projet en fonction de ces caractéristiques dans la phase très en amont en cours. Il reste important de rappeler que le cahier des charges seul sera garant de la confirmation de cette estimation, que la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'effectuer des modifications en fonction des réflexions du comité de pilotage, et que l'équipe prestataire pourra proposer des adaptations propres au travail qu'elle s'engagera à accomplir.

Il semble donc envisageable de prévoir la production du cahier des charges et de lancer la consultation d'ici un an et demi à deux ans (Juin 2014). Cela devrait correspondre avec la fin des cycles de séminaires organisés par le comité de pilotage. La rédaction du CCTP devra être entreprise tout au long du processus participatif.

Puis, une phase de deux à trois années de travail, dépendant des délais de validation de chaque phase de l'étude, entre l'équipe prestataire et un comité de suivi (volet étude et animation conjoints), apparaît nécessaire pour prendre toute la mesure de l'analyse territoriale. Cela acheminera la parution des premières formes prioritaires de l'Atlas pour Juin 2016 au minimum (Atlas en ligne interactif et ouvrage papier).

Dans un second temps, la production d'une déclinaison simplifiée à l'intention de scolaires et de plaquettes communicatives qui ciblent les communes devraient nécessiter une année supplémentaire (Juin 2017 à Juin 2018 en fonction des délais de validation et de la réception des premières formes prioritaires).

Plus précisément, les deux années de travail (outre les délais de validation) que constitueraient les ouvrages majeurs pourraient être réparties en 8 premiers mois de rassemblement de données, phase de terrain et de réunions préparatoires avec la maîtrise d'ouvrage. Le découpage en unités paysagères et la proposition de la typologie de situations urbaines devra être validée par la maîtrise d'ouvrage avant la phase suivante. L'analyse de zones tests et la proposition de maquettes pour le site internet ainsi que les planches papier types de l'ouvrage devront être avancées pour validation.

Dix mois seront nécessaires pour l'analyse des unités paysagères et des situations urbaines, tandis que 6 mois de plus seront consacrés à l'identification des enjeux pour l'aménagement du territoire.

Des réunions de suivi ou de validation auront lieu à chaque charnière entre deux phases de la réalisation, ainsi qu'à mi-parcours de chaque phase.

b) Budget et montage du projet

Afin d'estimer également la contrainte budgétaire optimale à consacrer à l'analyse de paysages urbains de Seine-Saint-Denis, la même méthode comparative [renvoi tableau] peut être employée. Tout comme pour l'estimation temporelle, elle peut d'autant plus être sujette à des modifications en fonction des budgets départementaux alloués dans les années à venir. Les objectifs non-prioritaires (déclinaisons) pourraient être revus à la baisse si cela s'avèrerait nécessaire. Il sera impératif de veiller à ce que la maîtrise d'œuvre s'engage à respecter ces limites à partir du moment où l'estimation sera validée par la maîtrise d'ouvrage.

La comparaison met en évidence les fourchettes budgétaires comprises entre 100 000 et 200 000 euros TTC selon les différents départements d'Ile-de-France. Comme pour la contrainte temporelle, on s'aperçoit que les sommes sont globalement proportionnelles à la superficie du département. Il semble raisonnable de penser que la réalisation des objectifs prioritaires nécessitera un budget minimum de 150 000 euros TTC pour fournir un travail de qualité. Il faut garder à l'esprit que la production serait double (ouvrage papier et site internet) alors que certains travaux de territoires franciliens ne sont que des réactualisations ou des adaptations de travaux déjà établis sur un seul support. Par ailleurs, l'impression des ouvrages au format papier nécessitera une évaluation supplémentaire de son coût en fonction des critères de diffusion décidés.

Le montage du projet pourrait se faire conjointement, dans des proportions respectives, par le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la DRIEA – UT93. Cependant, le recours à des partenaires plus larges permettrait de bénéficier de l'expertise et de productions complémentaires à ajouter au sein de l'Atlas.

c) Identification d'acteurs et partenaires éventuels

Le premier organe à associer au projet est le comité de pilotage dans son ensemble et sa diversité. L'engagement de ses membres a été démontré dès les premières réunions et l'organisation de séminaires thématiques contribue à forger une base de connaissances et des idées fortes pour la rédaction du cahier des charges.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine, dont l'urbanisation dense est à rapprocher de la Seine-Saint-Denis (départements de la première couronne) sont également dans une phase de réflexion quant à l'élaboration d'un Atlas. Compte tenu des similitudes et du caractère

frontalier des deux départements à l'interface de la vallée de la Seine, il sera pertinent de partager des réflexions et des méthodes.

Les archives départementales de Seine-Saint-Denis ont déjà participé à l'organisation d'un séminaire thématique sur le département et pourraient continuer d'apporter leurs connaissances dans les phases de diagnostic de l'Atlas, en collaboration avec l'équipe prestataire.

Le Conseil général de Seine-et-Marne, par son expérience due à la production de leur Atlas et la réalisation de leur recueil urbain, s'est montré disponible pour intervenir auprès du comité de pilotage pour présenter ses travaux lors d'un séminaire thématique.

Durant la phase de constitution d'une culture commune sur les paysages du département, il semble pertinent de contacter des artistes qui travaillent sur le territoire et dont leur activité traite ou tire leur inspiration de l'aménagement du territoire. L'approche par un angle créatif amènera à considérer d'autres filtres d'analyse voire d'autres situations urbaines.

Le club des paysagistes franciliens, qui se réunit en moyenne deux fois par an à l'IAU, pourrait quant à lui être un vecteur de transmission du suivi et des résultats obtenus dans le cadre de la démarche de connaissance partagée, de manière informelle et à l'échelle régionale.

Les communes sont un autre partenaire à envisager à l'échelle locale, qui recèle parfois de réflexions complètes et pertinentes sur les paysages de leur territoire (cartes des arbres présents sur la commune, ...).

Les Ateliers d'Urbanisme de Cergy se réunissent une fois par an dans le cadre de constitution d'un workshop international. La médiathèque associée aux ateliers s'est d'ores et déjà montrée intéressée par la diffusion du travail porté par la Seine-Saint-Denis. Ainsi, la méthodologie spécifique et les résultats obtenus pourraient être présentés voire utilisés à une échelle différente dans le cadre de ces Ateliers.

Parmi d'autres acteurs du territoire à contacter pour leur intérêt sur les problématiques des paysages urbains, on peut citer : les équipes de concepteurs, des associations, comités de quartiers, les organisateurs de promenades urbaines, les élus locaux, les collectivités associées aux problématiques routières, les syndicats de rivières, l'agence des espaces verts (coteaux), la Mairie de Paris (Canal de l'Ourcq), les initiateurs de mécénat potentiel, les écoles de paysage, ...

Ce sont autant d'éléments moteurs potentiels susceptibles d'apporter leur contribution à l'élaboration d'un ouvrage partagé par le plus grand nombre.

d) Echéances

L'estimation globale de réalisation de l'Atlas qui vient d'être établie (Juin 2016 minimum) n'est pour le moment pas en ligne de mire et sujette à des modifications en fonction de l'avancement de la phase amont du projet et des attributions budgétaires.

Cependant, à plus court terme, l'échéance reste la constitution d'une connaissance partagée des paysages urbains de Seine-Saint-Denis au sein du comité de pilotage, qui pourra aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges d'ici la fin de l'année scolaire 2013-2014.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra le 22 Janvier 2013 et rendra compte de la pertinence des premiers séminaires thématiques sur les paysages départementaux. Entre Novembre 2012 et Juin 2013, un premier cycle de séminaires thématiques est donc la première échéance immédiate dans le cadre du projet. En cas de succès, elle sera poursuivie par un second cycle de 6 séminaires étalés sur l'année scolaire 2013-2014.

Dans tous les cas, il est important d'insister sur le fait que les estimations devront être prudentes compte tenu des délais de validation qui sont parfois très étalés dans le temps. Cela présente l'avantage de laisser le temps à la concertation, qui est également un processus lent, d'être pertinente.

Conclusion

Les différentes approches des concepts de paysages urbains et l'analyse des particularités de la Seine-Saint-Denis ont amené à décliner la méthode « traditionnelle » des Atlas des paysages. L'articulation des échelles apparaît comme un enjeu essentiel et les outils d'appréhension du territoire sont aussi à mettre en lien avec ces paysages denses et urbains pour une meilleure efficacité de l'analyse et des perceptions territoriales. Le découpage en unités paysagères, même s'il s'appuie initialement sur des données géomorphologiques identifiables, est à compléter avec une échelle différente de situations urbaines, adaptées aux dynamiques locales et aux paysages du quotidien qui sont offerts aux usagers. Le choix d'une typologie organisée permettra d'aborder objectivement les paysages urbains dans la globalité de leur apparence et de leurs fonctionnalités, tout en les rattachant à la charpente naturelle.

La mise-en-œuvre de l'Atlas passera par la réalisation d'un cahier des charges dont les premières bases ont été posées en termes de forme et de contenu. Les destinataires de l'ouvrage constitueront un des choix majeurs à confirmer pour orienter la rédaction du cahier des charges que signera l'équipe prestataire. La prise en compte de la perception sera difficilement exhaustive et traitée pour chaque usager du département, c'est pourquoi une des priorités doit être accordée aux communes et à leurs représentants.

Les estimations temporelles et budgétaires sont pour le moment établies à titre indicatif mais permettent de se représenter le projet dans sa globalité et de fixer un cap aux démarches en cours, en attendant les validations issues des instances de gouvernance. L'étendue du travail et la diversité de partenaires à solliciter montrent un aperçu des prochaines phases à anticiper pour leur bonne organisation.

D'une manière générale, **on peut dire que le processus d'élaboration de l'Atlas est presque aussi important que l'ouvrage lui-même.** En effet, il permet la reconnaissance des paysages départementaux par différents acteurs et la collaboration entre services pour parvenir à une réflexion aboutie. Le caractère performatif du paysage (ici urbain) amène à considérer les processus de concertation en cours comme un succès des politiques départementales en s'inscrivant dans le cadre de la Convention Européenne du Paysage.

Enfin, les limites de l'Atlas devront être cadrées efficacement par le cahier des charges. Ceci afin que des enjeux pertinents au sein du département, des unités paysagères voire des situations urbaines soient ultérieurement traités en cohérence avec les logiques paysagères, grâce à l'Atlas, par les acteurs de l'Aménagement du territoire.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée aux **démarches impliquées après la parution de l'Atlas des paysages.** En effet, il reste capital de s'assurer en amont que les sommes matérielles et humaines engagées auront une utilité directe dans la manière d'appréhender les paysages départementaux sur le long terme. Dans cette optique, des retours sur les premières utilisations de l'Atlas devront être établis. Il s'agira d'interpréter les réactions des différents destinataires principaux après la parution des travaux. Par exemple, pour le site internet, l'analyse fine du nombre de consultations, au fil des mois, et pour chaque catégorie interne au site, indiquera le degré de pertinence de son interactivité et de ses manquements. De plus, la création d'un forum interne permettrait de recueillir des avis constructifs ou d'échanger sur les thématiques explicitées. La diffusion auprès des acteurs de l'aménagement devra être appuyée et des enquêtes de satisfaction pourront être mises

en place. Ces préalables seront sans doute nécessaires avant le passage à d'autres objectifs moins prioritaires de l'Atlas (déclinaisons).

En fonction des réactions observées, il faudra prévoir le cas échéant une actualisation rapide de l'Atlas en cas d'incohérence globale et avérée. Plus généralement, afin d'adapter l'Atlas aux dynamiques futures, on peut envisager d'adapter la forme initiale de l'ouvrage, tout du moins sur le site Internet, sous forme d'entités intercalables et modifiables indépendamment les unes des autres. Ce système de « tiroirs » d'unités, de situations, de communes, ... serait en quelque sorte un processus en évolution conjointe avec l'aménagement du territoire, qu'il continuerait de guider par sa pertinence régulièrement mise à jour.

Enfin, l'Atlas sera avant tout **un moyen de créer une dynamique autour des paysages départementaux** et l'occasion de constituer d'autres cercles de réflexions qui perdureront. On peut évoquer le développement de projets comme la création d'un observatoire des paysages urbains, de colloques ou de forums d'échanges réguliers sur les questions du paysage en Seine-Saint-Denis. L'Atlas en serait à l'origine par sa diffusion, mais pourrait même directement évoquer ces aspects dans son contenu, pour insuffler dès sa publication une continuité avec la concertation qui se sera réunie autour du projet.

Bibliographie

- Conseil de l'Europe (2000). *Convention Européenne du paysage*, Florence, 9 p.
- Sgard J. (1999). *Etude paysagère du département de la Seine-Saint-Denis*. Direction Départementale de l'équipement de Seine-Saint-Denis, 55 p.
- Lomont J.-P. (2000). *Structure urbaine et grand paysage en Seine-Saint-Denis : identification d'un territoire*. Conseil général de Seine-Saint-Denis, 52 p.
- Blancot C. (2011). *Situation et perspectives de la nature à Paris*. Atelier Parisien d'Urbanisme, Paris, 111 p.
- Blancot C. (2012). *La fabrique du paysage métropolitain*. Atelier Parisien d'Urbanisme, Paris, 78 p.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France (2010). *Cartographie des unités paysagères en Ile de France*. Paris.
- Direction de la Nature, des Paysages, et de la Biodiversité (2011). *Potentialités de développement de la trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis*, Conseil général de Seine-Saint-Denis, 5 p.
- Direction de la Nature, des Paysages, et de la Biodiversité (2009). *Schéma de l'Environnement Vert En Seine-Saint-Denis*. Document non validé, 138 p.
- Conseil général de Seine-et-Marne (2007). *Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne*. 273 p.
- Conseil général de Seine-et-Marne (en cours d'élaboration). *Recueil des paysages urbains de Seine-et-Marne*. Document interne provisoire, 183 p.
- Conseil général du Val d'Oise (2010). *Atlas des Paysages du Val d'Oise*. 394 p.
- Agence Folléa-Gautier (2011). *Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne*. Tome 1, Conseil général de l'Essonne, 252 p.
- Direction Départementale des Territoires des Yvelines (2011). *CCTP : Révision de l'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*. 17 p.
- Garcia L. et Vacquerel B. (2011). *Etude sur le tissu pavillonnaire de Seine-Saint-Denis : Atlas des quartiers pavillonnaires*, DRIEA UT93, 42 p.
- Levy J. et Lussault M. (2003). *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*. Belin, 1033 p.
- Merlin P. et Choay F. (2000). *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*. 3 éd., Puf, Paris, 1024 p.
- Berque A., Conan M., Donadieu P., Lassus B. et Roger A. (1999). *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*. Passage, Editions de la Villette, 100 p.
- Roméra A.-M. (1997). *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*. Vol.1, Les cahiers de l'IAURIF, IAURIF, 257 p.
- Calame P. (2012). *Grand paysage, gouvernance, villes durables : les réflexions tirées des Ateliers de Cergy*. 4 p.
- Caille-Cattin C. (2005). *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Franche-Comté, 348 p.
- Michel S. (2009). *La Seine-Saint-Denis, une scène de débat pour la définition d'une politique patrimoniale métropolitaine*. Projet de fin d'études (Architecte-Urbaniste), Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Champs-sur-Marne, 94 p.
- Choay F. (1998). *La France au-delà du siècle*. Collection Monde en cours, Série Prospective et territoires, Editions de l'Aube, 235 p.
- Clément G. (2004). *Manifeste du Tiers-Paysage*. 25 p.
- Roche A. (2009). *Atlas de paysages : Analyse sélective*. LADYSS, 108 p.
- Luginbühl Y. (1994). *Méthode pour des atlas des paysages, Identification et qualification*. LADYSS, 48 p.
- Roche A. (2009). *Eléments de réactualisation de la méthode pour les Atlas*. LADYSS, 44 p.

Sitographie

- [1] Wikipedia (2012). *Seine-Saint-Denis*. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Seine-Saint-Denis> (consulté le 29/10/2012)
- [2] Jean-Charles Filleron (2005). « *Paysage* », *pérennité du sens et diversité des pratiques*. <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2340> (consulté le 09/10/2012)
- [3] Dicocitations (2001- 2012). *Urbain, aine*. http://www.dicocitations.com/definition_littre/29657/Urbain_aine.php (consulté le 10/10/2012)
- [4] Atlas du Patrimoine de Seine-Saint-Denis (1996). *Vues du territoire, cartes et plans*. <http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/histoire-territoire.php> (consulté le 05/11/2012)
- [5] Sénat (2012). *Rapport d'information*. <http://www.senat.fr/rap/r03-040/r03-04023.html> (consulté le 23/10/2012)

Annexes

Annexe I : Exemple d'une page de l'Atlas des quartiers pavillonnaires de Seine-Saint-Denis (ville d'Aulnay-sous-Bois)

Aulnay-sous-Bois

Quartier :
Pont de l'Union

Chiffres clés

Taille moyenne des parcelles : 385 m²
 Densité bâtie : 0,31
 Densité de population : 59 hab / km²
 Revenu moyens par ménage : 35 700 € - 47 600 €
 Degré de valorisation : 



Bâti - Datant de tout le 20^{ème} siècle, les pavillons du Pont de l'Union sont de tout type. Bien que prédominent les constructions populaires et ouvrières bâties en briques, meulrières ou béton, on dénombre quelques pavillons bourgeois, assez coquets, le long de l'avenue Jean Jaurès notamment. Des éléments de modernité sont remarquables, surtout sur les pavillons de la première moitié du siècle : encadrements, appuis de fenêtre en fer forgé, moulures sur les façades principales.



Morphologie urbaine - Le quartier ne s'organise pas selon une forme urbaine remarquable. A l'échelle de la parcelle, presque tous les pavillons sont en retrait par rapport à la rue. Les nouveaux pavillons sont insérés de manière aléatoire entre les plus vieux pavillons. Les espaces publics se réduisent à la voirie mais on note un travail sur les ronds-points (fleuris) et la présence d'alignements d'arbres qui permettent une hiérarchisation des rues.



Environnement urbain - Le quartier est assez loin du centre-ville. On y accède par bus ou en voiture. Traversé par le canal, il est relativement bien fourni en équipements : écoles, PMI, IME, mairie annexe. Mise à part quelques garages automobiles, les commerces sont rares. Récemment, la maison de l'environnement a été implantée en cœur de quartier, entourée d'un parc très bien aménagé.



Occupants / Appropriation - Les pavillonnaires prennent globalement soin de leur jardin (ornemental ou potager), même si les jardins des pavillons neufs sont assez minéraux. Les clôtures sont hétérogènes et plutôt peu poreuses : grilles, pierres, végétation... On note la présence de systèmes de surveillance (alarmes notamment), particulièrement sur l'avenue Jean Jaurès. Les signes de personnalisation tels que les figurines ou les noms donnés aux pavillons sont assez peu nombreux mais concentrés et parfois originaux.



Mutations - Le quartier connaît de nombreuses mutations, impulsées semble-t-il par les pavillonnaires. Des extensions sont construites sous formes d'annexes mais aussi d'agrandissements de pavillons. Les divisions parcellaires, nombreuses, ont permis la construction de nouveaux pavillons, en second rang.

Ambiance - Le quartier du Pont de l'Un on est passant et vivant, les voisins n'hésitant pas à sortir discuter sur le trottoir. L'avenue Jean Jaurès est particulièrement agréable pour le promeneur du fait de la qualité de son bâti et de sa végétalisation. Le franchissement du canal en revanche marque une rupture d'ambiance. Les pavillons sont parfois beaux et parfois moins bien entretenus, l'impression de densité est plus forte et les espaces verts plus réduits.

Annexe II : Exemple de l'analyse de l'Atlas des paysages des Yvelines par le LADYSS

Yvelines		OBSERVATIONS	
Territoire concerné : YVELINES Titre : L'atlas des pays et paysages des Yvelines Année de publication : 1992 Nombre de pages : 244			
Objectifs et finalités affichés du document	Regrouper les connaissances et les informations sur les paysages	X	Pas d'objectifs clairement affichés
	Référentiel commun pour lire et interpréter les paysages		
	Faire émerger une culture paysagère, pédagogie envers les acteurs de l'aménagement		
	Outils d'aide à la décision		
	Renforcer le partenariat entre les acteurs (Etat, dépt....)		
« Alerte » sur les paysages menacés	X		
Organisation de la maîtrise d'ouvrage	Services de l'état (DIREN, DDE) Collectivités territoriales (CG, CR) Autre (préciser)	X	CAUE 78
Composition du comité de pilotage	?		Précisément pas de comité de pilotage
Composition de la maîtrise d'œuvre	Paysagiste	X	
	Architecte		
	Sociologie		
	Géographie		
	Ecologie		
Forme du document	Autre (préciser)		
	Numérique interactif		
	Papier numérisé	X	
Accessibilité du document	Interactif		Payant, au CAUE (apparemment épuisé)
	Vendeur librairie		
	Fourni sur demande	X	
Références fournies	Présence d'un glossaire		Bibliographie très fournie
	Définitions précises des objets bibliographiques	X	
Clarté du vocabulaire	Très accessible		
Travail sur les limites d'UP	Etude des limites intra-territoriales	X	
	Il y a des paysages dépassant les limites territoriales	X	

Composantes paysagères	Identification des structures paysagères		Les composantes sont réparties en rurales (agri, forêt, géol) mais assez bien reliées entre elles
	Identification des éléments		
Illustrations	Présence de blocs paysagers synthétiques		croquis
	Schémas explicatifs		
	Photographies particulières		
Niveaux d'emboîtements d'échelles	Pays, subdivisés en paysages		
Dénomination des UP	Catégorie du sol		
	Relief	X	
	Toponymie	X	
	Autres	X	
Représentation cartographique	Cartes à la main représentant l'occupation du sol et le relief		
Paysages urbains	En tant qu'UP		Fau d'accords, si ce n'est de façon historique et extérieure dans la rubrique « sites construits », sauf pour les UP totalement urbanisées
	En tant que composants d'une UP	X	
	En tant que subdivisions d'UP		
Identification et caractérisation des paysages (systèmes de représentations)	paysages « institutionnalisés »	X	
	Représentations artistiques (ou « savantes ») des paysages	X	
	Identification des lieux d'intérêt local	X	
Evaluation des dynamiques des paysages	Identification des signes visibles d'évolution des paysages		Dynamiques peu étudiées
	Mise au jour des tendances et des processus d'évolution		
	Identification des projets individuels et collectifs		
	Enjeux du paysage et ceux des acteurs		

Points forts :

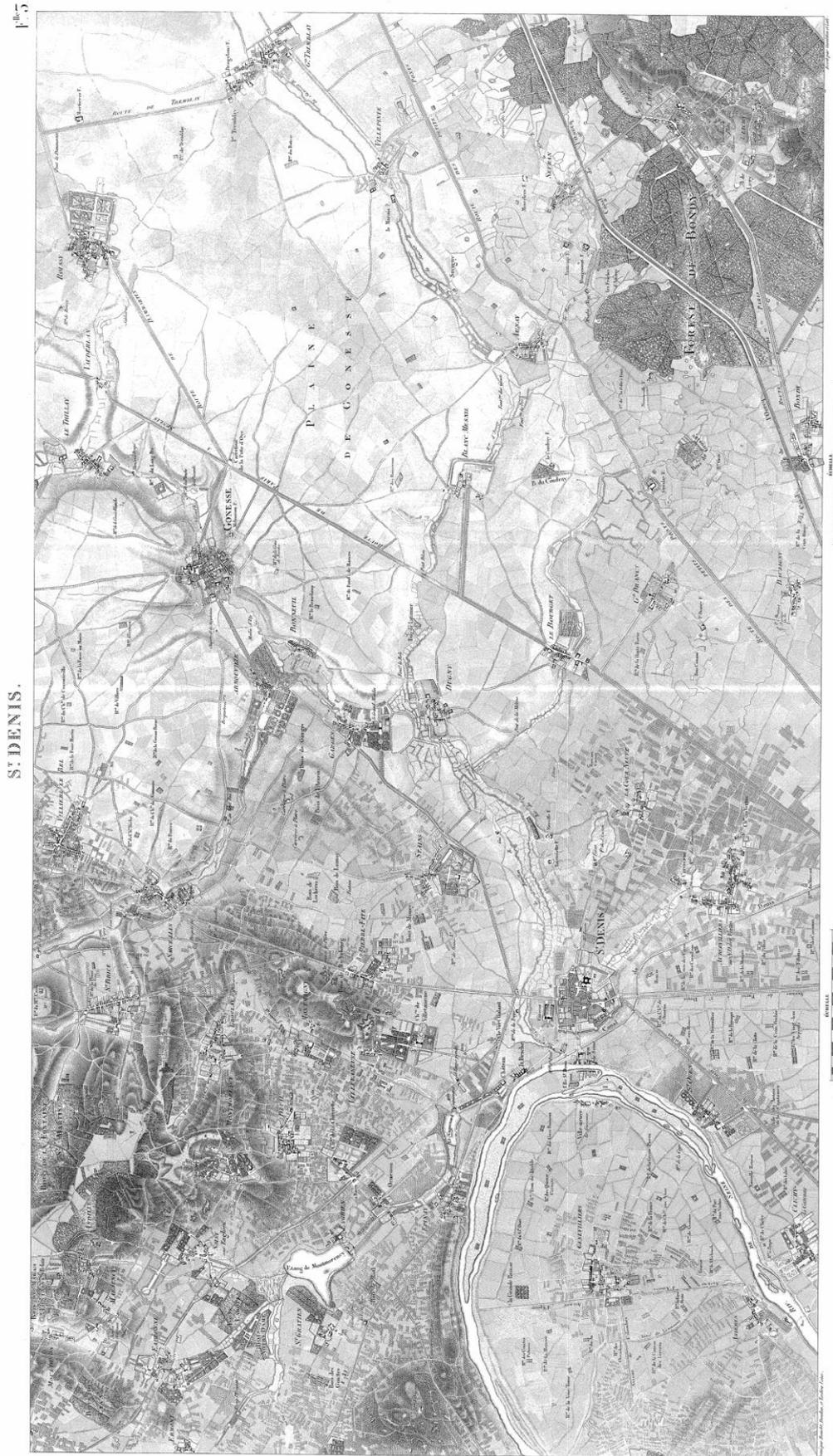
Illustration de qualité (cartographie à la main, croquis, tableaux)

Présence pour chaque UP d'une liste des communes

Bonne bibliographie qui témoigne de la profondeur des recherches documentaires effectuées.

Approche historique très approfondie

Annexe III : Carte des Chasses (1764-1808)



	<p>Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie Enseignant référent : Fanny ROMAIN</p>
<p>Auteur(s) : Quentin CEDELLE Date de naissance : 18 Juin 1989</p>	<p>Organisme d'accueil : Conseil Général de Seine-Saint-Denis Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité</p>
<p>Nb pages : 53 Annexe(s) : 3</p>	<p>Adresse : Département de la Seine-Saint-Denis</p>
<p>Année de soutenance : 2012</p>	<p>Hôtel du Département 93003 BOBIGNY cedex - BP 193 Maître de stage : Justine RIGAULT</p>
<p>Titre français : Comment élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée et utile à la Seine-Saint-Denis, département résolument urbain, en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des Paysages ? Titre anglais : How work out a territorial analysis method useful to the Seine-Saint-Denis urban territory, adapting the stakes and the objectives of the traditional landscape Atlases ?</p>	
<p>Résumé : A partir des définitions de paysage urbain dans des ouvrages spécialisés, de l'insertion dans le cadre de la Convention Européenne du Paysage, et du manque de considération pour ces paysages dans les analyses territoriales, on entrevoit l'intérêt d'élaborer des Atlas des paysages en milieu urbain. La présentation du département de Seine-Saint-Denis identifie des enjeux et des objectifs à la réalisation d'un tel ouvrage. Il s'agit donc d'élaborer une méthode d'analyse territoriale adaptée en déclinant la démarche et les objectifs traditionnels d'un Atlas des paysages.</p> <p>L'analyse plus fine de la Seine-Saint-Denis par la bibliographie, des phases de terrains et des échanges avec des acteurs révèle les incompatibilités par rapport aux objectifs et aux outils employés dans les Atlas de paysages moins urbanisés. Le traitement des échelles de manière plurielle ressort comme une adaptation pertinente au regard de travaux effectués dans des départements limitrophes aux problématiques similaires. La géomorphologie du territoire intervient donc pour un premier découpage en unités paysagères, alors que la proposition d'une typologie de situations urbaines permet d'appréhender l'ensemble des paysages de Seine-Saint-Denis.</p> <p>Ces considérations, ainsi que la présentation de collaborations en cours et à envisager, permettent de poser les premières bases opérationnelles pour la future élaboration du cahier des charges du projet de connaissance partagée. Des préconisations sont ainsi établies tant en termes de forme que de contenu de l'ouvrage, à propos des destinataires ou encore de la perception des habitants. Le projet s'inscrit ainsi dans un calendrier et un budget provisoirement indicatifs mais qui permettent de se représenter l'Atlas des paysages dans sa globalité. Enfin, une attention particulière est portée à la capitalisation future de l'ouvrage.</p>	
<p>Abstract: When reading urban landscape definitions in specialized works, reading the Landscape European Convention, or when noticing the lack of interest for these landscapes in territorial analysis, one understands the interest of developing landscape Atlases in an urban environment. The presentation of the Seine-Saint-Denis territory shows the stakes and the aims of this kind of work. The objective is to develop a method of territorial analysis for Seine-Saint-Denis by adjusting purposes of "traditional" landscape Atlas.</p> <p>The study of Seine-Saint-Denis based on references, works on the field and exchanges with the stakeholders, shows incompatibilities with purposes and tools used in rural Landscape Atlases. Considering several scales seems to be an interesting adaptation in comparison with other works from bordering territories with similar issues. Thus the Seine-Saint-Denis geomorphology implies a first choice of landscape divisions, and then urban situations proposals complete the analysis.</p> <p>These ideas and optional future partnerships lead to first operational bases for specifications development. Recommendations are made in terms of shape and internal constitution of the work, and about Atlas targets and inhabitants point of view. The project is in keeping with a temporary specific planning and budget, but which represent the landscape Atlas in a global way. Finally, we notice suggests and monitoring for the feedbacks of the work.</p>	
<p>Mots-clés : Atlas, Paysage, Urbain, Seine-Saint-Denis, Département, Méthodologie Key Words: Atlas, Landscape, Urban, Seine-Saint-Denis territory, Methodology</p>	